

UNIVERSITÉ
DE
LAUSANNE



* LIVRET *

DE L'ÉTUDIANT

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DU
COMITÉ DE PATRONAGE
des ÉTUDIANTS



Semestre d'hiver

1911-1912

ÉDITÉ PAR TH. SACK-REYMOND
RUE CENTRALE, 3, — LAUSANNE
Librairie Internationale et Universitaire.

4695
3. 9604

ACADÉMIE

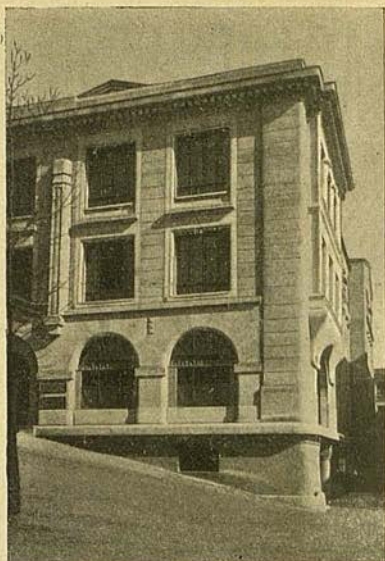
DE

Commerce

Bâtiment des Galeries
du Commerce
Rez-de-Chaussée

Voir pages

63, 64, 65, 67



Le plus grand choix

d'ARTICLES UTILES ET DE FANTAISIE

✦ POUR CADEAUX ✦

se trouve au

Seul Dépôt **CHRISTOFLE & C^{IE}**

Ed. Strub

COUTELLERIE DU GRAND-PONT

ACADÉMIE de COMMERCE

Auditoires et secrétariat :

Galleries du Commerce (Rez-de-Chaussée
Vis-à-vis du Conservatoire)

Cours supérieurs de

Banque,

Commerce,

Industries,

Assurances,

Economie politique,

Politique commerciale,

Géographie commerciale,

Droit commercial,

Journalisme,

Publicité,

Langues modernes.

Voir programme détaillé : pages 64, 65 et 67.

PENSIONS-FAMILLE

+ + INSTITUTS + +

+ + PENSIONS + +

qui désirent figurer dans le

„ LIVRET DE L'ÉTUDIANT „

sont priés de s'adresser avant le 1^{er} mars ou le 1^{er} septembre à

H. RICHARD - Rue Beau-Séjour, 20 T. 697

Cigares Vautier

sont les meilleurs et les plus appréciés
des vrais connaisseurs

Tabacs Vautier

Qualité reconnue la meilleure

Cigarettes Vautier

Qualité et prix défiant toute concurrence

VENTE ANNUELLE :

70,000,000 de Cigarettes

FORTUNÉ BOVARD

PEINTRE

Elève de Morisset et Caro-Delvaile.

Leçons de dessin, aquarelle, peinture.

Avenue Riant-Mont, 13

VALENTIN — LAUSANNE



CHEMISERIE CH. DODILLE

Rue Haldimand - Lausanne

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES CONFECTIONNÉES & SUR MESURE

Sous-vêtements — Sweaters

Bandes molletières - Gants - Chaussettes - Bretelles

RAYON SPÉCIAL DE CRAVATES



Ce Livret est remis gratuitement à MM. les Professeurs
de l'Université et à MM. les Etudiants

LIVRET-PROGRAMME

DE L'ÉTUDIANT

SEMESTRE D'HIVER
1911-1912

1B
2694.

TH. SACK-REYMOND, ÉDITEUR

(succ. de B. Benda)

LIBRAIRIE INTERNATIONALE & UNIVERSITAIRE

3, Rue Centrale, LAUSANNE

TÉLÉPHONE 460

S. PERRENOUD
MÉDECIN-DENTISTE

AV. DE LA GARE 17

TÉL. 3944

LAUSANNE

ARMEZ-VOUS

chez

F. MAYOR FILS

Arquebusier

12, GRAND-PONT, 12

✻ **LAUSANNE** ✻

➔ *Près du Lumen et du Kursaal* ➔

L'INOUI, Tailleur

Rue Haldimand 14. — Lausanne

COMPLETS SUR MESURES AVEC ESSAYAGE

Fr. 54.⁵⁰ & Fr. 69.⁵⁰

PRIX UNIQUES

HORAIRE DES COURS

Heures	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Heures
7-8							7-8
8-9							8-9
9-10							9-10
10-11							10-11
11-12							11-12
12-1							12-1
1-2							1-2
2-3							2-3
3-4							3-4
4-5							4-5
5-6							5-6
6-7							6-7
7-8							7-8

Langues vivantes

Français - Anglais - Allemand
Italien - Espagnol, etc., etc.

Chaque professeur enseigne sa langue maternelle.

Seul établissement, à Lausanne,
sous le patronage et l'autorité de
M. BERLITZ.

Ouvert toute l'année.

(Aucune succursale à Lausanne.)

THE

Berlitz-School

of Languages.

Terreaux, 4. -- LAUSANNE

ÉDUCATION PHYSIQUE

Gymnastique, Callisthénie, Danse et Escrime

GRANDE SALLE DU CASINO-THÉÂTRE DE LAUSANNE

L. BRUN, Professeur aux Ecoles supérieures,
assisté de Dames et Messieurs

GYMNASTIQUE SUÉDOISE

Gymnastique système Müller et
Desbonnet.

CALLISTHÉNIE

GYMNASTIQUE HYGIÉNIQUE & MÉDICALE

sur l'ordre de MM. les Docteurs

Cours et leçons particulières pour
Dames, Demoiselles, Messieurs,
Jeunes Gens et Enfants.

Exercices appropriés à chaque
âge et tempérament.

DANSE

Cours inférieurs et supérieurs

Leçons en salle et à domicile
données par M. et Mlle Brun,
diplômés de l'Académie interna-
tionale des Professeurs de danse,
à Paris.

Maintien. — Danses classiques,
nouvelles et anciennes,

ESCRIME

Cours d'escrime au Fleuret, Sa-
bre français et allemand, Canne.
Boxe française et anglaise.

MAGASIN SPÉCIAL

pour la vente de Costumes de Gymnastique et Escrime. — Fournitures
pour Foot-ball et Lawn-tennis, etc. — Vente d'appareils de gymnas-
tique en tous genres. — Installation complète de salles de gymnastique.

Téléphone 1215 et Appartement 1289

CALFNDRIER 1911

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1	s	1	m	1	v	1	D	1	m	1	v
2	D	2	m	2	s	2	D	2	j	2	s
3	D	3	j	3	Lazare	3	m	3	v	3	D
4	m	4	v	4	Grégoire	4	m	4	s	4	D
5	m	5	D	5	Rosalie	5	j	5	Charles	5	m
6	j	6	v	6	Bertin, abbé	6	v	6	Zacharie	6	m
7	v	7	D	7	Onésiphore	7	s	7	Léonard	7	j
8	s	8	m	8	Cloud	8	v	8	Ernest	8	v
9	D	9	j	9	Nativ. N.-D.	9	D	9	Religues	9	s
10	D	10	m	10	Omer	10	v	10	Mathurin	10	D
11	m	11	v	11	Pulchérie	11	m	11	Juste	11	v
12	m	12	s	12	Hyacinthe	12	j	12	Martin	12	m
13	j	13	D	13	Raphaël	13	v	13	Réné	13	m
14	v	14	m	14	Manille	14	s	14	Bruce	14	j
15	s	15	j	15	Exalt. s. C.	15	D	15	Bertrand	15	v
16	D	16	v	16	Nicodème	16	v	16	Eugénie	16	s
17	D	17	m	17	Cornelle	17	D	17	Edme	17	s
18	m	18	v	18	Jeanne féd.	18	m	18	Luc, évang.	18	D
19	m	19	s	19	Fernésol	19	j	19	Agathe	19	m
20	j	20	D	20	Jean Chrys.	20	v	20	Elisabeth	20	m
21	v	21	m	21	Eustache	21	D	21	Edmond	21	v
22	s	22	v	22	Mathieu	22	s	22	Pr. de N.-D.	22	s
23	D	23	m	23	Maurice	23	D	23	Cécile	23	v
24	j	24	v	24	Thécla	24	m	24	Clément	24	m
25	m	25	D	25	Andoche	25	v	25	Séverin, s.	25	v
26	m	26	j	26	Firmin, év.	26	m	26	Catherine	26	m
27	j	27	v	27	Justine	27	v	27	Geneviève	27	v
28	v	28	D	28	Côme, Dam	28	s	28	Maxime	28	m
29	s	29	m	29	Céran, év.	29	j	29	Sosthène	29	j
30	D	30	v	30	Michel	30	D	30	aturnin	30	s
31	j	31	j	31	Jérôme	31	m	31	André	31	D
									Quantin		

CHAUSSURES AMÉRICAINES
WALKER-OVER

Ce qui se fait de mieux comme solidité et élégance

DOCKS DE LA CHAUSSURE

Rue Haldimand, 14-20.

CALENDRIER 1912

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 j Nouvel-An	1 j Ignace	1 v Fête neuch.	1 l Hugues	1 m Jac. et Phil.	1 s Pamphile
2 m Basile	2 v Purification	2 s Simplicie	2 m Franç de P.	2 j Athanase	2 D Marcellin
3 m Geneviève	3 s Blaise	3 D Marin	3 m Richard	3 v Inv. s. Cr.	3 l Clotide
4 j Rigobert	4 D Gilbert	4 l Casimir	4 j Celestin	4 s Monique	4 m Florence
5 v Simon	5 l Agathe	5 m Adrien	5 v Fen.-Saint	5 D Con. s. Aug.	5 m Boniface
6 s Trois rois	6 m Dorotheé	6 m Colette	6 s Prudent	6 l Jean P. L.	6 j Fête Dieu
7 D Lucien	7 m Hélène	7 j Thom. d'Ag.	7 D Paques	7 m Stanislas	7 v Lic
8 l Apollin	8 j Salomon	8 v Ponce	8 m Prochore	8 m Désiré	8 s P'lagie
9 m Pierre, év.	9 v Appoline	9 s Françoise	9 l Albert	9 j Nicaise	9 D Médard
10 m Paul, ermite	10 s Scholastiq.	10 D Blanchard	10 m Isidore	10 v Gordien	10 l Maurin
11 j Théodore	11 D Séverin	11 l Euloge.	11 j Fulbert	11 s Mamert	11 m Barnabé
12 v Arcade	12 l Eulalie	12 m Pol, év.	12 v Jules	12 D Rogations	12 m Olympe
13 s Bap. de J.-C.	13 m Grégoire	13 m Passion	13 s Marcellin	13 l Servais	13 j Ant. de P.
14 D Hilaire	14 m Valentin	14 j Mathilde	14 D Maxime	14 m Pacôme	14 v Rufin
15 l Maur	15 j Faustin	15 v Zacharie	15 l Paterne	15 m Sophie	15 s Modeste
16 m Guillaume	16 v Julienne	16 s Cyriaque	16 m Apollin	16 j Ascension	16 D Fargeau
17 m Antoine	17 s Th'odule	17 D Gertrude	17 m Anicet	17 v Pascal	17 l Pascal
18 j Ch. S. P.	18 D Sim'on, év.	18 l Alexandre	18 s Quasimodo	18 s Venance	18 m Marine
19 v Sulpice.	19 l Gabin	19 m Joseph	19 v Léon	19 D Yves	19 m Gev. et Pr.
20 s Schastien	20 m Mardi gras	20 m Sylvain	20 s Th'otine	20 l Silvie	20 j S'yvère
21 D Agnès	21 m Eléonore	21 j Létare	21 D Anselme	21 m Hospice	21 v Leufroi
22 l Vincent	22 j Isabelle	22 v Gustave	22 m Opportune	22 m Julie	22 s Paulin
23 m Reymond	23 v Josué	23 s Victorien	23 m Georges	23 j Samuel	23 D Jacques
24 m Ind. vaud.	24 s Mathias	24 D Simon, mar.	24 m Léger	24 l Nat. s. J. B.	24 m Prosper
25 j C. s. Paul	25 D Césaire	25 l Lydie	25 v Marc	25 s Jeanne	25 m Prosper
26 v Paule	26 m Nestor	26 m Ludger.	26 j Clet	26 D Pentecôte	26 m Barbolein.
27 s Julien	27 m Honorine	27 m Jean, év.	27 l Polycarpe	27 l Hildevert	27 j Crescent
28 D Charlemag.	28 m Romain	28 l Euphrasie	28 D Vital	28 m Germain	28 v Louthert
29 l François S.	29 j Léandre	29 v Fri. ue	29 l Robert	29 m Maximilien	29 s Pierre, Paul
30 m Bathilde	30 s Julien	30 s Julien	30 m Eutrope	30 j Catherine	30 D Comm. s. P.
31 m Marcelc	31 D Rameauze	31 D Rameauze		31 v Pétronille	

LEÇONS ET TRADUCTIONS

Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Russe, Latin

Prof. C. - E. HARTUNG

3, place Saint-François, 3

Téléphone 1417.

LAUSANNE



Librairie Internationale et Universitaire

TH. SACK-REYMOND

(Succ. de B. BENDA)

3, rue Centrale - Lausanne

✻ **V E N T E** ✻

de tous les ouvrages employés à l'Université
et recommandés par MM. les Professeurs

— TÉLÉPHONE 460 —



UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Historique de l'Université de Lausanne. — Cette Université est fille de la Réforme. Dès que les Bernois se furent emparés du Pays de Vaud et lui eurent imposé la foi nouvelle, ils se préoccupèrent de fonder une école de théologie. La nouvelle institution fut inaugurée en 1537, avec quatre professeurs, dont les plus connus étaient Conrad Gessner, chargé de l'enseignement du grec, et Pierre Viret, le réformateur vaudois. Elle prit le nom d'académie en 1549, l'année même où Théodore de Bèze vint lui apporter le concours de son talent. L'Académie, mal logée tout d'abord, fut installée, en 1587, dans le bâtiment qui abrite encore aujourd'hui les facultés de Théologie, de Droit et des Lettres. L'enseignement subit peu de changements pendant le XVII^m siècle. Si les mathématiques furent détachées de la philosophie, si un cours de droit fut donné entre 1610 et 1620, si un professeur d'histoire fonctionna pendant quelques années à partir de 1620, l'Académie n'en resta pas moins essentiellement une école de théologie, ayant spécialement en vue le service de l'Eglise. Elle perdit peu à peu ce caractère pendant le cours du XVIII^m siècle. Une chaire de droit et d'histoire fut fondée en 1711; Jean Barbeyrac en fut le premier titulaire. Une chaire honorifique de médecine fut créée pour le célèbre médecin Auguste Tissot. Le nombre des chaires était de dix en 1798. La République helvétique introduisit à l'Académie, en 1801, l'enseignement de la chimie; la loi de 1806 fonda une seconde chaire de droit et une chaire de littérature française, et chargea le professeur de chimie de l'enseignement de la minéralogie. En 1820, l'usage de la langue latine fut restreint à un petit nombre de cours; il devait disparaître complètement vers 1835. En 1822, le droit fut doté d'une troisième chaire. L'ancienne académie, dont la carrière devait se terminer en 1838, compta parmi ses professeurs Charles Monnard, André Giroz, J.-J. Porchat, François Pidou, Juste Olivier et Alexandre Vinet. Sainte-Beuve y donna ses célèbres leçons sur Port-Royal. La loi de 1837, qui devait entrer en vigueur en 1838, inaugura une période plus brillante encore. L'Académie fut divisée en trois facultés, celle de Théologie, celle de Droit et celle des Lettres et Sciences. L'enseignement de l'histoire fut régularisé. Des professeurs extraordinaires furent successivement chargés d'enseigner la géographie, la littérature allemande, l'anatomie et la physiologie, la géométrie descriptive. De nombreux cours libres furent donnés dans les différentes facultés. Aux côtés des Monnard et des Vinet, qui avaient illustré l'ancienne Académie, vinrent s'asseoir, parmi les Vaudois, Samuel Chappuis, Edouard et Charles Secrétan, et, parmi les étrangers, le poète polonais Mickiewicz et le sociologue Melegari, un futur ministre d'Italie. Le nombre des étudiants et externes, qui n'était que de 72 en 1847, monta jusqu'à 238



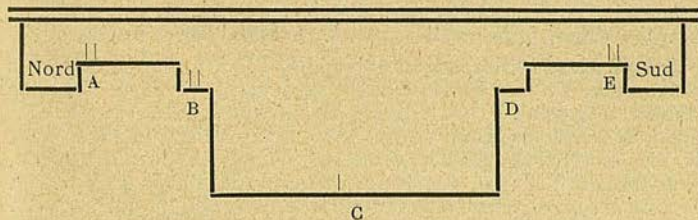
M. Edmond ROSSIER, Professeur
Recteur de l'Université de Lausanne

en 1868. L'année 1873 vit la fondation de l'école de pharmacie ; l'année 1877, la création d'une cinquième chaire de droit. Une loi de 1880 posa les bases de la future faculté de médecine en instituant des chaires d'anatomie, de physiologie et d'histologie, grâce auxquelles Lausanne devint l'un des sièges pour l'examen propédeutique médical, comme elle l'était déjà pour les examens de pharmacie. L'Université a été créée par la loi du 10 mai 1890. La faculté de *Théologie* compte cinq chaires ; les facultés de *Droit*, de *Médecine* et des *Lettres* en ont chacune sept ; la faculté des *Sciences* en a dix. La Faculté technique est devenue, sous le nom d'*École d'ingénieurs*, une section de la faculté des sciences. A sa fondation, le corps enseignant comptait 62 membres, professeurs ordinaires et extraordinaires, privat-docents et lecteurs ; elle en comptait 97 en 1901. La faculté de droit a organisé un ensemble de cours à l'usage des étudiants allemands. La faculté des Lettres a institué, à partir de 1895, **des Cours de vacances** destinés à fournir aux étrangers, et plus particulièrement aux professeurs de l'enseignement secondaire, aux institutrices et aux étudiants, le moyen de se perfectionner dans l'usage de la langue française. Ils durent six semaines, en juillet et août. Un certificat est délivré aux étudiants réguliers qui en font la demande.

(Extrait du chapitre "l'Université de Lausanne", par M. Jean Bonnard, professeur, paru dans le "Guide de Lausanne", publié chez Th. Sack, libraire.)

PALAIS DE RUMINE. — ORIENTATION.

Est



Ouest (Place Riponne).

AILE GAUCHE, porte A. Auditoires et laboratoires de géologie et de minéralogie.

AILE GAUCHE, porte B. Rectorat et secrétariat. Auditoire xv. 3^e étage, Musée de botanique et herbier.

CENTRE. Porte C. 1^{er} étage, Musées : Beaux-Arts, Géologie, Historique ; 2^e étage, Musée zoologique.

AILE DROITE, porte D. Rez-de-chaussée, Concierge ; 1^{er} étage, Bibliothèque, Auditoire n° xvi ; 3^e étage, Auditoire et laboratoire de zoologie.

AUTORITÉS UNIVERSITAIRES

L'Université. — Palais de Rumine et Cité-Devant. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires forment le Sénat universitaire. — Une Commission universitaire, dont la composition est déterminée par le règlement, est chargée d'expédier les affaires courantes. — Le Sénat universitaire nomme pour deux ans son président, qui porte le titre de Recteur. Il n'est pas immédiatement rééligible et il est, autant que possible, choisi successivement dans les diverses facultés. — Le Recteur sortant de charge est Prorecteur de l'Université. — Les professeurs ordinaires et extraordinaires d'une faculté forment le Conseil de cette faculté. — Les professeurs d'une section forment le Conseil de cette section. — Dans chaque Conseil de faculté, il y a un président, qui porte le titre de Doyen; il est nommé par le Conseil, pour le terme de deux ans. — La section des sciences pharmaceutiques et celle des sciences techniques sont dirigées chacune par un professeur qui porte le titre de Directeur. Ces Directeurs sont nommés par le Conseil d'Etat, pour le terme de deux ans. — Le Sénat, la Commission universitaire, les Conseils de facultés administrent et dirigent, sous la surveillance et la direction supérieures du Département de l'Instruction publique et des Cultes.

L'Université est placée au chef-lieu du canton. Elle est à la charge de l'Etat. (D'après la loi du 10 mai 1890, modifiée par celles des 12 février 1898 et 17 mai 1902. — Loi du 1 septembre 1882. — Règlement général du 26 janvier 1900.)

Université de Lausanne. — *Recteur*: M. Edmond ROSSIER, p. o., av. Dapples 43, T. 891. *Prorecteur*: M. H. BLANC, p. o., Av. des Alpes, 6. *Secrétaire*: M. J. BONZON, Belles-Roches, 5.

Téléphones. — Secrétariat université, T. 1371. Concierge Palais de Rumine, T. 105. Professeurs, Cité-devant, T. 1330. Ecole de Chimie, Château, T. 1211. Ecole de Physique, Château, T. 984. Ecole de Médecine, Caroline, T. 1516. Ecole d'Ingénieurs, Tour 8, T. 353. Ecole d'Ingénieurs, directeur, T. 746. Institut d'Hygiène, Polyclinique, T. 1709. Laboratoire botanique, Palais de Rumine, T. 2524. Laborat. électricité industrielle, Tunnel, T. 55. Laborat. zoologie, Palais de Rumine, T. 2525.

PROFESSEURS HONORAIRES

Loi du 10 mai 1890, art. 30.

Lehr, Ernest, à Lausanne, science du droit. — de Senarclens, Arthur, à Liège, science du droit. — Forel, François-Alphonse, à Morges, sciences naturelles. — de Cérenville, Edouard, à Lausanne, doct.-méd., sciences médicales. — Renard, Georges, à Paris, littérature française. — Favey, Georges, juge fédéral, à Lausanne, science du droit. — Gaudard, Jules, à Lausanne, construction

(ponts et constructions métalliques). — Erman, Henri, à Münster, science du droit. — Grenier, William, à Lausanne, mécanique industrielle. — Rabow, Siegfried, à Königsberg, sciences médicales. — Berney, John, à Lausanne, science du droit. — Grenier, Louis, à Lausanne, science du droit.

Doyens de facultés et directeurs. — Doyen de la faculté de théologie : M. VUILLEUMIER, p. o. Doyen de la faculté de droit : M. CORDEY, p. e. Doyen de la faculté de médecine : M. BERDEZ, p. e. Doyen de la faculté des lettres : M. BURNIER, p. e. Doyen de la faculté des sciences : M. PELET, p. e. Directeur de l'école de pharmacie : M. WILCZEK, p. o. Directeur de l'école d'ingénieurs : M. MANUEL, p. e.

N.-B. — Les heures d'audience sont affichées à l'Université.

PERSONNEL ENSEIGNANT

ABRÉVIATIONS : *p. o.* = prof. ordinaire ; *p. e.* = prof. extraordinaire ; *p. dc.* = privat docent ; *ch. de c.* = chargé de cours ; *T* = téléphone.

Professeurs : MM. AMSTEIN, p. o., place Bel-Air, 2. ARTHUS, p. o. avenue Dapples, 6. BERDEZ, p. e. avenue du Théâtre, 3. T 1001. BIELER, prof., Mont-Paisible, Montagibert, T. 1709. BLANC, p. o. Av. des Alpes, 6. BONARD, Arthur, p. e., avenue Villamont, 23. BONINSEGN, p. e., route d'Echallens, 80. BONJOUR, p. e. rue du Grand-Chêne, 14, T. 1044. BONNARD, Jean, p. o., avenue Davel, 7, T. 1823. BOSSET, p. e. Belles-Roches, 7. BOURGET, p. o., rue du Grand-Chêne, 11, T. 398 et 1662. BRUNHES, p., Clos Ruskin, Fribourg. BUGNION, p. o., Blonay. BURNIER, p. e., Les Bruyères, T. 604. CHAMOREL, prof. Terreaux, 10. CHAVAN, prof., Grandson. CHENAUX, p. e. Villeneuve. CHUARD, p. e., square Juste Olivier, 1. COLOMB, professeur, Vufflens-le-Château. COMBE, p. e., Montbenon, T. 1691. CORDEY, p. e., avenue Dapples, 45. DANDIRAN, p. o., avenue des Toises, 5. DE FÉLICE, p. e., place St-François, 9, T. 1500. DEMIÉVILLE, p. e., avenue Agassiz, 2, T. 177. DE MOLIN, p. e., Villa Jurigoz, T. 133. DE SCHOULEPNIKOW, p. e., La Tour de Peilz. DE TOURTOULON, p. e., Renens. DIND, p. e., place Montbenon, T. 817. DOMMER, p. o., Gai-Coteau, avenue des Alpes. T. 1593. DUTOIT, Constant, p. e., Riant-Mont 7. DUTOIT Paul, p. e., Solitude, 19. EMERY, p. o., Villa Emery, av. Charles Secrétan, T. 1108. EPERON, p. e., pl. St-François, 14, T. 362. FORNEROD, prof., Pully. GAILLARD, p. e., av. des Alpes, 2 b. T. 130. GALLI-VALERIO, p. o., La Tornettaz, Valentin. GUËX, p. e., Les Escherins, av. Juste Olivier. HAFF, p. e., villa Blanche, Chailly. HAUSKNECHT, p. e., avenue d'Ouchy, 96. HERZEN, Nicolas, p. e., avenue de Rumine, 55, T. 1734. HOFFET, p. e., l'Abeille, avenue Louis Ruchonnet. T. 2296. KEHRMANN, p. o. Le Centenaire, Pontaise. LACOMBE, p. o., av. de Grammont 3. LANDRY, p. e., av. Rumine, 55, T. 1410. LARGUIER, p. e., rue de Bourg, 29, T. 559. LEWALD, p. e. Pension Rosemont,

av. Dickens. LÆWENTHAL, p. e., r. Enning, 2. LUGEON, p. o., Les Préalpes, av. Ch. Secrétan, T. 1404. MAHAÏM, p. e., Asile de Cery, T. 1300. MAILLARD, p. e., av. Druey, 9, T. 2098. MAILLEFER, p. e., rue Ch. Monnard, 6. MANUEL, p. e., Beau-Séjour, 27. T. 899. MAURER, p. o., Boa-Vista, Béthusy, T. 776. MAYOR, p. o., Les Feuillantines, r. d'Ouchy. Mellet, p. e., av. Léman 41. MERCANTON, p. e., Les Borromées, Montriond. T. 2531. MERCIER, p. e., r. Grand-Chêne, 1, T. 2211. MERMOD, p. e., Villa Chaumény, T. 42. MEYLAN, p. e., Clos-du-Matin. MILLIoud, p. o., les Trémières, Montriond, T. 1949. MORE, p. e. av. Druey, 13. MURET, Ernest, professeur, route de Florissant, 21, Genève, T. 3599. MURET, Maurice, p. e., Pré Scilla, T. 377. NARBEL, p. e., La Caroline, Cour, T. 2260. NEESER, p. e., Vert-Clos, rue du Pré-du-Marché, T. 2642. PAILLARD, p. e. r. Neuve 9. PALAZ, p. e. La Valsainte, T. bureau 322, appartement 981. PARETO, p. o., Céligny, Genève. PELET, p. e., Les Clochetons. PERRET, p. e., Aubonne, T. 263. RAMBERT, p. e., rue Beau-Séjour, 12. REISS, p. e. Villa Lumière, Château-Sec, T. 114. ROGUIN, p. o., Villa Orville, av. Léman, 41. ROSSIER, Edmond, p. o., av. Dapples, 43. T. 891. ROSSIER, Guillaume, p. e., Square de Georgette, 1, T. 1009. ROUD, p. e., Le Verger, Pontaise. ROUX, p. o., Riant-Site, T. 652. SEILER, p. e., Chalet-Fleuri, Montagibert, T. b. 1212, app. 1314. SIRVEN, p. o., av. de Rumine, 30, T. 3660. SPENGLER, p. e., pl. St-François, 14, T. 1539. SPIRO, p. e., Villa Speranza, Cour, T. 2016. SPIRO, J.-L., p. e., ch. des Mayoresses, Fraissillon, Chailly, T. b. 519, ap. 2516. STRZYCZOWSKI, p. e., La Cerisaie, chemin du Signal. VALLETTE, p. o., Clos-Villard, Fleurettes. VUILLEUMIER, p. o., r. du Midi, 8. WILCZEK, p. o., Villa Neuschwander, Ouchy.

Privat-docents. — MM. BIERMANN, Le Mont sur Lausanne. CEVEY, av. du Théâtre, 1. T. 1220. CHATELANAT, Villa Faucigny, Avenue des Alpes. DE LA HARPE, Longeraie, 3, T. 973. DELHORBE, Mont-Rose, Valentin. DE MONTET, Vevey. DUFOUR, Aug., rue du Midi, 1. T. 801. DUSSEY, Bois de Vaux, T. 152. FEYLER, av. Verdeil, T. 2361. GILLIARD, Charles, Valentin, 35. GONIN, rue du Grand-Chêne, 11, T. 1442. JACCARD, Villa Argelès, Pully. JACCOTTET, Lutry. MAILLEFER, Arthur, rue Martheray, 6. MARTINET, Montagibert, T. 40. MARULLAZ, pl. Montbenon, T. 1369. PERRIN, Bella Rosa, avenue du Léman, T. 94. PORCHET, Prilly. PREISIG, Asile de Cery. REYMOND, Boa-Vista, Béthusy, T. 776. SCHACHT, Villa Parva, Trabandan. TAILLENS, Le Printemps, Grotte, T. 826. TAVERNEY, Belles-Roches A. TREYER, Fribourg. VULLIET, avenue Sainte-Luce. WEITH, Galeries de St-François, T. 765. WELLAUER, r. Pré-du-Marché, 19.

Lecteur. — M. ANDRÉ, Valmont, avenue des Cerisiers.

CLINIQUES : 1. **Clinique médicale (Hôpital cantonal).** Chef: M. FEISSELY; MM. SANDOZ, LÉON; RAPIN, Jules. — 2. **Clinique chirurgicale (Hôpital cantonal).** Chef: M. REVERDIN, Albert; MM. ROUX;

Jaques; VELLA, Alfred. — 3. **Clinique obstétricale** (*Hôpital cantonal*). M. THÉLIN, Charles. — 4. **Clinique dermatologique** (*Hôpital cantonal*). Chef: Mme CALAME, Sophie. — 5. **Clinique ophthalmologique** (*Hôpital ophthalmique*). M. GONIN. — 6. **Clinique de pédiatrie** (*Hôpital cantonal*). M. CALAME, Paul. — 7. **Clinique oto-laryngologique**. (*Valentin, 67*). Chef: M. BARRAUD, Albert. — 8. **Policlinique** (*Solitude 19*). MM. GUISSAN, André; JEANNERET, Maurice. — 9. **Policlinique obstétricale** (*Hôpital cantonal*). Mme MERCIER-BLANC, Lina.

Comité de patronage des étudiants.

Ce comité, nommé par la Commission universitaire, est composé de professeurs et de personnes s'intéressant à l'Université et à son développement. Il administre la salle de lecture des étudiants; il procure aux étudiants tous les renseignements nécessaires pour **faciliter leurs études** et leur séjour à Lausanne.

Le Comité est composé de: M. le recteur de l'Université; MM. J. Bonnard, professeur, président; H. Blanc, professeur; Delesert, rentier, secrétaire; L. Grenier, juge cantonal; Vuilleumier, professeur; Roud, professeur; Rambert, professeur; Gustave Krafft, président de la Société de développement; Maurer, professeur; André, lecteur.

Les étudiants sont invités à s'adresser au président du Comité, qui reçoit, à son domicile, 7, avenue Davel, le mercredi de 6 à 7 h. T. 1823. Les étudiants allemands peuvent, en outre, recourir aux bons offices de M. le consul allemand, de M. le doyen de la Faculté de droit et de MM. Haff, prof., et Günther-Marcel, banquier.

Les étudiants désireux de se renseigner sur les **pensions** recevront aussi les **renseignements nécessaires**, le lundi et le mercredi, de 12 à 12 1/2 h., et le vendredi de 1 1/2 à 2 h., *petite* salle des commissions, Palais de Rumine, où un membre de l'Association chrétienne d'étudiants se tiendra à leur disposition. Ils peuvent s'adresser en tout temps, pour le même objet, aux quelques membres de cette association porteurs de l'insigne: **Etoile blanche, à cinq branches, bordée de noir**. On pourra s'adresser pendant les vacances, à M. Aimé Baechtold, étudiant en lettres, à Vennes sur Lausanne.

Programme des Cours de l'Université de Lausanne

SEMESTRE D'HIVER

Du 15 octobre 1911 au 25 mars 1912

AUDITOIRES

LABORATOIRES ET CLINIQUES

Pour la Faculté de théologie, ancienne Université.

Pour la Faculté de droit, ancienne Université et Palais de Rumine.

Pour la Faculté de médecine, voir cliniques et laboratoires, ci-dessous.

Pour la Faculté des lettres, ancienne Université, Palais de Rumine et Ecole normale.

Pour la Faculté des sciences, Place du Château, Palais de Rumine, Solitude, Valentin et rue de la Tour.

Pour le détail, voir le *Tableau des Cours du semestre d'hiver 1911-1912*, en vente au Secrétariat de l'Université, Palais de Rumine.

LABORATOIRES : 1. **Laboratoire de chimie inorganique et industrielle** (*place du Château*). T. 1211. Ouvert tous les jours, sauf le samedi après-midi. Directeur : M. L. PELET, prof. — 2. **Laboratoire de chimie organique** (*place du Château*). Directeur : M. KEHRMANN, prof. — 3. **Laboratoire de chimie physique et électrochimie** (*Solitude 19*). Directeur : M. Paul DUTOIT, prof. — 4. **Laboratoire de chimie physiologique, toxicologique et pharmaceutique** (*place du Château*). Directeur : M. le prof. D^r STRYZOWSKI. — 4 bis. **Service de recherches légales du sang et des taches suspectes**. (*Place du Château*). Directeur : M. le prof. D^r STRYZOWSKI. — 5. **Laboratoire de thérapeutique** (*place du Château*). Directeur : M. BERDEZ, prof. — 6. **Laboratoire de chimie agricole** (analyses agricoles) (*place du Château*). T. 1845. Directeur : M. CHUARD, prof. (*Voir Institut agricole*). — 7. **Laboratoire de physique** (*place du Château*). T. 984. Directeur : M. C. DUTOIT, prof. — 8. **Laboratoire de photographie** (*place du Château*). Directeur : M. le D^r REISS, prof. — 9. **Laboratoire de bactériologie, de pathologie expérimentale et d'hygiène**. (*Solitude 19*). T. 1709. Directeur : M. GALLI-VALERIO, prof. — 10.

Laboratoire de chimie analytique et bactériologique des denrées et boissons. (*Solitude 19*). Directeur : M. SEILER, prof. — 11. **Laboratoire d'histologie** (*Solitude 19*). Directeur : M. LÆWENTHAL, prof. — 12. **Laboratoire de botanique systématique et de microscopie botanique.** (*Palais de Rumine, 3me étage, aile nord*). Directeur : M. WILCZEK, prof. — 13. **Laboratoire de géologie** (*Palais de Rumine, 1er étage, aile nord*). Directeur : M. M. LUGEON, prof. — 14. **Laboratoire de minéralogie** (*Palais de Rumine, 1er étage, aile nord*). Directeur : M. Arthur BONARD, prof. — 15. **Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée** (*Palais de Rumine, 3me étage, aile sud*) Directeur : M. BLANC, prof. — 16. **Laboratoire d'électricité industrielle.** (*place du Tunnel*). T. 55. Directeurs : MM. LANDRY et MERCANTON, prof. — 17. **Amphithéâtre d'anatomie** (*Ecole de Médecine*). Ouvert tous les jours. Directeur : M. ROUD, prof. — 18. **Laboratoire de physiologie** (*Ecole de Médecine*). T. 56. Directeur : M. ARTHUS, prof. — 19. **Laboratoire d'embryologie** (*Ecole de Médecine*). T. 56. Directeur : M. BUGNON, prof. — 20. **Institut pathologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : Vacat

CLINIQUES : 1. **Clinique médicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. BOURGET, prof., T. 1552. — 2. **Clinique chirurgicale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. ROUX, prof. — 3. **Clinique obstétricale** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. G. ROSSIER, prof. T. 1552. — 4. **Clinique dermatologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. DIND, prof. — 5. **Clinique ophtalmologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. EPERON, prof. — 6. **Clinique psychiatrique** (*Asile de Cery*). Directeur ; M. MAHAIM, prof., T. 1300. — 7. **Clinique otologique et laryngologique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. MERMOD, prof. — 8. **Clinique pédiatrique** (*Hôpital cantonal*). Directeur : M. COMBE, prof. — 9. **Policlinique** (*Solitude 19*). Directeur : M. DEMIÉVILLE, prof., T. 50.

Les **Etablissements fédéraux d'essais agricoles, à Mont-Calme, Montagibert**, comprennent :

Etablissement de chimie agricole. Chef, M. le prof. C. Dusserre. Chargé du contrôle du commerce des engrais chimiques, fourrages concentrés, remèdes pour vignes, pour la Suisse française. Analyse des terres, des matières servant à l'agriculture et de ses produits. Champs d'expériences pour l'application rationnelle des engrais.

Etablissement d'essais de semences. Chef, M. le prof. G. Martinet. Chargé du contrôle des semences pour la Suisse française. Travaux concernant la sélection et l'amélioration des semences. Essais comparatifs des variétés de plantes agricoles. Renseignements aux agriculteurs et négociants pour tout ce qui concerne la valeur et l'emploi des graines.

PROGRAMME

Il y a à l'Université trois sortes de cours :

- a) les cours publics (*collegia publica*);
- b) les cours universitaires proprement dits (*collegia privata*);
- c) les cours particuliers (*collegia privatissima*), régis par des dispositions spéciales.

ABRÉVIATIONS ; *publ.* signifie cours public ; — *priv.* signifie cours particulier, soit *privatissime* ; — *gr.* signifie gratis. — Tous les cours qui ne sont pas suivis d'une de ces indications sont des cours universitaires, soit *collegia privata*.

Faculté de théologie protestante. — M. VUILLEUMIER, p. o. Lecture du livre des Juges, 2 h. Explication de la 1^{re} partie du livre d'Esaié, 2 h. Hist. d'Israël et de sa religion (1^{re} partie), 4 h. Hist. de l'Eglise du Pays de Vaud (suite), 1 h. — M. NARBEL, p. e. Hist. du Canon du Nouveau-Testament, 1 h. Hist. du siècle de Jésus-Christ, 2 h. Exégèse de l'Evangile selon St-Jean, 3 h. Exégèse de la 1^{re} épître aux Thessaloniens et de celle aux Colossiens, 3 h. — M. DANDIRAN, p. o. Hist. du christianisme : La Contre-réformation, 3 h. Hist. des dogmes : Le moyen âge, 3 h. Symbolique : Le protestantisme, 2 h. — M. EMERY, p. o. Morale chrétienne, 6 h. — M. FORNEROD, ch. d. c. Hist. des religions : Introduction. Non-civilisés. Egyptiens, 2 h. — M. CHAVAN, ch. d. c. Hist. ecclésiastique : La fin du moyen âge et les débuts de la Réformation (gr.) 1 h. Hist. de la théologie moderne : Alexandre Vinet, 2 h. — M. COLOMB, ch. d. c. Prédication protestante aux XVI^e et XVII^e siècles, 2 h. Théorie de la prédication, 1 h. Exerc. pratiques (gr.), 1 h. Improvisations, tous les quinze jours, 2 h. — M. CHAMOREL, ch. d. c. Théologie pastorale : Légitimité et grandeur du ministère évangélique, 1 h. Analyses de textes, 2 h. — M. GOUZAS, ministre. Lecture cursive du Nouveau Testament (gr.), 2 h. par quinz. — TROIS PROFESSEURS à tour de rôle. Exerc. homilétiques et catéchétiques, 1 h.

Faculté de droit. — M. ROGUIN, p. o. Introd. aux études juridiques. 2 h. Droit civil comparé : Les contrats, 2 h. Droit international privé : Première partie, 2 h. — M. PARETO, p. o. (Ne professe pas ce semestre.) M. MILLIoud, p. o. Sociologie générale, 1 h. Séminaire de sociologie (priv. et gr.), 2 h. par quinzaine. — M. BONINSENI, p. e. Economie polit. pure, 1 h. Economie polit. : L'épargne, les banques et la production, 2 h. Confér. d'économie politique, 1 h. Science financière : Les finances privées, 1 h. Statistique : Elaboration des données statistiques, 2 h. Législation sociale : Le contrat de travail, 1 h. — M. DE FÉLICE, p. e. Droit des obligations : Théorie des actes juridiques. Formation, effet, extinction, modalité des obligations. Cession des créances et reprise de dette, 3 h. Droit commercial : Sociétés anonymes, associations, 2 h. — M. RAMBERT, p. e. Droit civil suisse : Introduction. Des personnes. De la famille 3 h. Droit civil suisse : Propriété immobilière et mobilière, 1 h. Procédure civile : Partie contentieuse, 2 h. — M. CORDEY, p. e. Droit public général : Le principe de la souveraineté nationale. Le droit de suffrage politique. Le suffrage universel. La représentation des minorités. Le gouvernement direct. Etude des constitutions des

Etats-Unis, de l'Empire d'Allemagne et de la République française, 2 h. Droit public fédéral, 3 h. — M. MERCIER, p. e. Droit criminel. Introduction historique. Du droit social de répression. La loi pénale. Le crime. La peine, 4 h. Droit international public. Introduction. Les personnes du droit des gens. Droits et devoirs des Etats. Territoire, 2 h. — M. HERZEN, p. e. Droit romain, 4 h. System des Römischen Privatrechts, 6 h. Anfängerübungen im römischen Recht (priv.), 2 h. Exégèse des Pandectes, 1 h. Séminaire romain (priv. et gr.), 1 soirée par quinzaine. — M. DE TOURTOULON, p. e. Hist. du droit moderne : Les origines germaniques et coutumières. Les obligations, 3 h. Hist. du droit dans l'antiquité, 1 h. Droit civil français : Successions, 2 h. Procédure civile française, 1 h. Confér. de droit civil français (gr.), 1 h. — M. HAFF, p. e. Deutsches Privatrecht, 4 h. Bürgerliches Recht, Allgemeiner Teil, 4 h. Uebungen (priv.), 2 h. — M. LEWALD, p. e. Römische Rechtsgeschichte, 3 h. Obligationenrecht des B. G. B., 4 h. — M. FAVEY, juge fédéral. Les voies de recours au Tribunal fédéral, en matière civile (gr.), 2 h. — M. SPENGLER, p. e. Médecine légale : Autopsies médico-légales, selon le matériel disponible. — M. REISS, prof. extr. à la Faculté des Sciences. Police scientifique : Vols et homicides, le criminel professionnel, 3 h. Exercices pratiques de police scientifique, 2 h.

Etudes de sciences sociales. *Faculté de droit.* — Répartition des matières en vue de l'obtention des grades de licencié et de docteur.

Matières obligatoires : Philosophie générale. Lettres (M. Milliod). Une des langues enseignées à la Faculté des lettres et sa littérature. Sociologie (y compris les systèmes sociaux). Droit et Lettres (M. Milliod). Economie politique (y compris la démographie et l'histoire des doctrines économiques). Droit (M. Boninsegni). Eléments du droit privé et du droit public. Droit (M. Roguin). Histoire politique. Lettres (M. Rossier).

Matières à option : Une deuxième langue enseignée à la Faculté des lettres et sa littérature. Histoire des religions. Lettres (M. Fornerod). Statistique. Droit (M. Boninsegni). Législation sociale. Droit (M. Boninsegni). Géographie (dans ses rapports avec les sciences sociales). Lettres (M. Brunhes). Science des finances. Droit (M. Boninsegni). Droit international public ou privé. Droit (M. Mercier et M. Roguin). Droit administratif. Droit (M. Grenier). (au semestre d'été seulement). Théorie générale du droit pénal. Droit (M. Mercier). Ethnopsychie. Lettres (M. Maurer).

Ecole des hautes études commerciales. *Faculté de droit.* L'Université confère les grades de licencié et de docteur ès sciences commerciales à la suite d'épreuves écrites ou orales portant sur dix matières obligatoires et trois autres à choisir par le candidat sur diverses matières à option (voir le règlement). Voici ces matières avec l'indication des cours y relatifs dans le présent programme des diverses facultés.

Matières obligatoires : Economie commerciale. Technique commerciale et séminaire. Comptabilité publique. Statistique. Economie politique. Géographie économique. Introduction aux études juridiques. Droit commercial et de change. Poursuite pour dettes et faillite. Droit des assurances.

Matières à option (trois au choix) : Toutes les matières enseignées à la Faculté de droit. Les transports (exploitation des chemins de fer). Mathématiques financières : opérations à long terme. Législation in-

dustrielle. Histoire politique. Une langue enseignée à l'Université.

Les cours spéciaux à cette Ecole sont les suivants pour le présent semestre :

Economie commerciale : La monnaie, le crédit, le change, 2 h. M. Paillard.

L'évolution des entreprises commerciales et industrielles. Trusts et syndicats, grands magasins, sociétés coopératives ; situation du petit commerce de détail ; entreprises d'Etat, etc. 2 h. M. Paillard.

Technique commerciale : Organisation comptable nécessaire au travailleur, au capitaliste rentier, au capitaliste commerçant, au capitaliste banquier. Le règlement des échanges internationaux. Organisation comptable nécessaire aux associations : affaires en participation ; le ménage, les sociétés commerciales en nom collectif, en commandite simple et par actions, société anonyme. 2 h. M. Morf.

Comptabilité publique (éventuel). La formation du budget. L'analyse du budget. Le compte ou le résultat financier de l'exercice ou de l'année. La comptabilité générale en usage dans la commune et le canton. 1 h. M. Morf.

Mathématiques financières : (Opérations à long terme ou algèbre financière). Intérêts et escomptes composés. Intérêts anticipés. Intérêts et escomptes à taux fixe et à taux variable. Valeurs actuelles et finales. Amortissement à taux unique et à taux variable. Amortissement constant, progressif, américain. Tableaux d'amortissement. 1 h. M. Morf.

Séminaire de sciences commerciales. (A partir de janvier 1912). 2 h. M. Morf.

Etudes de police scientifique. *Facultés de droit, de médecine et des sciences*. — L'Université confère le diplôme d'études de police scientifique à la suite d'épreuves théoriques et pratiques. Ce diplôme est destiné aux futurs fonctionnaires supérieurs (techniques) de la police et aux futurs experts spécialistes auprès des tribunaux. Les études de police scientifique portent sur les matières suivantes : Droit pénal ; procédure pénale ; anatomie ; médecine légale ; chimie inorganique et organique et laboratoire de chimie ; toxicologie ; physique expérimentale et laboratoire de physique ; police scientifique ; photographie théorique ; travaux pratiques de police scientifique et de photographie judiciaire.

Faculté de médecine. — M. PELET, p. e. Chimie inorganique, 5 h. Travaux de laboratoire avec la collaboration de M. Mellet, chef des travaux. 2 après-midi. — M. Physique expérimentale, 5 h. — M. C. DUROI, p. e. Laboratoire de physique, 1 après-midi. — M. WILCZEK, p. o. Botanique générale, 5 h. — M. BLANC, p. o. Zoologie : Invertébrés, 5 h. Anatomie et physiologie générales, 3 h. Laboratoire de zoologie et d'anat. comparée, 4 h. — M. MELLET, p. e. Chimie analytique, 2 h. — M. BUGNION, p. o. (Ne prof. pas ce semestre.) Embryologie. — M. ROUD, p. e. Anat. descriptive : Splanchnologie, 3 h. Anatomie topographique : Tête et cou, 2 h. Conférences anatomiques (en collaboration avec M. le Dr Popoff, chef des travaux anatomiques) (priv.), 5 h. Dissection. Tous les jours, sauf le samedi après-midi et le dimanche. — M. ARTHUS, p. o. Physiologie de la nutrition, 6 h. Questions choisies de physiologie (priv.), 2 h. Laborat. pour candidats au doctorat, tous les jours. — M. LARGUIER, p. e. Physiologie des organes sensoriels, 2 h. Psychologie appliquée (gr.), 1 h. Conférences de psychologie (priv. et gr.), 1 à 2 h. — M. LEWENTHAL, p. e. Histologie générale, 3 h. Technique histolo-

gique, 1 h. Laboratoire d'histologie, 1 après-midi. Travaux spéciaux pour étudiants avancés. Tous les jours. — M. ... Pathologie générale, 4 h. Cours pratique d'histologie pathologique, (démonstrations et autopsies), 4 h. Trav. de labor. pour étudiants avancés, tous les jours. — M. BOURGET, p. o. Clinique médicale, 5 fois par semaine 1 1/2 h. Examen du malade (auscultation et percussion), 2 h. — M. ROUX, p. o. Clinique chirurgicale et gynécologique, 6 fois par semaine 1 1/2 h. Chapitres choisis de chirurgie (gr.), 1 h. Pansements et diagnostic (en collaboration avec le chef de clinique), 4 h. — M. G. ROSSIER, p. e. Clinique obstétricale, 3 fois par semaine 1 1/2. Policlinique obstétricale et cours de toucher (priv. et gr.), 4-6 h. Obstétrique pathologique (cours théorique), 2 h. Opér. obstétricales au mannequin (en collaboration avec M. le Dr Weith), 2 h. — M. M. MURET, p. e. Gynécologie théorique (les maladies de la vulvè, du vagin et des annexes de l'utérus), 2 h. Policlinique gynécologique, 4-6 h. — M. EPERON, p. e. Clinique ophthalmologique, 2 h. Ophthalmoscopie, 1 h. Cours théorique d'ophthalmologie, 1 h. Eléments d'anatomie pathologique de l'œil (gr.), 1 h. — M. DEMIÉVILLE, p. e. Policlinique, 3 fois par semaine 1 1/2 h. — M. DIND, p. e. Cours théorique avec démonstrations sur les affections cutanées et vénériennes, 2 h. Cours pratique avec démonstrations (avec le concours du chef de clinique), 1 h. — M. COMBE, p. e. Clinique infantile, 2 h. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Hygiène (cours théorique avec démonstrations sur l'hygiène urbaine des habitations, des écoles, des aliments, sur l'immunité et la prophylaxie générale et spéciale), 3 h. Hygiène industrielle (cours théorique et démonstrations), 1 h. Parasitologie (cours théorique avec démonstrations sur les parasites animaux et les maladies qu'ils déterminent dans nos climats et dans les pays chauds), 2 h. Chapitres choisis d'hygiène et de parasitologie, 1 h. Trav. de labor. pour étudiants avancés, médecins, vétérinaires et pharmaciens, tous les jours. — M. MAHAIM, p. e. Clinique psychiatrique, 2 h. Cours d'anatomie topographique du cerveau (projections à Cery), 2 h. Cours théorique de psychiatrie, 2 h. Psychiatrie médico-légale, 1 h. — M. SPENGLER, p. e. Médecine légale, chapitres choisis, 1 h. Autopsies médico-légales, selon le matériel disponible. — M. PERRRET, p. e. Médecine opératoire (a lieu seulement en été.) — M. BERDEZ, p. e. Thérapeutique et matière médicale (1^{re} partie), 3 h. Electricité médicale, 2 h. — M. MERMOD, p. e. Clinique oto-laryngologique (théorie et exercices pratiques), 2 fois par semaine 2 h. — M. STRYZOWSKI, p. e. Toxicologie et chimie toxicologique, 1 h. Labor. de chimie physiologique (biochimie normale et pathologique), 1 après-midi. Trav. spéciaux pour étudiants avancés, tous les jours. — M. Aug. DUFOUR, priv.-doc. Maladies des membranes externes de l'œil (gr.), 1 h. — M. DE LA HARPE, priv.-doc. Eaux minérales et climats de la Suisse, 12 conférences (gr.). — M. VULLIET, priv.-doc. Chirurgie spéciale (cou et tête) (gr.), 2 h. — M. TREYER, priv.-doc. Les maladies infectieuses, procédés d'immunisation, 1 h. — M. GONIN, priv.-doc. Maladies profondes de l'œil (réservé aux étudiants déjà exercés en ophthalmoscopie; (priv.), 1-2 h. Exercices pratiques d'ophthalmologie (gr.), une soirée par semaine. — M. TAILLENS, priv.-doc. Répétition de médecine interne (gr.), 2 h. — M. WEITH, priv.-doc. Diagnostic obstétrical, 1 h. Cours de toucher, 2 h. Policlinique obstétricale (en collaboration avec M. le prof. G. Rossier) (priv. et gr.), 2-3 h. Opérations obstétricales au mannequin (en collaboration avec M. le prof. G. Rossier), 2 h. — M. PERRIN, priv.-doc. Méthodes modernes d'examen de

l'urètre et de la vessie (gr.), 2 h. — M. MARULLAZ, priv.-doc. Cours d'hématologie (hématolyse, hématogénèse normales et pathologiques, anémies, etc.) (gr.), 1 h. — M. CEVEY, priv.-doc. Maladies des bronches, des plèvres et des poumons, 2 h. — M. PREISIG, priv.-doc. Anatomie comparée des centres nerveux (projections de coupes), 1 h. — M. DE MONTET, priv.-doc. Les méthodes de psychothérapie (publ.), 1 h.

Faculté des lettres. — M. VALLETTE, p. o. Tacite, 2 h. Martial: Explication d'un choix d'épigrammes, 2 h. Exercices pratiques (priv.), 1 h. — M. MEYLAN-FAURE, p. e. Littérature grecque (époque romaine), 2 h. Eschyle: *Euménides*, 2 h. Conférence littéraire, 1 h. Conférence de grammaire, 1 h. — M. SIRVEN, p. o. Sainte-Beuve, Taine, Renan, 2 h. Calvin, 1 h. Conférences et exercices pratiques, 2 h. Corrections de travaux écrits supplémentaires, par M. Ch. de Rham, licencié ès lettres, sous la direction du professeur, 2 h. — M. BURNIER, p. e. M^{me} de Staël (publ.), 2 h. — M. BONNARD, p. o. Grammaire comparée des langues romanes: Phonétique, 2 h. Grammaire historique de la langue franç., 1 h. Hist. de la littér. franç. au moyen âge: Chansons de geste, 2 h. Hist. de la litt. italienne au XVI^e siècle: Poésie lyrique, théâtre, 1 h. Hist. de la littér. provençale: Poésie lyrique (gr.), 1 h. Lect. de textes vieux-français, 1 h. Lect. de textes italiens, 1 h. Lect. de textes provençaux (gr.), 1 h. — M. ERNEST MURET, p. Littérature espagnole: Le XVI^e siècle (publ.), 1 h. Conférence (gr.): Explication de *El Gran Galeoto*, drame de D. José Echegaray, 1 h. — M. MAURER, p. o. Hist. de la littér. allemande jusqu'à l'époque des Romantiques, 2 h. Etude historique de langue allemande: Textes gothiques et vieux haut-allemands, 1 h. Conf. allemande: Traductions raisonnées, discussions et trav. écrits sur des sujets de littér. allemande, 1 h. Confér. anglaise: Traduct. raisonnées, discussions et travaux écrits sur des sujets de littér. anglaise, 1 h. Confér. russe: Traductions raisonnées, discussions et trav. écrits sur des sujets de littér. russe, 1 h. Etudes ethnopsychiques: Le développement de l'esprit critique dans la littérature anglaise du XIX^e siècle, 1 h. — M. HAUSKNECHT, p. e. Shakespeare et son œuvre, 1 h. Confér. anglaise (en anglais): Interprétation d'une pièce de Shakespeare. Exercices écrits et oraux portant sur le même sujet, 1 h. Phonétique de l'anglais moderne, 1 h. Exerc. pratiques de langue anglaise, 1 h. — M. E. ROSSIER, p. o. Hist. romaine, 3 h. Le XVII^e siècle, 1 h. Hist. politique et diplomatique de l'Europe de 1815 à 1870, 3 h. Confér. et trav. pratiques (priv. et gr.), 1 h. — M. FÖRNEROD, ch. de c. Hist. des religions: Introduction. Non-civilisés. Egyptiens, 2 h. — M. MILLIoud, p. o. Hist. de la philosophie: Antiquité et moyen âge, 3 h. Philosophie générale, 1^{re} partie, 2 h. Sociologie générale, 1 h. Séminaire de sociologie (pr. et gr.), 2 h. par quinzaine. — M. LARGUIER, p. e. Psychologie appliquée (gr.), 1 h. Conférences de psychologie (priv. et gr.), 1-2 h. — M. GUEX, p. e. Les principaux systèmes d'éducation du XIX^e siècle, 1 h. Conférence, 1 h. — M. PARETO, p. o. (Ne professe pas ce semestre). Economie politique. — M. BONINSEgni, p. e. Economie politique: L'épargne, les banques et la production, 2 h. Economie politique pure, 1 h. Conférence d'économie politique, 1 h. Science financière: Les finances privées, 1 h. Statistique: Elaboration des données statistiques, 2 h. Législation sociale: Le contrat de travail, 1 h. — M. BRUNHES, p. Géographie humaine et géographie économique, 2 h. — M. SPIRO, p. e. Etude des principaux documents littéraires de l'antiquité orien-

tale disséminés dans les divers musées de l'Europe (publ.) 1 h. Langue arabe : Explication des *Séances* de al-Hariry et des *Colliers d'Or* de al-Zamakhschary, 2 h. Langue turque : Explication de divers auteurs modernes, 2 h. Hist. de la littérature persane depuis la conquête musulmane, 1 h. Interprétation du Koran avec le commentaire de al-Baydaoui, 1 h. — M. DE MOLIN, p. e. Hist. de la peinture en Suisse (publ.), 2 h. Explication du Livre I de Pausanias (Attica) au point de vue archéologique, 2 h. — M. CHATELANAT, priv.-doc. Hist. de l'art en Europe au XIX^e siècle, 2 h. — M. TAVERNEY, priv.-doc. Phonologie du français moderne, Exercices à l'aide du phonographe, 1 h. Quelques chapitres de la phonétique historique du roumain (priv. et gr.), 1 heure — M. DELHORBE, priv.-doc. Latin : Stylistique, exercices, Explication de textes variés, 1 h. — M. WELLAUER, priv.-doc. Eléments d'épigraphie grecque (publ.), 1 h. — M. SCHACHT, priv.-doc. Langue sanscrite : Grammaire avec interprétation de morceaux choisis dans la Chrestomathie de Böhtlingk, 3^e édition, faite par les soins de M. R. Garbe. 1 h. — M. FEYLER, priv.-doc. La guerre franco-allemande : Les batailles de Metz (publ.), 1 h. — M. ARNOLD REYMOND, priv.-doc. Histoire et philosophie des sciences dans les temps modernes, 1 h. — M. BIERMANN, priv.-doc. Géographie de la Suisse : Le Valais (publ.), 1 h. — M. Ch. GILLIARD, priv. doc. Histoire suisse du moyen âge : Les principales seigneuries du Pays de Vaud (publ.), 1 h.

Cours libres. — M. VOLAIT, Dr phil. Confér. d'hist. de la philosophie pour les candidats à la licence, 2 h. — M. Kurt GEISSLER, Dr phil. Wichtige Fragen aus der Philosophie, in Form von Vortrag und Besprechung (publ.), 2 h. — M. CACCIAPUOTI, Antonio Fogazzaro. Giacomo Leopardi (en italien) (publ.), 1 h.

Ecole spéciale pour l'enseignement du français moderne. — M. SIRVEN, p. o. Littérature française : Sainte-Beuve, Taine, Renan, 2 h. Calvin, 1 h. Conférences et exercices pratiques, 2 h. Correction de travaux écrits supplémentaires, par M. Ch. de Rham, licencié ès lettres, sous la direction du professeur, 2 h. — M. BURNIER, p. e. M^{me} de Staël (publ.), 2 h. — M. BONNARD, p. o. Grammaire historique de la langue franç., 1 h. Hist. de la littérature franç. au moyen-âge : Chansons de geste, 2 h. Lect. de textes vieux-français, 1 h. — M. TAVERNEY, priv.-doc. Phonologie du français moderne, 1 h. — M. ANDRÉ, lecteur. Langue franç. : Franç. moderne et franç. contemporain. Lecture analytique de pages choisies de Molière et de Guy de Maupassant, 2 h. — Lectures franç. : Notes sur les principaux écrivains des XVII^e et XVIII^e siècles. Lecture de pages choisies de leurs œuvres, 2 h. Grammaire : Exercices grammaticaux et lexicologiques. Exercices de correction de textes fautifs, 2 h. Lexicologie : Correction des fautes de français les plus communes. Gallicismes, néologismes, provincialismes, 1 h. Diction : Règles, exemples et exercices de lecture et de prononciation, 1 h. Etudes lexicologiques : Exposés propres à familiariser les auditeurs avec les termes usuels se rapportant aux sciences, aux beaux-arts, aux questions sociales. Exercices oraux de répétition et de discussion, 1 h. Etudes françaises : Quelques pages de l'histoire de la France. Explication de termes relatifs aux mœurs, aux institutions. Résumés et lecture de romans et drames historiques, 1 h.

Faculté des sciences. Section des sciences mathématiques, physiques et naturelles. a) *Sciences mathématiques.*

M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, I¹, 6 h. Exerc. de calcul, I, 1 h. Calcul différentiel et intégral, III, 2 h. Exercices de calcul, III, 1 h. Théorie des fonctions, 3 h. — M. LACOMBE, p. o. Géométrie descriptive, 4 h. Géom. analytique, 2 h. Epures de géom. descript., 1 après-midi. Géom. de position, 3 h. — M. MAYOR, p. o. Mécan. rationnelle, I, 4 h. Exerc. de mécanique, III, 1 h. Physique mathématique, 2 h. — M. MAILLARD, p. e. Calcul infinitésimal avec application aux sciences (cours destiné aux étudiants en sciences physiques et naturelles), 3 h. Exercices de calcul, 1 h. Astronomie sphérique : la Terre, le Soleil, 3 h.

b) *Sciences physiques et naturelles.* — M. . . Phys. expérimentale, 1^{re} partie: Propriétés générales des corps; chaleur; acoustique; optique géométrique, 5 h. Physique spéciale, 1^{re} partie: Physique moléculaire, thermique, 3 h. — M. Ct. DUROI, p. e. Chap. choisis d'optique, 1 h. Laborat. de physique, 1 après-midi. — M. PELET, p. e. Chimie inorganique, 5 h. Chimie industr., 2 h. Laboratoire de chimie inorganique (avec la collaborat. de M. Mellet), 4 après-midi. — M. KEHRMANN, p. o. Série aromatique, 2 h. Matières colorantes, 2 h. Laborat. de chimie organique (en collaboration avec M. Mellet, chef des travaux), 4 après-midi. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours. — M. P. DUROI, p. e. Chimie physique, 2 h. Electrochimie appliquée, 2 h. Chapitres choisis de chimie physique, 2 h. Exercices prat., 2 apr.-midi. Laborat. de recherches pour étudiants avancés, tous les jours. — M. MELLE, p. e. Chimie analytique, 2 h. — M. CHUARD, p. e. Chimie agricole (chapitres choisis), 2 h. — M. STRYZYOWSKI, p. e. Chimie toxicologique, 1 h. Laborat. de chimie biologique, 1 après-midi. — M. SEILER, p. e. Analyse des denrées et boissons, 1^{re} partie, 3 h. Analyse bactériologique, 2 h. Laboratoire d'analyse des denrées, 2 ap.-midi. Trav. de laboratoire pour étudiants avancés, tous les jours. — M. LUGEON, p. e. Géologie générale, 2 h. Géologie stratigraphique, 1 h. Paléontologie, 2 h. Géologie de la Suisse (gr.), 1 h. Analyse des travaux nouveaux (pr. et gr.), 1 soirée par quinzaine. Laborat. pour commençants, 4 h. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. Arthur BONARD, p. e. Minéralogie générale, 4 h. Minéralogie descriptive, 2 h. Pétrographie : Roches éruptives, 2 h. Chapitres choisis de cristallographie, 1 h. Gîtes métallifères et éléments de l'exploitation des mines, 2 h. Laboratoire de minéralogie, 4 h. Laboratoire de minéralogie pour étudiants avancés, tous les jours. — M. BLANC, p. o. Zoologie : Invertébrés, 5 h. Anatomie et physiologie générales (appareils et fonctions de relation), 3 h. Conférences sur des questions choisies de morphologie et de biologie générales pour étudiants avancés (priv. et gr.), 1 h. Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée, 4 h. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. BIELER, p. Zoologie appliquée : Conformation et développement des mammifères domestiques en vue de leur utilisation (publ.), 1 h. — M. WILCZEK, p. o. Botanique générale. Anatomie et physiologie végétales, 5 h. Laboratoire de botanique, 1 apr.-midi. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours, sauf le samedi. — M. REISS, p. e. Photographie théorique, 1 h. Laboratoire de photographie, 3 h. — M. BRUNHES, p. Géographie humaine : Maisons et routes, 2 h. — M. GALLI-VALÉRIO, p. o. Hygiène, 3 h. Hygiène in-

¹ Les chiffres romains indiquent le semestre d'études auquel le cours se rapporte.

dustrielle, 1 h. Parasitologie, 2 h. Chapitres choisis d'hygiène et de parasitologie, 1 h. Travaux de laboratoire, tous les jours.

Cours de privat-docents. — M. JACCOTTET. Chapitres choisis d'algèbre (gr.), 1 h. — M. DUSSEY: Expériences de chimie agricole (gr.), 1 h. — M. JACCARD: Paléontologie des vertébrés, 1 h. Géographie physique: Chapitres choisis; climatologie, hydrographie, limnologie, 1 h. — M. PORCHET: Zymochimie appliquée: Fermentation alcoolique et chimie du vin (publ. et gr.), 1 h. — M. A. MAILLEFER. Fonctions de relation chez les plantes, 1 h. — M. MARTINET: L'amélioration et la sélection des plantes cultivées (publ. et gr.), 1 h.

Section des sciences pharmaceutiques, soit école de pharmacie.

— M. PELET, p. e. Chimie inorganique, 5 h. Laboratoire de chimie inorganique (en collaboration avec M. Mellet), 3 après-midi. — M. KEHRMANN, p. o. Chimie organique (série atomatique), 2 h. Laboratoire de chimie organique (en collaboration avec M. Mellet), 3 apr.-midi. — M. MELLET, p. e. Chimie analytique, 2 h. — M. SEILER, p. e. Analyse chimique des denrées alimentaires et des boissons, 1^{re} partie, 3 h. Analyse bactériologique générale, avec application à l'examen des denrées et des boissons, 2 h. Pharmacie, 1^{re} partie, 2 h. Les nouveaux médicaments, 1^{re} partie (gr.), 1 h. — M. STRYZOWSKI, p. e. Chimie pharmaceutique, 2 h. Toxicologie et chimie toxicologique, 1 h. Laborat. de chimie biologique, 1 après-midi. — M. ... Physique expérimentale, 5 h. — M. Ct DUROI, p. e. Laboratoire de physique, 1 après-midi. — M. WILCZEK, p. o. Botanique générale, 5 h. Laboratoire de botanique, 2 h. Travaux pour étudiants avancés, tous les jours. Botanique pharmaceutique, 2 h. Pharmacognosie, 2 h. Laborat. de pharmacognosie, 4 h. — M. LUGEON, p. o. Géologie générale, 2 h. — M. Arthur BONARD, p. e. Minéralogie descriptive, 2 h. — M. BLANC, p. o. Zoologie: Invertébrés, 5 h. Anatomie et physiologie générales, 3 h. Laboratoire de zoologie et d'anatomie comparée, 4 h. — M. GALLI-VALERIO, p. o. Hygiène: Cours théorique avec démonstrations sur l'hygiène urbaine (habitations, écoles, aliments), sur l'immunité et la prophylaxie générale et spéciale, 3 h. Hygiène industrielle: Cours théorique avec démonstrations, 1 h. Parasitologie: Cours théorique avec démonstrations sur les parasites animaux et les maladies qu'ils déterminent dans nos climats et dans les pays chauds, 2 h. Chapitres choisis d'hygiène et de parasitologie, 1 h. Travaux de laboratoire pour étudiants avancés, médecins, vétérinaires et pharmaciens, tous les jours.

Section des sciences techniques, soit école d'ingénieurs.

— M. AMSTEIN, p. o. Calcul différentiel et intégral, I¹, 6 h. Exerc. de calcul, I, 2 h. Calcul différentiel et intégral, III, 2 h. Exercices de calcul, III, 1 h. — M. MAYOR, p. o. Mécanique rationnelle, I, 4 h. Exercices de mécanique, III, 1 h. Statique graphique, III, 3 h. Epures de statique, III, 1 apr.-midi. Statique graphique, V, 2 h. Epures de statique, V, 1 apr.-midi. — M. LACOMBE, p. o. Géométrie descriptive, I, 4 h. Géométrie analytique, I, 2 h. Epures de géom. descriptive, I, 1 après-midi. — M. MAILLARD, p. e. Calcul infinitésimal, I, 3 h. Exercices de calcul, 1 h. — M. BOSSER, p. e. Construction de routes et chemins de fer, III, 2 h. Maçonneries et fondations, III, 3 h. Construction de routes et chemins de fer, V, 3 h. Construction

¹ Les chiffres romains indiquent le semestre d'études auquel le cours se rapporte.

de routes et chemins de fer, VII, 3 h. Construction de routes et chemins de fer, cours spécial, V, 2 h. Exerc. et projets, III, V et VII, 5 apr.-midi. — M. DOMMER, p. o. Résistance des matériaux, III, (chapitres spéciaux), 1 h. Constructions en bois, fer et bois, fer et béton, III, 2 h. Constructions métalliques, V, 2 h. Constructions métalliques, VII, 2 h. Constructions métalliques, V et VII (cours spécial), V, 2 h. Exerc. et projets, III, V et VII, 5 apr.-midi. — M. CHENAUX, p. e. Topographie, III, 2 h. Géodésie, V, 3 h. Chemins de fer spéciaux, VII, 2 h. Exercices et projets, VII, 1 apr.-midi. — M. DE SCHOULEPNIKOW, p. e. Trav. hydrauliques, VII, 2 h. Distribution d'eau, VII, 2 h. Assainissements VII, 1 h. Exercices et projets, VII, 1 apr.-midi. — M. LUGRON, p. o. Géologie générale et appliquée, I, 2 h. — M. BONJOUR, p. e. Architecture, I, 3 h. Exercices d'architecture, 4 h. — M. J.-L. SPIRO, p. e. Législation industrielle, V, 2 h. — M. PELET, p. e. Chimie inorganique, I, 5 h. Chimie industr., III, 2 h. Laboratoire de chimie inorganique (en collaboration avec M. Mellet), 4 après-midi. — M. P. DUROI, p. e. Chimie physique, III, 2 h. Electrochimie appliquée, V, 2 h. Electrochimie, VII, 2 h. Chapitres choisis de chimie physique, 2 h. Exercices pratiques, 2 apr.-midi. Laboratoire de recherches pour étudiants avancés, tous les jours. — M. . . . Physique expérimentale, I, 5 h. Physique spéciale, I, 3 h. — M. C. DUROI, p. e. Laboratoire de physique, III, 1 apr.-midi. — M. CHUARD, p. e. Chimie spéciale, I, 3 h. — M. Arthur BONARD, p. e. Minéralogie, I, 4 h. Laboratoire de minéralogie, III, 4 h. Gîtes métallifères et métallurgie, VII, 2 h. — M. KEHRMANN, p. o. Chimie organique : Série aromatique, 2 h. Matières colorantes, V, 2 h. Laboratoire de chimie organique, 4 apr.-midi. — M. MELLET, p. e. Chimie analytique, I, 2 h. — M. HOFFET, p. e. Technologie générale des métaux, I, 3 h. Machines thermiques, V, 4 h. Machines thermiques, VII, 3 h. Machines thermiques (cours spécial), V et VII, 1 h. Exerc. de machines thermiques, V et VII, 3 apr.-midi. — M. NEESER, p. e. Eléments des machines, III, 3 h. Résistance des matériaux, V (cours spécial), 1 h. Machines hydrauliques, V, 3 h. Machines hydrauliques, V et VII (cours spécial), 1 h. Machines hydrauliques, VII, 1 h. Régulateurs, V, 1 h. Exerc. et projets, III et V, 22 h. — M. LANDRY, p. e. Electricité industrielle, III, 2 h. Electricité industrielle, V, 2 h. Electricité industrielle, VII, 2 h. Théorie des courants alternatifs, V, 2 h. Constructions électromécaniques, VII, 2 h. Exerc. et projets, V et VII, 4 apr.-midi. Laboratoire d'électricité indust., VII, 1 journée. — M. GAILLARD, p. e. Installations électriques, VII, 2 h. — M. MANUEL, p. e. Exploitation des chemins de fer, V, 1 h. — M. MERCANTON, p. e. Mesures électriques, V, 2 h. Laborat. d'électricité, V, 2 h.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

Division en Facultés. — L'université comprend : une Faculté de théologie protestante ; une Faculté de droit ; une Faculté de médecine ; une Faculté des lettres ; une Faculté des sciences. Cette dernière se divise en trois sections : a) Sciences mathématiques, physiques et naturelles ; b) Sciences pharmaceutiques, soit Ecole de pharmacie ; c) Sciences techniques, soit Ecole d'ingénieurs.

Année universitaire. — L'année universitaire est divisée en deux semestres. Le semestre d'hiver commence le 15 octobre et

finit le 25 mars. Le semestre d'été commence le 8 avril et finit le 25 juillet. Les cours ne sont interrompus que les jours de fêtes religieuses ou civiles et durant 8 jours au nouvel-an. Il n'y a pas de vacances à la Pentecôte.

Immatriculation. — L'étudiant doit établir qu'il est bachelier ès lettres du **Gymnase classique** de Lausanne, ou qu'il a subi des examens satisfaisants sur le programme du **Gymnase scientifique**. Le diplôme de maturité du Gymnase de l'École supérieure de jeunes filles de la ville de Lausanne donne accès à l'Université; ce diplôme est délivrable seulement aux jeunes filles ayant suivi les cours de la classe supérieure du Gymnase. S'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, l'étudiant doit justifier qu'il est porteur d'attestations démontrant qu'il peut suivre avec fruit l'enseignement supérieur. Le Département de l'Instruction publique et des Cultes apprécie ces attestations, après préavis de l'Université. Les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre Université sont admis de droit. (*Pour les conditions d'immatriculation des étudiants et étudiantes russes, voir ci-dessous*). L'étudiant doit adresser sa demande au Recteur de l'Université, avant le 15 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 8 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés jouissent seuls du droit à l'obtention d'un grade; ils sont au bénéfice de dispositions spéciales pour les études et les recherches dans les collections publiques. La finance d'immatriculation est de 20 francs: elle est réduite de moitié pour les étudiants régulièrement exmatriculés d'une autre université. Toute personne qui désire suivre les cours à titre d'auditeur doit se faire inscrire au secrétariat, en acquittant la finance des cours, plus une finance d'inscription de 2 francs. Chaque étudiant ou auditeur est tenu d'indiquer son adresse au bureau de l'Université, et d'aviser immédiatement celui-ci de ses changements d'adresse. En demandant leur immatriculation, les étudiants laissent en dépôt au secrétariat leurs certificats d'études. La finance d'exmatriculation est de 5 francs.

Conditions d'admission des étudiants et étudiantes russes. — A. Etudiants.

— Donnent droit d'entrée dans toutes les facultés, sans examen complémentaire, les certificats de sortie: 1° de la 8^e classe d'un gymnase classique ministériel ou d'un établissement auquel un décret ministériel a donné les mêmes droits; 2° des classes générales du Lycée impérial Alexandrowski; 3° des classes générales de l'École impériale de droit; 4° de la 8^e classe de la division classique de l'École Tenichet, à St-Petersbourg. Donnent droit d'entrée dans la faculté des lettres, avec examens complémentaires de grec et de latin, et dans les facultés de droit, de médecine et des sciences, avec examen complémentaire de latin, les certificats de sortie: 1° de la 7^e classe d'une école réelle du ressort du Ministère de l'Instruction publique; 2° de la 7^e classe de l'Orphelinat Gatschinski de l'empereur Nicolas I^{er}; 3° de la 7^e classe de l'Asile du prince Pierre Georgiewich d'Oldenbourg; 4° des deux classes spé-

ciales ou des classes générales des écoles de cadets de marine ; 5° des écoles de cadets pour troupes de terre ; 6° de la 7° classe de la section réelle ou de la section commerciale de l'École Tenichef, à St-Pétersbourg ; 7° des Ecoles de commerce impériales de St-Pétersbourg, de Moscou et de Kharkof ; 8° de l'École de commerce de la société commerciale de St-Pétersbourg ; 9° de l'Académie des sciences commerciales de Moscou ; 10° de l'École de commerce Alexandrowski de Moscou ; 11° de l'École de commerce du Césarévitch Alexis, à Moscou. Donne droit d'entrée dans toutes les facultés, avec examens complémentaires de mathématiques, de physique et d'une langue moderne, le certificat de sortie des quatre classes générales d'un séminaire ecclésiastique. Donne droit d'entrée dans la faculté des lettres, sans examen complémentaire ; dans la faculté de droit, avec examens complémentaires de russe et d'histoire ; dans les facultés de médecine et des sciences, avec examens complémentaires de mathématiques et de physique, le certificat de sortie de la 6° classe d'un séminaire orthodoxe. Donnent droit d'entrée dans la faculté de droit, sans examen complémentaire, les certificats de sortie : 1° du Lycée Demidof, à Jaroslaw ; 2° de l'École impériale de droit. Donnent droit d'entrée dans la faculté des lettres, sans examen complémentaire, les certificats de sortie : 1° des Instituts historico-philologiques de St-Pétersbourg et de Nieschine ; 2° de l'Institut Lazaref des langues orientales, à Moscou ; 3° de l'Académie impériale des Beaux-Arts, à St-Pétersbourg ; 4° de l'École supérieure des Beaux-Arts, à St-Pétersbourg. Donnent droit d'entrée dans la faculté des sciences, sans examen complémentaire, les certificats de sortie : 1° des Instituts polytechniques de St-Pétersbourg, de Riga, de Varsovie et de Kief ; 2° de l'École technique impériale de Moscou ; 3° de l'École des mines de l'impératrice Catherine II ; 4° de l'Institut technologique de l'empereur Nicolas I, à St-Pétersbourg ; 5° de l'Institut technologique de l'empereur Nicolas II, à Tomsk ; 6° de l'Institut des ingénieurs civils de l'empereur Nicolas I ; 7° de l'Institut agronomique de Moscou ; 8° de l'Institut des géomètres Constantinof ; 9° de l'Institut électrotechnique ; 10° de l'Institut de sylviculture de St-Pétersbourg ; 11° de l'École supérieure des mines d'Iekaterinoslaf ; 12° de l'Institut d'agronomie et de sylviculture Nowo-Alexandrowski ; 13° de l'Institut technologique de l'empereur Alexandre III, à Kharkof ; 14° de l'Institut des ingénieurs des ponts et chaussées de l'empereur Alexandre, à St-Pétersbourg, ainsi que : 15° le diplôme d'Etat de pharmacien. Donne droit d'entrée dans la faculté de médecine, avec examens complémentaires de latin, de mathématiques, de physique et de chimie, le certificat de sortie de l'Académie militaire impériale de médecine à St-Pétersbourg. Donnent droit d'entrée dans la faculté des lettres, avec examen complémentaire de latin, les certificats de sortie : 1° du Lycée impérial Alexandre ; 2° du Lycée impérial institué en mémoire du Césarévitch Nicolas. Donne droit d'entrée dans la faculté des lettres, avec examens complémentaires de latin, d'allemand, d'histoire et de grec (cette dernière langue pouvant être remplacée par l'anglais ou l'ita-

lien), le certificat de sortie de l'Institut oriental, à Vladivostock.
— *B. Etudiantes.* — Donnent droit d'entrée dans toutes les facultés : 1° Le certificat de sortie de la septième classe des Gymnases ministériels ; 2° le certificat de sortie des Mariengymnasien ; 3° le certificat de sortie des autres écoles officielles ayant le même programme ; 4° un certificat de sortie des écoles polonaises libres (Gorcki, etc.), équivalant au certificat de sortie des Gymnases russes ; toutefois pour l'entrée dans les facultés de droit, de médecine et des lettres, il est en outre exigé un certificat d'examen de latin, subi en Russie, et portant sur le programme de la huitième classe d'un Gymnase classique.

Cours. — Il y a à l'Université trois sortes de cours : a) les **cours universitaires** proprement dits (*collegia privata*), destinés seulement aux étudiants et aux auditeurs ; b) les **cours particuliers** (*collegia privatissima*) ; c) les **cours publics** (*collegia publica*), pour lesquels il n'est perçu qu'une finance d'inscription de 2 francs. La rétribution des cours universitaires (*collegia privata*) est fixée à 5 francs par semestre, pour chaque heure hebdomadaire. L'étudiant acquitte les finances réglementaires avant le 25 novembre pour le semestre d'hiver, avant le 18 mai pour celui d'été. Les étudiants immatriculés doivent s'inscrire pour un ou plusieurs cours universitaires (*collegia privata*), représentant au moins 6 h. par semaine. De ces 6 h., 3 au moins doivent être suivies dans la Faculté où l'étudiant déclare vouloir être inscrit.

Chaque étudiant reçoit un carnet dans lequel il inscrit ses cours et qu'il fait signer par les professeurs au commencement et à la fin du semestre. Les auditeurs peuvent également réclamer un carnet.

Dispenses et bourses. — Les étudiants qui désirent être dispensés du paiement de la finance des cours doivent en adresser la demande au recteur, qui transmet cette requête, avec le préavis du Conseil de la Faculté intéressée, au Département de l'instruction publique et des cultes. Ces formalités doivent être remplies dans les dix jours qui suivent l'ouverture du semestre. Dans la règle, la dispense de paiement n'est accordée qu'aux étudiants d'origine vaudoise.

Des bourses peuvent être accordées par le Conseil d'Etat aux étudiants méritants qui en font la demande.

Grades. Diplômes. Examens. Certificats. — Pour obtenir un grade ou un diplôme à l'Université de Lausanne, le candidat doit y être ou y avoir été immatriculé. Les conditions requises pour l'obtention des grades et des diplômes universitaires sont fixées par les règlements des Facultés. Les titres universitaires et les diplômes sont délivrés par l'Université, sur le préavis de la Faculté intéressée et signés par le Recteur, le Doyen et le Secrétaire de l'Université.

Examens de diplômes : dernière semaine de chaque semestre

et commencement du semestre d'hiver. Les soutenances de thèses et les examens de doctorat peuvent seuls avoir lieu en dehors de ces périodes.

Certificats de cours. — L'étudiant qui le désire reçoit à la fin du semestre un certificat de cours ; il paie par examen une finance de 5 fr. Les certificats de cours et d'examens, signés par les professeurs intéressés, sont transmis au Bureau de l'Université qui y appose un timbre spécial mentionnant que ce ne sont pas des diplômes.

Comme caissier de l'Université, le secrétaire perçoit toutes les finances payées par les étudiants. Il touche en outre une somme de 5 fr. par diplôme. Cette finance est payée par le gradué. En qualité d'huissier de l'Université, le bedeau reçoit de chaque licencié ou ingénieur une gratification de 5 fr. et de chaque docteur une gratification de 10 fr.

Assurances et salle de lecture. — Il existe, sous le nom de Caisse des assurances et de la salle de lecture, une caisse destinée : 1° à indemniser les étudiants malades ; 2° à assurer les étudiants en médecine et en sciences contre les accidents professionnels qui pourraient les atteindre ; 3° à subvenir aux dépenses de la salle de lecture universitaire.

Cette caisse est alimentée par une cotisation semestrielle de 5 fr. exigée de tous les étudiants et payée par eux dans les mêmes délais que les finances d'études. La salle de lecture (Cité-Devant) offre aux étudiants une soixantaine de revues et journaux nationaux, français, allemands, anglais, italiens, russes, bulgares, grecs, turcs, arméniens, etc., ainsi que des dictionnaires.

Prix de Faculté. Concours. — Chaque année, pour encourager le travail individuel des étudiants, l'Université décerne des *Prix de Faculté* et ouvre des *Concours*. Les *prix de Faculté* sont décernés pour des travaux scientifiques ou littéraires sur des sujets dont le choix est laissé aux concurrents. (S'adresser au recteur.) Les travaux doivent être déposés au bureau de l'Université avant le 1^{er} novembre ; ils sont dès lors la propriété de l'Université. Les récompenses accordées sont des prix de 200 à 300 fr. Chaque faculté ne peut décerner que deux prix en une année. Les travaux qui ont un mérite remarquable peuvent être publiés par les soins de l'Université, sur le préavis du jury. Les noms des candidats récompensés sont proclamés en séance publique devant le Sénat et les étudiants. Les *sujets de concours* sont publiés en brochure spéciale, à la même date que le programme d'été. Les travaux sont déposés au bureau de l'Université avant le 1^{er} novembre de l'année où les concours sont ouverts. Des prix peuvent être décernés aux meilleurs travaux ; ils sont fixés dans les limites de 60 à 150 fr.

Sujets de concours proposés à MM. les étudiants pour l'année 1911-1912. — (Voir, pour les conditions des concours,

les Règlements relatifs aux prix décernés par l'Université de Lausanne. Les manuscrits doivent être déposés, ayant le 1^{er} novembre, au Secrétariat de l'Université.)

Faculté de théologie. — 1. Etude exégétique et critique de l'épisode de Balaam, Nomb. 22 à 24. — 2. La notion de la « paternité » de Dieu et celle de « fils de Dieu » dans l'Ancien Testament. — 3. Les Conférences de Jérusalem d'après Actes 15 et Galates 2. — 4. Les Discours de Jésus dans le IV^e Evangile (Jean 5 à 10). — 5. La notion de la foi chez Calvin, d'après l'Institution chrétienne. — 6. L'évolution du dogme. — 7. La Christologie paulinienne. — 8. Exposé critique de la notion de la religion, d'après les ouvrages du professeur Kaftan. — 9. Les principes de la Morale de W. Hermann et leur valeur. — 10. Le Christianisme des trois premiers siècles, d'après Bons. — 11. Le Totémisme. — 12. Le paysan vaudois : examen psychologique, portant essentiellement sur les conditions de sa vie morale et religieuse. — 13. « La cure d'âme moderne », par Ch. Durand-Pallot (Genève 1910). Examen critique. — 14. Le Père Lacordaire prédicateur.

Faculté de droit. — 1. Etude théorique et pratique sur les variations des changes étrangers en Suisse et sur les causes de ces variations. — 2. Histoire hypothétique des contrats innommés romains (droit classique, interpolations, etc.). — 3. Rechercher les causes de la décadence des communes. — 4. Faire l'histoire de l'inscription immobilière et plus particulièrement de son influence sur la prescription dans les principales législations modernes. — 5. La succession ab intestat dans les coutumes vaudoises. — 6. L'action révoatoire, d'après la loi fédérale sur la poursuite. — 7. Comparaison des lois d'Hammourabi et des lois des XII tables, de Moïse et du Coran. — 8. Etude comparative des lois de légitimation des enfants naturels. — Etude comparative des principales lois sur les raisons de commerce. — 10. Les droits réels mobiliers en droit international privé. — 11. L'impôt vaudois sur les actions de sociétés ayant leur siège social en Suisse. — 12. Notion de l'erreur en droit pénal, et spécialement dans l'avant-projet de C. P. F. — 13. Formation et nature juridique des fédérations du Canada et de l'Australie.

Faculté de médecine. — 1. Le développement des membres chez les animaux et chez l'homme. — 2. Le Tapetum lucidum. — 3. Etude et préparations anatomiques des articulations des membres de l'homme. — 4. Le développement de la cellule nerveuse. — 5. Section bilatérale des faisceaux de Gowers et cérébelleux. — 6. Etude sur les « granula ». — 7. Histogenèse sur la zone pellucide. — 8. Etude (expérimentale) sur l'ectopie testiculaire congénitale ou artificielle, au point de vue de la fonction éloignée de la glande. — 9. Transplantation d'organes. Série expérimentale : I. sur la même espèce animale ; II. sur espèces de genres différents. — 10. Etude expérimentale sur les injections hypodermiques et intraveineuses dans leurs rapports pathogéniques avec les névrites circonscrites ou générales. — 11. Etude sur l'inflammation et la régénération du tissu adipeux. — 12. Etude microscopique d'un segment de l'encéphale. — 13. La glande pituitaire. — 14. Physiologie du col et du segment de l'utérus pendant la grossesse. — 15. Structure fine de l'iris. — 16. Histogenèse de la glande sous-maxillaire. — N.-B. La faculté fournit les matériaux d'étude ; elle se réserve la propriété des préparations présentées par le candidat.

Faculté des lettres. — 1. La conquête de César et la civilisation romaine en Gaule. — 2. Hérodas et le mime. — 3. L'idéal moral dans les romans de Balzac. — 4. Etude linguistique de la *Mireio* de Mistral. — 5. Etude sur les *Epîtres dorées* d'Antoine de Guevara. — 6. Le théâtre de Hermann Sudermann. — 7. Napoléon III et la politique des nationalités. — 8. Monographie d'une commune (ville ou village) de la Suisse romande. — 9. L'idée de solidarité chez les publicistes et les philosophes contemporains. — 10. Analyse et critique de l'*Essai sur l'Education intellectuelle*, avec le projet d'une science nouvelle, par Alexandre-César Chavannes. — 11. Le ciel et l'enfer, selon l'escatologie musulmane.

Faculté des sciences. — 1. Etudier la question des cartes géographiques d'une surface. Traiter en détail plusieurs exemples relatifs aux surfaces de révolution. — 2. Etude de la surface du 3^{me} ordre. — 3. Etudier le mouvement d'un système de deux solides S_1, S_2 assujettis à pivoter, S_1 autour d'un axe dans l'espace, S_2 autour d'un axe fixe dans S_1 . — 4. Etude historique et critique des théories du Soleil. — 5. La détermination des orbites des planètes et des comètes. — 6. Détermination des coordonnées géographiques de quelques stations de 1^{er} et 2^e ordre. — 7. Propriétés des rayons de Röntgen et leurs transformations. — 8. Etude systématique et critique des divers systèmes de traction électrique. — 9. Etude théorique et pratique des différentes méthodes employées pour la détermination des poids moléculaires des combinaisons organiques. — 10. Etude historique sur l'oxygène, l'ozone et les oxydations. — Etude de la composition et des méthodes de dosage des matières organiques du sol réunies sous le nom de *matières humiques* ou *humus*. — 12. Etude historique et critique des fausses solutions. — 13. Etude bibliographique des sels de métal-ammoniaque. — 14. Etude géologique d'une petite région, au choix du candidat, avec énumération des fossiles, minéraux et roches qui s'y trouvent, ainsi que des substances minérales utilisables industriellement. — 15. Le métamorphisme régional et ses effets au point de vue pétrographique et minéralogique. — 16. La ligne de partage des eaux entre les bassins du Rhône et du Rhin dans le canton de Vaud. — 17. Etude des sources (température, régime, bassin hydrographique) d'une région choisie par le candidat. — 18. Etude biologique de la flore littorale du Léman. — 19. Etude sur le mode d'hivernage des Renonculacées vivaces des environs de Lausanne. — 20. La flore rudérale des environs de Lausanne. — 21. Exposé critique des variations spontanées (mutations). — 22. Les variations expérimentales chez les animaux. — 23. Les organes rudimentaires de l'organisme humain. — 24. L'héliotropisme chez les Protozoaires. — 25. Etude, avec pièces démonstratives, du développement du squelette céphalique chez le porc. (Les préparations faites restent au Musée d'anatomie comparée.) — 26. Etude critique des méthodes de dosage de la matière grasse dans les laits. — 27. Etude comparative des divers procédés de détermination du nombre des microbes dans les eaux. — 28. La céramique en Suisse au point de vue industriel. — 29. Etude sur les diverses argiles que l'on rencontre en Suisse, leurs gisements et leur composition physique (et chimique, si possible). — 30. Les applications faites en Suisse du système Compound aux locomotives; résultats obtenus. — 31. Présenter une étude complète des turbines hélico-centripètes; examiner, en particulier, la répartition des vitesses et des pressions dans la zone motrice, ainsi que le tracé de l'aubage. — 32. De l'utilisation industrielle des cours d'eau en droit vaudois et en droit français.

Prix décernés par l'Université (*Voir les règlements spéciaux.*)
Prix de concours : de 60 à 150 fr. — Sujets choisis dans la liste publiée. — **Prix de faculté** : de 200 à 300 fr. — Sujets au choix du concurrent. — S'annoncer d'avance au recteur. — **Prix Bippert** : maximum 600 fr. — Travail inédit sur un sujet de droit suisse, au choix du concurrent. — **Prix Henri Ed. de Cèrenville** (bisannuel) : maximum 500 fr. — Travail original de science médicale, se rapportant, si possible, au système nerveux. — **Prix Folloppe** : 100 fr., avec médaille. — Poésies françaises inédites, aux choix du concurrent. — **Prix Davel** (trisannuel) : environ 350 fr. — Travail inédit sur un sujet de l'histoire vaudoise d'avant 1815. — **Prix Brunner** : 100 fr. — pour renforcer éventuellement un prix de concours ou un prix de faculté, décerné à un travail se rapportant aux sciences physiques, naturelles et pharmaceutiques. — **Prix W. Grenier** : environ 120 fr. — destiné à récompenser les élèves des deux années supérieures de l'École d'Ingénieurs qui auront fait preuve, durant l'année d'études écoulée, des dispositions artistiques les plus marquées dans l'élaboration de leurs « projets. » — **Prix Dr Emile Duboux** : 120 fr. — Travail sur un sujet de psychiatrie ou de philosophie. — **Prix Whitehouse** : 350 fr. destinés à récompenser le meilleur travail présenté sur un sujet *d'histoire ou de littérature intéressant à la fois la France et la Suisse.* — *N.-B.* Les mémoires doivent être déposés au secrétariat de l'Université avant le 1^{er} novembre.

CONDITIONS D'OBTENTION DES GRADES

Faculté de théologie. — Licence en théologie. — Le diplôme de licencié en théologie atteste la possession des connaissances théologiques qui sont requises des candidats au Saint-Ministère. Le grade de licencié est conféré à la suite de deux séries d'examens : L'examen dit propédeutique, et l'examen théologique proprement dit, après huit semestres d'études.

Pour être admis à l'examen propédeutique après 4 semestres d'études universitaires, le candidat doit être bachelier ès lettres ou porteur d'un acte de maturité équivalent; avoir fait un examen prouvant une connaissance suffisante des éléments de la langue hébraïque; enfin produire une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen.

L'examen écrit comprend : Une version en français d'un texte facile de l'Ancien Testament (livres historiques et psaumes); une composition exégétique sur un texte du Nouveau Testament (Evangiles et Actes); des réponses à une ou plusieurs questions d'histoire du christianisme. Ces épreuves se font à huis clos.

Examens oraux : Histoire de la littérature française et histoire de la philosophie; histoire générale des religions et histoire du siècle de Jésus-Christ; exégèse (livres historiques et psaumes) et histoire littéraire de l'Ancien Testament; exégèse (Evangiles et Actes) et histoire littéraire du Nouveau Testament; histoire du christianisme.

Pour l'examen théologique proprement dit, le candidat doit produire : un certificat constatant qu'il a subi avec succès l'examen propédeutique ou des épreuves équivalentes ; une attestation officielle des cours qu'il a suivis, dans une Faculté de théologie, sur les branches qui font l'objet de l'examen ; un *curriculum vitæ*. Il doit fournir en outre la preuve : qu'il a fait, au cours de ses études universitaires, un travail écrit relatif à chacune des quatre branches théoriques de la théologie, travail vu et approuvé par un professeur de la spécialité, et qu'il a présenté au moins quatre analyses de textes, quatre sermons et trois catéchismes.

Épreuves écrites : Trois compositions sur des sujets tirés des disciplines énumérées à l'alinéa suivant. Elles se font à huis clos.

L'examen oral porte sur : L'Ancien Testament (principaux livres poétiques et prophétiques) et histoire d'Israël et de sa religion ; exégèse du Nouveau Testament (épîtres) et théologie biblique du Nouveau Testament ; histoire des dogmes, symbolique et histoire de la théologie moderne ; dogmatique, morale et apologétique ; théologie pratique (homilétique, catéchétique, liturgique, théologie pastorale et ecclésiologie).

Sur préavis de la commission d'examen, l'Université confère le diplôme de licencié en théologie au candidat qui a subi avec succès cette seconde série d'examens. Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre et au commencement du semestre d'hiver. Le candidat doit se faire inscrire avant le 25 février pour la session de mars, avant le 25 juin pour celle de juillet et avant le 25 septembre pour celle d'octobre.

La commission d'examen apprécie chaque épreuve, par les chiffres de 0 à 10, ayant la valeur suivante : 0 = très mal ; 10 = très bien ; 6 = passable. Pour réussir, le candidat doit obtenir une moyenne de 6 pour chaque groupe. Toutefois un « très mal » (0 à 2), ou deux « mal » (3 ou 4) entraînent l'ajournement du candidat. Celui-ci ne peut se présenter plus de trois fois à chacune des deux séries d'examens. Le diplôme indique si le candidat a été admis avec la note très bien.

La commission d'examen est composée du Conseil de Faculté et de deux experts, étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les droits à payer pour la licence sont de fr. 100.

Doctorat en théologie. — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne ; du diplôme de licencié en théologie de l'Université de Lausanne ou de titres jugés équivalents ; éventuellement, d'un exemplaire des travaux publiés par lui ; d'un *curriculum vitæ*. Les épreuves sont subies devant le Conseil de Faculté ; elles comportent : un examen écrit ; un examen oral ; la présentation d'une dissertation et la soutenance publique des thèses qui l'accompagnent.

Examen écrit : Rédaction de trois compositions portant sur le groupe de disciplines choisi par le candidat.

L'examen oral porte sur le groupe de disciplines choisi par le candidat. Le candidat qui a subi avec succès les épreuves écrites et orales est admis à présenter sa dissertation et ses thèses dans le terme de deux ans. Le sujet de la dissertation est laissé au choix du candidat. Cent cinquante exemplaires au moins de la dissertation et des thèses sont déposés au secrétariat de l'Université. La finance à payer pour le doctorat est de 200 francs pour le candidat qui a passé deux semestres au moins dans la Faculté, et de 250 fr. pour les autres.

Faculté de droit. — Licence. — Pour être admis à subir les examens, le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; un diplôme de bachelier ès lettres du Gymnase classique de Lausanne ou, s'il n'a pas reçu l'instruction secondaire dans le canton de Vaud, les attestations prévues à l'art. 20, al. 3 du Règlement général; un *curriculum vitæ*; des pièces établissant qu'il a suivi des cours d'une faculté de droit sur les branches qui font l'objet de l'examen. Toutefois, le Département de l'Instruction publique et des Cultes peut, en ce qui concerne cette dernière obligation, accorder des dispenses, sur le préavis de la Faculté. Les examens de licence ont lieu à la fin de chaque semestre, au commencement du semestre d'hiver et à la fin de décembre devant une Commission composée du Conseil de la Faculté et de deux experts étrangers à l'Université, choisis par le Département de l'Instruction publique et des Cultes. Les épreuves comportent : a) un examen écrit; b) un examen oral; c) la présentation et la soutenance d'une dissertation, ainsi que de thèses. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10; 10 équivalant à très bien et 0 à très mal.

L'examen écrit comprend la rédaction de deux compositions portant, l'une sur le droit romain, l'autre, sur le droit civil fédéral ou vaudois.

L'examen oral comprend des interrogations sur les branches suivantes : Le droit romain systématique; le droit civil fédéral et vaudois; le droit commercial, y compris le droit de change; la procédure civile fédérale et vaudoise; le droit pénal fédéral et vaudois; la procédure pénale fédérale et vaudoise; le droit public constitutionnel et administratif fédéral et vaudois; le droit international et intercantonal privé; l'économie politique élémentaire; la médecine légale; l'histoire du droit.

Les candidats étrangers à la Suisse peuvent être dispensés, par la Faculté, des examens portant sur le droit exclusivement suisse et vaudois, ainsi que de la présentation d'une dissertation. Ces épreuves sont alors remplacées par un examen portant sur la législation d'un grand Etat européen. Si le candidat a subi avec

succès les examens, il peut, au plus tard un an après le dernier, présenter à la Faculté sa dissertation et ses thèses. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Les thèses doivent porter sur chacune des matières énoncées pour l'examen oral, et être de nature à provoquer une discussion.

La Faculté peut autoriser le candidat à présenter sa dissertation dans une langue autre que le français; cette dissertation est imprimée au minimum à 250 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université.

Le candidat à la licence dépose entre les mains du Secrétaire-caissier de l'Université la somme de 100 fr., au moment où il prend son inscription. Si le candidat use de la faculté de subir les examens oraux en deux séries, le dépôt à effectuer est de 40 fr. pour la première série et de 60 fr. pour la seconde.

Doctorat. — Le grade de docteur en droit est décerné à celui qui fait preuve de connaissances juridiques d'un caractère général et scientifique, au cours des épreuves indiquées ci-après: Le candidat doit adresser au doyen une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne; d'un *curriculum vitæ* et du ou des diplômes ou certificats d'études déjà acquis. Les épreuves comportent: un examen écrit; un examen oral; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses; elles ont lieu devant le Conseil de la Faculté. L'examen écrit consiste dans la rédaction de trois compositions qui portent la 1^{re}, sur un sujet de droit romain, la 2^{me}, de droit civil ou commercial, la 3^{me}, de droit public ou pénal. L'examen oral porte sur des branches d'étude obligatoires et facultatives. Les branches obligatoires sont les suivantes: Le droit romain systématique et exégétique; le droit civil; le droit commercial y compris le droit de change; le droit pénal; le droit public; le droit international public; le droit civil comparé; l'histoire du droit; l'économie politique. Le droit suisse peut être remplacé, moyennant l'assentiment de la Faculté, par celui d'un grand Etat européen. De plus, le candidat sera interrogé sur deux branches qu'il choisit parmi les suivantes: la philosophie du droit; le droit international privé; le droit diplomatique et consulaire; la législation industrielle et l'économie des grandes industries (fabriques, chemins de fer, etc); la sociologie; la science des finances; l'évolution de l'organisation judiciaire et de la procédure; la médecine légale. Le candidat indique son choix au doyen au moins quinze jours à l'avance. Le sujet de la dissertation peut être choisi dans l'une des disciplines juridiques ou économiques. Elle doit présenter le caractère d'une étude approfondie et personnelle. Les thèses doivent porter sur chacune des matières, objet de l'examen, et être de nature à provoquer une discussion.

La somme versée pour le doctorat est de 200 fr. (Pour plus de détails, voir le *Règlement de la Faculté de droit* approuvé par le

Département de l'instruction publique et des cultes le 29 juillet 1897. S'obtient au Secrétariat de l'Université).

Etudes de sciences sociales. — Facultés de droit et des lettres. — L'Université confère les grades de licencié et de docteur ès sciences sociales :

Licence. — Les épreuves écrites consistent : en deux compositions, l'une d'économie politique ou de sociologie, au choix du candidat, la seconde portant sur une autre matière obligatoire au choix du candidat ; les épreuves orales en une interrogation sur chacune des branches obligatoires, et sur trois des branches à option ; le candidat doit annoncer son choix au doyen de la Faculté de droit un mois avant l'examen. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire-caissier la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

Doctorat. — Les épreuves du doctorat comportent un examen écrit ; un examen oral ; la présentation et la soutenance d'une dissertation imprimée et de thèses. L'examen écrit comporte trois compositions, l'une portant, au choix du candidat, sur l'économie politique ou sur la sociologie, et les deux autres sur deux matières obligatoires, au choix du candidat, étant exclue celle dont il a déjà traité. Les épreuves orales consistent en une interrogation sur chacune des branches obligatoires et sur trois des branches à option. Si le candidat a subi avec succès les épreuves écrites et orales, il est admis à présenter et à soutenir sa dissertation et ses thèses. La finance à déposer au Secrétariat pour le doctorat est de 240 fr. Elle est de 150 fr. seulement pour les candidats déjà porteurs de la licence ès sciences sociales de l'Université de Lausanne.

Etudes de police scientifique. — Facultés de droit, de médecine et des sciences. L'Université confère un diplôme d'Etudes de police scientifique.

Les examens comportent les épreuves suivantes : **Epreuves orales**, portant sur le droit pénal, la procédure pénale, l'anatomie, la médecine légale, la chimie, la physique, la police scientifique. **Epreuves pratiques**, consistant en une analyse qualitative ayant rapport aux expertises judiciaires ou policières ; deux travaux-expertises ; une inspection sur les lieux (avec photographies). Le candidat dépose au Secrétariat de l'Université la somme de 300 francs, au moment où il prend son inscription. (Pour plus de détails, voir le *Règlement de l'Institut de police scientifique*).

Faculté de médecine. — Doctorat en médecine. — Le grade de docteur en médecine est délivré à la suite d'examens et de la présentation d'une thèse.

Ce grade, purement scientifique, ne donne pas le droit d'exercer la médecine en Suisse. Pour être admis à subir les épreuves de doctorat, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une

demande écrite accompagnée d'une carte d'immatriculation à l'Université de Lausanne et d'un *curriculum vitæ*. Il doit en outre produire : a) s'il a fait ses études secondaires en Suisse : un certificat de bachelier ès-lettres ou ès-sciences, ou un certificat de maturité fédérale. b) s'il a fait ses études secondaires à l'étranger : des certificats lui donnant le droit de faire des études de médecine dans son pays d'origine. Les examens doivent être subis en trois séries indépendantes : 1) examens de sciences naturelles ; 2) examens de sciences anatomo-physiologiques ; 3) examens de sciences médicales proprement dites. Le candidat doit présenter en outre, après le troisième examen, une thèse écrite dans l'une des trois langues nationales et témoignant de recherches ou d'observations personnelles. Le sujet de la thèse ne pourra être pris en dehors des branches enseignées à la Faculté.

L'examen de sciences médicales comprend une série d'épreuves écrites et une série d'épreuves orales. — Les épreuves écrites portent sur : 1° la pathologie interne, 2° la pathologie externe et 3° l'hygiène. — Pour être admis aux épreuves orales, le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 3,5 au minimum aux épreuves écrites. — Les épreuves orales portent sur : 1° Pathologie interne et thérapeutique. 2° Pathologie externe. 3° Obstétrique et gynécologie. 4° Médecine légale. 5° Psychiatrie. 6° Hygiène. 7° Matière médicale et pharmacologie.

Les personnes immatriculées à la Faculté de médecine avant le 25 juillet 1902 ne sont pas obligées de subir l'examen de sciences naturelles (premier examen du doctorat).

La date des épreuves et le terme d'inscription sont annoncés par affiches au commencement de l'année. Pour chaque épreuve, le candidat doit obtenir une note exprimée en chiffres suivant l'échelle 1 à 6, 6 correspondant à la note très bien. L'examen est réussi quand le candidat a obtenu une moyenne de 3,5 au minimum. En outre, trois notes 3, deux notes 2 et une note 1 font échouer le candidat. Le candidat qui se retire en cours d'examens, sans motif valable, est considéré comme ayant échoué.

Un certificat est délivré au candidat pour chaque examen subi avec succès. Ce certificat mentionne les notes obtenues : il est revêtu de la signature du doyen de la Faculté et transmis au bureau de l'Université. Le doyen fixe, sur le préavis du jury, le délai dans lequel le candidat échoué peut se présenter à nouveau ; ce délai ne pourra pas excéder une année. Le candidat qui a échoué trois fois ne sera plus admis à se présenter à l'examen.

Première série. Examen de sciences naturelles. — Pour être admis à l'examen de sciences naturelles, le candidat doit avoir suivi les cours de physique, chimie, zoologie et anatomie comparée, botanique, et avoir fréquenté le laboratoire de chimie. L'examen comporte des épreuves orales sur : 1. Chimie organique et inorganique. 2. Physique. 3. Zoologie et Anatomie comparée. 4. Botanique.

Deuxième série. Examen de sciences anatomo-physiologiques. — Pour être

admis à cet examen, le candidat doit avoir : 1. Subi avec succès l'examen de sciences naturelles. 2. Suivi les cours théoriques sur l'anatomie, l'histologie et la physiologie, avoir fait au moins, deux semestres de dissection, un semestre d'exercices pratiques de physiologie, et un semestre de laboratoire d'histologie. L'examen de sciences anatomo-physiologiques comprend : 1. Un travail écrit sur l'une des quatre branches sous-mentionnées, tirée au sort. 2. Des épreuves orales sur : a) l'anatomie, b) l'histologie, c) l'embryologie, d) la physiologie. Le résultat de l'examen est déterminé par la moyenne des cinq notes obtenues.

Troisième série. Examen de sciences médicales proprement dites. — Pour être admis à cet examen, le candidat doit : 1. avoir subi avec succès l'examen de sciences anatomo-physiologiques. 2. Avoir suivi les cours suivants : pathologie générale, anatomie pathologique, pathologie interne et thérapeutique, pathologie externe, obstétrique, hygiène, parasitologie, médecine légale, psychiatrie, matière médicale et pharmacologie. 3. Avoir suivi deux semestres au moins les cliniques médicale, chirurgicale, obstétricale et un semestre les cliniques ophtalmologique, infantile, psychiatrique, dermatologique, des maladies vénériennes et la policlinique. 4. Avoir pris part à un cours d'opérations chirurgicales, à un cours d'opérations obstétricales et à un cours d'autopsie.

Thèse. — La thèse doit être remise au doyen dans un délai maximum de deux ans après le 3^m examen à partir de la date de ce dernier. La Faculté autorise l'impression, sur préavis des professeurs experts. Le candidat remet 150 exemplaires de sa thèse, imprimée dans un format spécial, au secrétariat de l'Université. Le droit de grade exigé pour le doctorat est fixé à 450 fr. (200 fr. pour les porteurs du diplôme fédéral de médecine).

Appendice. — Sont admis de plein droit aux cours et laboratoires d'anatomie, histologie, embryologie et physiologie : 1^o les candidats aux examens fédéraux de médecine ; 2^o les candidats au doctorat qui ont subi avec succès l'examen de sciences naturelles.

Les candidats au doctorat qui n'ont pas encore passé l'examen de sciences naturelles, ne sont admis qu'autant que la place et le matériel le permettent.

Le prix des travaux pratiques et des cliniques est fixé comme suit : Cours de dissection (pour l'hiver entier), 70 fr. Travaux embryologiques (un après-midi par semaine), 20 fr. Travaux histologiques (deux après-midi par semaine), 30 fr. Travaux au laboratoire de physiologie, 20 fr. Travaux d'histologie pathologique, 25 fr. Travaux au laboratoire de parasitologie, 20 fr. Travaux au laboratoire de chimie physiologique et pathologique, 25 fr. Technique du microscope, 10 fr. Démonstrations d'anatomie pathologique et cours d'autopsie, 25 fr. Clinique médicale, 37 fr. 50. Clinique chirurgicale, 37 fr. 50. Clinique obstétricale, 25 fr. Clinique ophtalmologique, 20 fr. Clinique des maladies cutanées, 15 fr. Clinique psychiatrique et psychiatrie, 15 fr. Cli-

nique pédiatrique, 10 fr. Clinique laryngologique et otologique, 10 fr. Policlinique, 20 fr. Médecine opératoire 30 fr. (dont 5 fr. au domestique de l'amphithéâtre d'anatomie). Cours d'opérations obstétricales, 20 fr. Répétition des opérations obstétricales, 12 fr. Cours d'ophtalmoscopie, 10 fr.

(Pour plus de détails voir le *Règlement de la Faculté de médecine*, approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 30 avril 1902).

Faculté des lettres. — Licence. — Il y a trois ordres de licence ès lettres : Licence ès lettres classiques ; licence ès lettres modernes ; licence mixte. Le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne ; un *curriculum vitæ* ; des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen. Il y a **examen écrit** et **examen oral**. Chaque épreuve est appréciée par les chiffres de 0 à 10, 0 signifiant très mal, 10 très bien. Le diplôme indique par une mention si la commission a été particulièrement satisfaite du résultat de l'examen. Le diplôme mentionne les branches d'examen. Le candidat doit se faire inscrire un mois au moins avant l'époque régulière des examens, qui est la dernière semaine de chaque semestre et la première semaine du semestre d'hiver. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr. au moment où il prend son inscription.

Les examens peuvent être subis en deux séries. La première série comprend les épreuves plus spécialement philologiques. Dans la seconde, le candidat doit prouver qu'il connaît les littératures des langues étudiées par lui ; il subit en outre des examens sur l'histoire et la philosophie.

Licence ès lettres classiques. — Le candidat doit fournir, outre les pièces énumérées ci-dessus, un diplôme de bachelier ès-lettres, ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté. L'examen porte sur six objets d'enseignement : latin, grec, français, allemand, histoire, philosophie. **Examen écrit :** Une composition française, dont le sujet porte sur la branche ou sur l'une des branches désignées par le candidat comme branches principales ; une composition en prose latine, sujet toujours pris dans l'antiquité classique ; il est tiré au sort ; la traduction d'un texte latin de moyenne difficulté ; la traduction d'un texte grec de moyenne difficulté. — **Examen oral : Interrogations générales :** **Latin.** Antiquités et histoire de la littérature. **Grec.** Antiquités et histoire de la littérature. **Français.** Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté. Histoire de la littérature. **Allemand.** Traduction à livre ouvert d'un texte de moyenne difficulté. Histoire de la littérature de 1770 à 1830. **Histoire grecque et romaine.** **Philosophie.** Le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. — **Interrogations**

spéciales: Latin. Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Grec.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Vieux français.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose ou en vers indifféremment. **Français moderne.** Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. **Histoire.** Une époque du moyen âge ou de l'histoire moderne ou une période de l'histoire suisse. **Philosophie.** Un problème ou une époque.

Licence ès lettres modernes. — L'admission aux examens de licence ès lettres modernes est accordée aux candidats porteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences, ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté, et aux demoiselles munies du certificat de sortie du Gymnase de l'Ecole supérieure communale de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté.

Les candidats qui ne remplissent pas ces conditions sont soumis à un examen préalable destiné à prouver qu'ils possèdent une culture générale et organisé comme suit : *Examen écrit* : Une composition française sur un sujet général d'histoire moderne; une version française de chacune des deux langues choisies par le candidat. Dans l'*examen oral* le candidat devra prouver qu'il connaît les éléments de la logique et qu'il possède des notions générales sur l'histoire de la littérature française. Cet examen peut être passé au commencement de chaque semestre. Le candidat paye la somme de 25 fr.

L'examen de licence ès lettres modernes porte sur cinq objets d'enseignement : français, deux langues vivantes, histoire, philosophie. Le candidat peut choisir entre les langues vivantes qui sont enseignées à l'Université; s'il est déjà porteur du diplôme de licence ès lettres classiques, il pourra obtenir le grade de licencié ès lettres modernes après un examen portant sur une seule langue étrangère qui sera toujours considérée comme étudiée spécialement par lui. Les frais d'inscription sont réduits dans ce cas à 50 fr. Tout candidat, désireux de se présenter en même temps aux deux licences ci-dessus désignées, est admis, moyennant une seule inscription de 100 fr., à subir l'examen supplémentaire prévu ci-dessus. **L'examen écrit** comprend trois épreuves : Une composition française; une composition dans celle des langues étrangères qu'aura indiquées le candidat; une version de l'autre langue en français. Dans le cas où l'histoire serait prise comme branche principale, la composition porterait sur la période spécialement étudiée par le candidat. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le sujet de la composition se rapporterait à l'époque ou au problème dont le candidat aurait fait une étude spéciale. **Examen oral.** — **Interrogations générales:** Français. Interprétation d'un texte en vieux français de moyenne difficulté. Histoire de la littérature. Langues étrangères. Histoire

des littératures correspondantes. Histoire moderne ou histoire du moyen âge. Philosophie. Dans le cas où la philosophie serait prise comme branche principale, le candidat doit prouver qu'il possède une connaissance générale des principales disciplines philosophiques. **Interrogations spéciales** : Langues étrangères. Ouvrages ou fragments d'ouvrages désignés par le candidat et agréés par les professeurs enseignants. Le candidat doit avoir de plus une connaissance historique de la langue spécialement étudiée par lui. Français moderne : Ouvrages ou fragments d'ouvrages, 2 en prose, 2 en vers. Si le français est choisi comme branche principale, le candidat devra préparer deux ouvrages ou fragments d'ouvrages en vieux français. Histoire : Une époque prise en dehors de la grande période qui a fait l'objet de l'interrogation générale, ou une période de l'histoire suisse. Philosophie. Un problème ou une époque.

Licence mixte. — L'examen porte sur cinq branches choisies par le candidat parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Ces cinq branches doivent contenir une langue vivante et une langue ancienne.

Doctorat. — Le grade de docteur ès-lettres est décerné au candidat qui fait preuve de connaissances approfondies sur une partie restreinte des objets d'enseignement relevant de la Faculté. Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée d'un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne ; un *curriculum vitæ* ; une dissertation manuscrite, en français, dont le sujet se rapporte à l'un des objets d'enseignement de la Faculté. Le candidat est soumis à un examen qui porte sur trois branches choisies par lui parmi les objets d'enseignement de la Faculté. Il y aura, sur chacune de ces trois branches, **examen écrit** (deux compositions sur la branche principale) et **examen oral**. Le candidat doit obtenir la note 8 pour la branche qu'il a indiquée comme spécialement étudiée par lui et la note 6 pour les deux autres. S'il est porteur du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ou d'un titre jugé équivalent par le Conseil de la Faculté, il peut être astreint seulement à la présentation et à la soutenance de la dissertation. La dissertation est imprimée à 200 exemplaires. Ces exemplaires sont déposés au Secrétariat de l'Université. La dissertation est discutée publiquement. Le candidat dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 300 fr., au moment où il prend son inscription. Les porteurs du diplôme de licencié ès lettres de l'Université de Lausanne ne sont astreints qu'au paiement d'une somme de 200 fr. (Pour d'autres détails consulter le *Règlement de la Faculté des lettres* approuvé par le Département de l'Instruction publique et des cultes, le 5 mai 1900.)

Certificat d'études françaises. — Pour être admis à

subir les examens de certificat d'études françaises, le candidat doit fournir : Un certificat d'immatriculation à l'Université de Lausanne, des pièces établissant qu'il a suivi les cours d'une Faculté des lettres sur les branches qui font l'objet de l'examen, et qu'il a été inscrit pendant deux semestres au moins comme étudiant à la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne. L'examen préalable dont il est question plus haut est, en ce qui concerne les candidats au certificat d'études françaises, considéré comme suffisant pour représenter l'attestation de capacité prévue pour l'immatriculation. Le certificat **général** d'études françaises est délivré aux candidats qui ont subi avec succès les deux séries suivantes d'épreuves : 1^{re} série. **Examens écrits.** 1^o Traduction écrite d'une langue étrangère en français. 2^o Composition sur un sujet tiré de la littérature française à partir du commencement du dix-septième siècle. **Examens oraux.** 1^o Phonologie et versification. 2^o Diction et prononciation. 3^o Grammaire et vocabulaire. 4^o Traduction orale et raisonnée du français en une langue étrangère. — 2^e série. **Examens écrits.** Composition sur un sujet tiré de la littérature française du moyen âge ou du seizième siècle. **Examens oraux.** 1^o Histoire de la langue et grammaire historique, lecture d'un texte du moyen âge et d'un texte du seizième siècle, interrogations. 2^o Explication de quelques œuvres de la littérature française. Les candidats ne peuvent se présenter aux examens oraux qu'après avoir subi avec succès les examens écrits. Une moyenne de six est exigée dans chaque ordre d'examens et dans chaque série ; ceux qui le désirent peuvent se faire interroger, dans la seconde série d'examens, sur la littérature du pays où ils ont l'intention d'enseigner, sur l'histoire, sur la philosophie et sur la pédagogie. Les candidats qui ne se présentent qu'à la première série des épreuves reçoivent, s'ils l'ont subie avec succès, une attestation dénommée : **certificat d'études françaises** (partie moderne). Les examens ont lieu à la fin de chaque semestre. Le candidat doit se faire inscrire avant le 15 février pour le semestre d'hiver, et avant le 15 juin pour le semestre d'été. Il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 50 fr. par série d'examens.

Faculté des sciences. — Chaque étudiant est tenu d'indiquer, lors de son inscription, celle des trois sections à laquelle il veut se rattacher.

EXAMENS, GRADES ET DIPLOMES. — Licences. — Il y a 4 licences : 1^o Licence ès sciences mathématiques pures. 2^o Licence ès sciences physiques et mathématiques. 3^o Licence ès sciences physiques et naturelles. 4^o Licence ès sciences pharmaceutiques.

Dispositions communes aux quatre licences. — Le candidat doit adresser au doyen de la Faculté une demande écrite accompagnée des pièces suivantes : L'immatriculation à l'Université ; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de

faculté ; un certificat d'études prouvant que le candidat a suivi les cours et fréquenté les laboratoires d'une Faculté des sciences sur les branches qui font l'objet de l'examen ; un *curriculum vitae* ; éventuellement, ses titres et travaux scientifiques. Pour chaque licence, il y a des épreuves théoriques (orales et écrites) et des épreuves pratiques (travaux de laboratoire). La réussite des épreuves théoriques est conditionnelle de l'admission aux épreuves pratiques. Les épreuves orales sont subies devant un jury d'examen, composé de 2 professeurs et d'un expert désigné par le Département de l'Instruction publique. Le candidat doit se faire inscrire un mois avant la dernière quinzaine de chaque semestre, ou 15 jours avant les vacances d'été, si les examens doivent avoir lieu au commencement du semestre d'hiver ; il dépose entre les mains du Secrétaire de l'Université la somme de 100 fr.

Licence ès sciences mathématiques pures. — Les épreuves orales : Calcul différentiel et intégral ; théorie des fonctions ; fonctions elliptiques ; géométrie analytique ; géométrie descriptive ; géométrie de position ; mécanique rationnelle ; mécanique appliquée ; astronomie et mécanique céleste ; physique mathématique ; chapitres choisis d'analyse, de géométrie et de mécanique analytique. L'examen écrit ; 3 travaux, tirés de l'analyse, de la géométrie et de la mécanique. L'examen pratique est représenté par une épure de géométrie.

Licence ès sciences physiques et mathématiques. — Les épreuves orales : Astronomie et mécanique céleste ; physique mathématique ; physique expérimentale ; chimie inorganique ; minéralogie ; calcul différentiel et intégral ; théorie des fonctions ; géométrie analytique, descriptive et de position ; mécanique rationnelle et appliquée. L'examen écrit ; Trois travaux, tirés, l'un de l'analyse, l'autre de la géométrie et le troisième de la mécanique. L'examen pratique comprend : Un travail graphique ; une manipulation de physique ou de chimie.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions : l'une comprenant les sciences physiques, l'autre les mathématiques pures et la physique mathématique.

Licence ès sciences physiques et naturelles. — Les épreuves orales : Calcul différentiel et intégral ; physique expérimentale et météorologie ; astronomie ; chimie inorganique, organique et analytique ; minéralogie et pétrographie ; géologie, géographie physique et paléontologie ; anatomie, morphologie et physiologie végétales ; botanique systématique ; anatomie et physiologie générales ; zoologie et anatomie comparée. L'examen écrit ; Trois travaux tirés : Du groupe des sciences physiques (physique, chimie, astronomie) ; du groupe des sciences naturelles (botanique, anatomie et physiologie générales, zoologie et anatomie comparée) ; du groupe des sciences géologiques (géographie physique, géologie, paléontologie, minéralogie et pétrographie). L'examen pratique comprend : Des

manipulations de physique ; une analyse qualitative et une analyse quantitative ; détermination de minéraux et de roches ; des travaux de paléontologie et de géologie ; des travaux d'anatomie végétale et de détermination de végétaux ; des travaux macroscopiques et microscopiques d'anatomie animale.

Sur la demande du candidat, les épreuves pour cette licence peuvent être réparties sur deux sessions : la première comprend les sciences physiques, la deuxième les sciences naturelles.

Licence ès sciences pharmaceutiques. — L'examen oral : Botanique générale ; botanique systématique et pharmaceutique ; physique ; chimie organique et inorganique ; chimie pharmaceutique ; chimie analytique (y compris les méthodes d'analyse de médecine légale et des denrées alimentaires) ; pharmacognosie ; pharmacie. L'examen écrit : Rédaction d'un mémoire sur un sujet de pharmacie, de pharmacognosie ou de chimie appliquée. L'examen pratique comprend les travaux ci-après : Exécution de deux préparations de chimie pharmaceutique ; analyse qualitative d'une substance falsifiée ou vénéneuse (médicament ou denrée alimentaire) ; analyse qualitative d'un corps ne renfermant pas plus de six substances ; deux analyses quantitatives d'une substance déterminée, dans un mélange : par voie gravimétrique ; par voie volumétrique. Détermination microscopique de quelques substances.

Doctorat. — Pour le doctorat ès sciences, le candidat doit adresser au doyen de la Faculté des sciences une demande écrite accompagnée des pièces suivantes : L'immatriculation à l'Université de Lausanne ; un certificat de maturité suisse ou un titre jugé équivalent par le Conseil de Faculté ; les diplômes ou certificats d'études déjà acquis ; un *curriculum vitæ* ; le manuscrit de sa dissertation dans l'une des trois langues nationales. Les épreuves comprennent, outre la dissertation, un travail écrit, des épreuves orales et, s'il y a lieu, des épreuves pratiques. Dans ce dernier cas, une finance spéciale est exigée pour l'usage des laboratoires. Les épreuves orales publiques comprennent : Un *colloquium* sur la science principale dont est tiré le sujet de la dissertation ; une épreuve sur l'une des deux sciences complémentaires de la science principale ; une épreuve sur une autre science, choisie par le candidat. Le candidat ne peut faire imprimer sa dissertation que lorsqu'il en a obtenu l'autorisation de la Faculté (*imprimatur*). Il ne reçoit son diplôme de docteur qu'après avoir déposé 150 exemplaires de sa dissertation au bureau de l'Université. La finance de grade, exigée pour le doctorat ès-sciences, est fixée à 200 fr. pour les candidats qui ont étudié pendant deux semestres au moins à l'Université de Lausanne et à 300 fr. pour les autres candidats. Elle doit être payée au moment de l'inscription, entre les mains du Secrétaire de l'Université. La Faculté des sciences n'admet pas de dissertation de doctorat préparée dans un autre établissement d'instruction supérieure.

(Pour d'autres détails, recourir au *Règlement pour les étu-*

diants de la Faculté des sciences, modifié et complété jusqu'au 15 décembre 1903).

Diplôme de chimiste-analyste. — Admission. — Les conditions sont celles de la Faculté des sciences. Le cycle d'études est de trois ans. — **Travaux pratiques :** Laboratoire de chimie générale, 6 semestres. Laboratoire d'analyse chimique des denrées et bactériologique, 2 semestres. Laboratoire de physique, 1 après-midi, 2 semestres. Laboratoire de botanique (microscopie) 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie physiologique, 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de zoologie : Vertébrés, 1 après-midi, 1 semestre. Laboratoire de chimie agricole, 1 après-midi, 1 semestre (facultatif). — **Cours théoriques :** Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, chimie physiologique, chimie physique, chimie industrielle. Analyse des matières agricoles (facultatif), analyse industrielle, analyse des denrées alimentaires. Toxicologie, physique, zoologie, botanique générale, botanique descriptive, matières premières (pharmacognosie), anatomie et physiologie générales, hygiène, parasitologie, bactériologie générale, minéralogie, géologie, législation industrielle.

Examens. — Les épreuves pour l'obtention du diplôme de chimiste-analyste comportent un examen propédeutique à la fin du quatrième semestre et un examen professionnel. Pour se présenter aux examens, le candidat doit avoir suivi les cours et les laboratoires indiqués dans le programme ci-dessus. Les cours suivis pour obtenir les diplômes de licenciés ès sciences naturelles et ès sciences pharmaceutiques, ou pour obtenir le diplôme de maître-pharmacien, sont reconnus comme équivalents à ceux du programme. La session annuelle des examens a lieu au commencement de chaque semestre. Les candidats doivent s'inscrire au secrétariat de l'Université, à la fin de chaque semestre, avant le 25 mars ou le 1^{er} octobre. Ils déposent entre les mains du Secrétaire de l'Université : pour l'examen propédeutique, 100 fr. ; pour l'examen professionnel, 200 fr.

L'examen propédeutique comprend : a) **Examen pratique.** Une analyse qualitative, une analyse quantitative (volumétrie), une analyse légale (avec rapport), six préparations microscopiques, une dissection d'un vertébré. b) **Examen oral.** Chimie inorganique, chimie organique, chimie analytique, physique, botanique.

L'examen professionnel. a) **Examen pratique.** Une préparation de chimie inorganique ou organique, une analyse quantitative (gravimétrie), une analyse élémentaire, une analyse physiologique, deux analyses de denrées alimentaires, deux analyses bactériologiques, une analyse d'une matière agricole (engrais, fourrage, sol). b) **Examen oral.** Bactériologie, hygiène, analyse des denrées alimentaires, pharmacognosie. (Pour d'autres détails

voir le *Règlement spécial* approuvé par le Département de l'instruction publique et des cultes le 8 février 1907).

Diplôme d'ingénieur. — Le diplôme d'ingénieur (constructeur, mécanicien, électricien ou chimiste), s'obtient moyennant un ensemble d'épreuves qui constitue le concours. Ne sont admis au concours que les étudiants qui se sont astreints durant tout le cycle des études (7 semestres) au règlement du régime intérieur. Les épreuves du diplôme se divisent en deux groupes, savoir : a) Un examen général sur les branches essentiellement théoriques, qui a lieu au commencement du 5^m semestre. b) Un examen général sur les branches essentiellement pratiques, accompagné de l'étude d'un projet dont le programme est fourni par le professeur-chef de la spécialité et visé par la Direction. Cette seconde partie du concours a lieu à la fin du dernier semestre d'études. Une finance de 100 fr. est perçue de chaque candidat, qui doit s'inscrire trois mois à l'avance.

Examens fédéraux. — Examens fédéraux des médecins, des dentistes, des pharmaciens et des vétérinaires (extrait du règlement du 11 déc. 1899). — Ces examens ont lieu : à **Bâle**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens. — A **Berne**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. — A **Fribourg** (ex. de sciences nat.), pour les médecins, les dentistes et les vétérinaires. — A **Genève**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens. — A **Lausanne**, pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens (Président : M. le professeur D^r A. Roud, le Verger, Pontaise). — A **Neuchâtel**, (ex. de sciences natur.), pour les médecins et les dentistes. — A **Zurich**, pour les médecins, les dentistes, les pharmaciens et les vétérinaires. **Les commissions d'examens** sont composées de professeurs des écoles supérieures de la Suisse et de praticiens patentés et nommés pour quatre ans par le Conseil fédéral. Les séances des commissions d'examens sont présidées par le président local ou son remplaçant. Les examens des médecins, des dentistes et des vétérinaires se divisent en trois sections principales, les examens des pharmaciens en deux. Le comité directeur publie chaque année un tableau indiquant les époques auxquelles ont lieu les examens dans chaque localité. Ces tableaux sont affichés aux lieux opportuns. Le candidat qui désire subir l'examen s'inscrit chez le président local du lieu où il désire se présenter. Il paie une taxe d'inscription de 5 fr. L'inscription doit être accompagnée des certificats exigés pour l'admission aux examens. L'examineur choisit le sujet pour les **examens pratiques**. Pour les **examens écrits** les sujets sont tirés au sort, trois sujets sur chaque bulletin, au choix du candidat. Pour l'**examen oral**, les candidats sont examinés un à un. Les examens sont subis en allemand, en français ou en italien, au choix du candidat. La meilleure note correspond à 6, la plus faible à 1. Une moyenne des notes principales inférieure à 3,5 exclut le candidat de l'obtention du

diplôme ou d'une nouvelle série d'examens. Pour l'examen d'anatomie ou de physiologie des médecins et vétérinaires, et pour l'examen des commis-pharmaciens, les notes des deux parties de l'examen servent à déterminer le résultat final. Le candidat n'a aucun droit de recours contre les décisions de la commission d'examen. Le candidat qui a subi avec succès l'examen professionnel reçoit un diplôme délivré par le Département fédéral de l'intérieur, diplôme qui confère à son porteur le droit d'exercer sa profession dans toute l'étendue de la Confédération. La finance à payer au Département de l'Intérieur pour le diplôme est de 20 fr. ; pour les étrangers 60 fr.

Taxes d'examens. Pour médecins: sciences nat. fr. 30. Anatomie et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour dentistes: sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 50. Ex. profess. fr. 120. Pour pharmac.: ex. de commis-pharm. fr. 60. Ex. profess. 120 fr. Pour vétérinaires: sciences nat. fr. 30. Anat. et physiol. fr. 30. Ex. profess. fr. 50. — Les étrangers paient une taxe triple, à moins d'arrangements internationaux. Le comité directeur peut, sur la présentation de certificats, dispenser entièrement ou en partie des examens fédéraux les Suisses qui ont subi leurs examens à l'étranger et leur délivrer les certificats et diplômes correspondants.

Examens fédéraux de maturité. La Commission fédérale de maturité est chargée de régler les conditions d'admission aux examens fédéraux des carrières médicales (médecine humaine, pharmacie, art dentaire, médecine vétérinaire), examens obligatoires pour l'obtention de la licence de pratique. Les élèves réguliers des gymnases littéraires et scientifiques suisses munis du certificat de maturité sont reçus sans autre, conformément aux règlements. Les candidats dont les certificats sont insuffisants, doivent subir des examens spéciaux organisés par la Commission. Il y a deux sessions chaque année, en mars et en septembre, dans la Suisse romande aussi bien que dans la Suisse allemande. Le siège de la session est fixé sur le vu de la feuille d'inscription. Les inscriptions sont reçues par le président de la Commission, Prof. D' J. Franel, Wytikonstrasse, 43, Zurich, avant le 1^{er} février et le 1^{er} août. Les règlements et les programmes d'examen sont distribués, sur demande, par le Bureau sanitaire fédéral, à Berne.

BIBLIOTHEQUES & MUSÉES

BIBLIOTHÈQUES: 1. **Bibliothèque des étudiants.** (Ancienne Université.) Mercredi, de 1 à 3 h. — 2. **Salle de lecture des étudiants.** (Ancienne Université.) Tous les jours, de 9 h. du matin à 9 h. du soir. — 3. **Bibliothèque de la société des sciences naturelles.** S'adresser à la Bibliothèque cantonale. — 4. **Bibliothèque de l'École de médecine.** Lundi et jeudi, de 5 1/2 à 6 1/2 h. — 5. **Bibliothèque agricole.** S'adresser au directeur de l'École d'Agriculture. — 6. **Bibliothèques des facultés et des laboratoires.** — 7. Les étudiants en droit peuvent être autorisés à jouir de la **Bibliothèque du Tribunal fédéral.** (T. 750.)

Bibliothèque cantonale et universitaire. — Palais de Rumine, aile sud. Le service pour le semestre d'hiver 1911-1912 comprend : a) **Séances de consultation :** **Lundi**, de 11 à 12 et de 1 à 5 h. ; **mardi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **mercredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **jeudi**, de 9 à 12 et de 1 à 4 h. ; **vendredi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. ; **samedi**, de 9 à 12 et de 1 à 5 h. — b) **Service de distribution pour prêt à domicile :** **Mardi**, de 1 à 3 1/2 h. ; **mercredi**, de 9 à 10 1/2 h. ; **jeudi**, de 1 à 3 1/2 h. ; **vendredi**, de 9 à 10 1/2 h. ; **samedi**, de 1 à 3 1/2 heures. — La Bibliothèque est aussi ouverte le soir de 6 à 9 h. les lundi, mercredi et vendredi. — Les bulletins de demande peuvent être déposés au préalable dans une boîte *ad hoc*. Les lecteurs qui auront satisfait à ce dépôt seront servis en premier lieu. Direct. : M. L. Dupraz. 1^{er} bibliothécaire : M. H. Bersier. Bibliothécaires : MM. Pelet et Reymond. L'usage de la Bibliothèque cantonale et universitaire est gratuit. Tout lecteur qui prend des livres à domicile peut être tenu de fournir une garantie (cautionnement). Les frais de port pour l'envoi des volumes sont à la charge du lecteur. Hors du canton, il ne peut être confié des volumes qu'à des bibliothèques publiques, qui en deviennent responsables. 280,000 vol. Manuscrits rares. Impressions du XV^e siècle. La Bibliothèque est fermée durant le temps nécessaire à la revision annuelle, fin juillet et août. Pour plus de détails, demander le Règlement de la Bibliothèque, Palais de Rumine. Téléphone 1273. Compte de chèques postaux II. 236. — Lire *Notice historique sur la Bibliothèque cantonale*, par L. Dupraz, directeur.

MUSÉES : **Musée des Beaux-Arts** (*Palais de Rumine*). Conservateur : M. Emile BONJOUR. Fondateur : M. L. ARLAUD, 1772-1845. Le public est admis à visiter les salles gratuitement tous les jours, sauf le lundi, de 10 h. à midi et de 1 1/2 h. à 5 h. — Le dépôt de cannes, parasols, parapluies, etc., est gratuit. Vente de photographies et de cartes postales illustrées des plus belles œuvres. — Consulter sur ce musée le travail de M. Em. Bonjour: *Le Musée Arlaud*, Bridel 1905.

Musée historique et médaillier. (*Palais de Rumine*). Conservateur : M. ALOYS DE MOLLIN, prof. Préparateurs : MM. GRUAZ et F. TAUXE. Le public est admis à visiter le médaillier le dimanche de 10 h. à midi et de 1 1/2 à 4 h., et la salle du musée le dimanche, le mercredi et le samedi aux mêmes heures. Le musée historique contient une riche collection d'antiquités lacustres, romaines, bourgondes et du moyen âge. Pour les collections historiographiques relatives au pays, s'adresser à M. P. Vionnet. Pour les antiquités romaines trouvées sur l'emplacement d'*Aventicum*, s'adresser à M. F. Jomini, conservateur du musée, à Avenches.

Musée d'art industriel. (*Palais de Rumine*). Conservateur : M. DELESSERT. Préparateur : M. H. LADOR. Ouvert gratuitement au public le dimanche, le mercredi et le samedi de 10 à 12 h. et de 1 1/2 à 4 h. Contient des collections d'art appliqué à l'industrie.

Musée géologique. (*Palais de Rumine*.) Conservateur : M. M. LUGEON, prof. Préparateur : M. H. LADOR. Ouvert gratuitement au public le dimanche, le mercredi et le samedi de 10 h. à midi et de 1 1/2 à 4 h. Ce musée comprend les collections de géologie générale et de pétrographie (salle Renevier, à gauche), les collections de paléontologie (salle de la Harpe, à droite), et les collections de minéralogie (2^{me} étage, atrium).

Musée zoologique. (*Palais de Rumine*.) Conservateur : M. H. BLANC, prof., M. W. MORTON, adjoint à la Direction. Préparateurs : MM. MURISIER et F. BLANC. Ouvert gratuitement au public le dimanche, le mercredi et le samedi de 10 h. à midi et de 1 1/2 à 4 h. Ce musée comprend les collections générales et de la faune vaudoise, la collection pour l'enseignement de la zoologie et de l'anatomie comparée. Cette dernière n'est ouverte au public que le dimanche.

Musée botanique. (*Palais de Rumine*.) Conservateur : M. E. WILCZECK, professeur. Préparateur : M. L. PACHE. (T. 1320.) Pour visiter le Musée, s'adresser au conservateur. Ce musée comprend une collection de préparations sèches ou en flacons, un herbier général et un herbier suisse.

Musée agricole. (*Champ-de-l'Air*.) Conservateur : M. S. BIELER, directeur de l'Ecole cantonale d'Agriculture; pour le visiter, s'adresser au concierge (T. 756). Ce musée contient les objets nécessaires à l'enseignement agricole et une belle collection spéciale de zootechnie (ruminants de races diverses).

Musée ethnographique. (*Ecole Normale*.) En organisation. Préparateur : M. F. TAUXE.

Musée scolaire. (*Ecole Normale*.) Conservateur : M. L. HENCHOZ, inspecteur scolaire. Ouvert gratuitement au public le mercredi et le samedi de 2 à 5 h. Ce musée contient des modèles de mobilier, de matériel et de travaux manuels scolaires. Ces collections peuvent

être visitées par des écoles accompagnées du personnel enseignant; dans ce cas, aviser un ou deux jours à l'avance la direction du musée.

Musée du Vieux-Lausanne. (Bâtiment scolaire de Prélaz.) Ouvert au public le dimanche de 10 h. à midi et le jeudi de 2 à 5 h.

Musée Industriel. Rue Chaucau. Fondé par M^{me} la baronne de Rumine. Relève de l'administration communale. Collections bien classées et intéressantes, curieuses à visiter. Ouvert tous les jours, à heures fixes. Le Musée est momentanément fermé.

Etablissements en rapport avec l'Université

dont les Etudiants sont admis à profiter à des conditions spéciales.

Ecole de dessin. (Place Riponne). Directeur : M. O. BASTIAN, ouvert et samedi de 5 à 7 h.

Ecole d'escrime (Galeries du Commerce.) Cours et leçons au local : 50 % de rabais pour MM. les étudiants. — **Manège** (Avenue de l'Eglantine, 5). Prof.: M. Jules DUFOUR, maître d'équitation. Réduction de prix pour les étudiants. (Convention entre l'Etat de Vaud et M. DUFOUR). — **Rowing-Club.** Société de navigation à rames. (Ouchy, garage du Club). Exercices réguliers tous les jours, de 6 à 7 1/2 h. du soir (en été seulement).

Académie de Commerce, Lausanne. — Voir programme, pages 63, 64, 65 et 67.

SALLE D'ARMES DUFOUR DE L'UNIVERSITÉ

(SUBVENTIONNÉE PAR L'ÉTAT)

Mlle M. DUFOUR et M. J. VITTU, diplômé de
Joinville-le-Pont, Professeurs.

La salle est ouverte tous les jours dès 8 h. 1/4 du matin pour les Cours et leçons particulières d'Épée, Fleuret, Sabre, Rapière, Boxe, Canne et Gymnastique suédoise.

La réduction de 50 0/0 est accordée à MM. les Etudiants et Etudiantes de l'Université, Gymnase, École de Commerce, ainsi qu'aux 1^{re} et 2^{me} classes du Collège classique et scientifique et de l'École supérieure de jeunes filles.

Le local GALERIES DU COMMERCE, 1^{re} ét. (au midi de l'hôtel des postes) réunit tout le confort moderne. Grande réduction pour MM. les Professeurs et Sociétés.

Ecole Lémania

Lausanne

**Préparation rapide
et approfondie aux Baccalauréats
au Polytechnicum**

à la
Maturité

300 élèves
en 2 1/2 années

Ecole de Culture Physique

Prof.: H. LANCE, Directeur.

LAUSANNE — GALERIES du COMMERCE, 2^m Etage

Installation moderne unique — Téléphone 3654

La Culture physique a pour but d'obtenir et de conserver la santé; elle développe le corps en beauté, l'assouplit, le fortifie, entretient les facultés et conserve la vigueur intellectuelle.

Spécialités: Exercice méthodique, raisonné scientifique. — Développement général du corps. — Correction des attitudes vicieuses. — Ampliation thoracique. — Tenue. — Maintien. — Traitement de l'embonpoint et des déviations vertébrales. — Education respiratoire. — Gymnastique médicale spéciale. — Guérison de la neurasthénie, des maladies de l'estomac et des troubles de la circulation. — Préparation aux sports et à l'armée. — Massage et Hydrothérapie complète.

RÉSULTATS GARANTIS

LECONS SPÉCIALES POUR DAMES ET ENFANTS

*Arrangements spéciaux pour
MM. les Etudiants et Etudiantes, prix réduits.*

Visites et inscriptions tous les jours.

Notice illustrée envoyée gratuitement. — Docteur à l'Etablissement.

ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION SECONDAIRE

à Lausanne.

1. Le **Collège classique** (*Valentin*), T. 1741, prépare les élèves aux études classiques supérieures. Age d'entrée : 10 ans; durée des études : 6 ans. Directeur : M. Edouard PAVOT. — 2. Le **Gymnase classique** (*Ancien bâtiment de l'Académie, Cité-Devant*), fait suite au Collège classique et prépare aux études universitaires. Age d'entrée : 16 ans; durée des études : 2 ans; délivre le diplôme de bachelier ès-lettres (maturité). Directeur : M. Charles GILLIARD. — 3. Le **Collège scientifique** et le **Gymnase scientifique** (*rue Mercerie*), T. 679, préparent les élèves aux carrières industrielles et scientifiques. a) Le **Collège scientifique**. Age d'entrée : 12 ans; durée des études : 4 ans. b) Le *Gymnase scientifique*. Age d'entrée : 16 ans; durée des études : 2 1/2 ans; délivre un diplôme de bachelier ès sciences (certificat de maturité) qui donne accès, entre autres, à l'École d'ingénieurs à Lausanne et à l'École polytechnique fédérale à Zurich. Directeur : M. Samuel MAY. — 4. Les **Ecoles supérieures de Commerce, d'Administration et de Chemins de fer** (*Place Chauderon*), T. 1424, préparent les élèves aux carrières commerciales et administratives; durée des études : 4 ans et 3 ans; âge d'admission : 14 ans. Directeur : M. MORF. L'école délivre un diplôme. Une *classe de perfectionnement* reçoit en tout temps les élèves qui ont à mettre leurs études antérieures en concordance avec le programme de l'école. — 5. L'**École cantonale d'agriculture** (*Champ-de-l'Air*), T. 756, fondée en 1870. Age d'entrée : 16 ans; l'enseignement est réparti en deux semestres d'hiver. L'École délivre un diplôme de connaissances agricoles. Directeur : M. le Dr Samuel BIÉLER. A l'école se trouvent une *Bibliothèque agricole* et un *Musée agricole* contenant les objets nécessaires à l'enseignement agricole et une belle collection spéciale de zootechnie (ruminants de races diverses). — Au bâtiment du Champ-de-l'Air il y a en outre : une *Station météorologique* avec observatoire et une *Station viticole* qui a pour but de développer la culture de la vigne et la lutte contre les maladies de la vigne. Le *Laboratoire de chimie agricole* est au bâtiment de chimie de l'Université (voir Laboratoires). — 6. Les **Ecoles normales** (*Champ-de-l'Air*), T. 1779, préparent les élèves qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires du canton de Vaud. Directeur : M. François GUEX. — Elles comprennent : Une école normale pour les élèves instituteurs; une école normale pour les élèves institutrices; des cours spéciaux pour les maîtresses d'ouvrages; des cours spéciaux pour les maîtresses de classes enfantines (école normale frœbelienne); une école d'application de deux classes; une école enfantine d'application. L'école normale pour les élèves instituteurs est divisée en quatre classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves ins-

Etudiants! *En passant, faites une visite à mon magasin, vous y trouverez une intéressante collection d'objets pratiques et utiles, tels que : Glaces de toilette et de poche, cadres pour photographies, portefeuilles, portemonnaies, boîtes à cols et à cravates, albums pour photographies. Papeterie, plumes et crayons.*

PAPIERS A DESSIN spéciaux, au mètre. - ENCADREMENTS

P. CHIARA - 6, Saint-Laurent, 6 - LAUSANNE

- LABORATOIRE DE CHIMIE MÉDICALE -

Du Docteur H. Seelos

11, Place du Tunnel -- Téléphone 2383

LAUSANNE

*Analyse d'urine, examen microscopique du sang,
des crachats et excréments.*

CHEVAUX DE SELLE

Location pour Dames et Messieurs

Leçons particulières - Dressage de chevaux à la selle

A. Mottaz, Ecuyer

Téléph. 2334 **Avenue de France** (Placo Chauderon) **LAUSANNE**

C. Zbinden *Médecin-
Dentiste*

*Diplômé de l'Ecole Dentaire de Paris
et de la Faculté de médecine de Lausanne*

Travaux garantis. Prix spéciaux pour étudiants.

Place St-François, 14 (En face gare des Tramways)

Téléphone 336

LAUSANNE

tituteurs est fréquentée par des élèves âgés de seize ans au moins. L'école normale pour les élèves institutrices est divisée en trois classes. La durée des études dans chaque classe est d'une année. L'école normale pour les élèves institutrices est ouverte à des élèves âgés de seize ans au moins. Les objets d'études des maîtresses de travaux à l'aiguille et des maîtresses d'écoles enfantines sont fixés par le programme des cours de ces divisions. Les écoles normales décernent les brevets de capacité pour l'enseignement primaire, pour l'enseignement des travaux à l'aiguille et pour la direction des classes enfantines. Les conditions pour l'obtention de ces divers brevets sont fixées par le règlement.

L'Ecole supérieure des jeunes filles de la ville de Lausanne (*Derrière-Bourg*) a pour but de donner aux élèves une culture générale et de les préparer à l'enseignement et aux études supérieures. La division inférieure reçoit les jeunes filles de 10 à 16 ans. Le Gymnase reçoit les élèves de 16 à 19 ans. Cours spécial de français à l'usage des élèves de langue étrangère. Cours spéciaux de latin, d'italien, de pédagogie théorique et pratique, d'hygiène, de peinture. Les jeunes filles qui ont suivi les cours obligatoires et obtenu le diplôme de maturité sont admises en qualité d'étudiantes à l'Université de Lausanne. Au 31 décembre 1910 : 595 élèves. 31 maîtres et maîtresses. Dépenses en chiffres ronds, 110,500 francs. Directeur : M. Daniel PAVOT.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS OFFICIELS D'INSTRUCTION

Ecole de dessin. — (Au Palais Arlaud.) Directeur : M. O. BASTIAN. Jeudi et samedi, de 5 à 7 h.

Enseignement professionnel. — Ecole ménagère et professionnelle : Cuisine, blanchissage, coupe, confection, lingerie, économie domestique divisée en deux sections. En 1910 : 60 élèves. — Subsidés de la Commune aux cours professionnels de diverses sociétés, syndicats, groupes d'ouvriers, s'élevant à 23,000 fr. environ. Direction des Ecoles : Hôtel-de-Ville. Tél. 1156.

Instruction primaire. — L'instruction primaire est obligatoire et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Tout enfant, sans distinction de nationalité, d'origine ou de confession, est astreint à la fréquentation de l'école, dès le 15 avril de l'année dans

laquelle il a atteint l'âge de 7 ans jusqu'au 15 avril de l'année où il a 15 ans révolus. Les **Ecoles primaires** de Lausanne comprennent 150 classes. Au 31 décembre 1910, l'effectif des élèves était de 5942. Pendant l'année 1910, l'augmentation a été de 122 élèves. En 1910, la commune de Lausanne a dépensé pour ses écoles primaires 677,000 fr. en chiffres ronds. La ville de Lausanne possède six grands collèges primaires comprenant de 13 à 25 classes. Elle a dépensé jusqu'ici environ 4 millions de francs en édifices scolaires. Signalons encore l'installation récente de trois pavillons scolaires contenant chacun deux classes. **Douches scolaires** dans les collèges de la Barre, St-Roch, Villamont et Prélaz. Lausanne possède une classe spéciale primaire pour **élèves retardés ou anormaux**, qui rend de grands services. Depuis le printemps 1908 fonctionne l'**Ecole à la forêt** destinée aux enfants débiles et anémiques.

Les **Classes gardiennes** ont été fréquentées en 1910 par 512 enfants répartis en 16 classes. Ces classes gardiennes sont destinées aux élèves dont les parents, occupés hors de la maison, sont hors d'état de surveiller leurs enfants après les heures d'école.

Instruction infantine. — La Ville a institué 36 classes enfantines (frœbeliennes) pour les petits enfants d'un âge inférieur à 7 ans. L'instruction y est gratuite, mais non obligatoire. Au 31 décembre 1910, 1050 enfants. Deux bâtiments d'école, dont celui des Jumelles, répondent aux derniers perfectionnements en matière d'hygiène et de confort. Locaux disséminés. **Fêtes des écoles enfantines**, instituée en 1905.

Dépense annuelle en chiffres ronds: 100.000 fr.

Mutualité scolaire. — 1750 sociétaires de 5 à 15 ans. Cotisation hebdomadaire fr. 0.15, répartie par moitié entre le **Fonds maladie** et le **Fonds d'épargne**. Indemnité de maladie: fr. 0.50 par jour. Institution en vigueur depuis le 1^{er} avril 1907.

650 membres affiliés à l'assurance-vieillesse cantonale.

ENSEIGNEMENT LIBRE

Faculté de théologie de l'Eglise évangélique libre du canton de Vaud, à Lausanne, chemin des Cèdres, Maupas.

Programme des cours pour l'année d'études 1911 à 1912. M. PORRET. Exégèse de l'Evangile de Jean, 3 h. Théologie pastorale, 2 h. * Etude du Nouveau Testament, avec lecture, dans le texte original, de passages choisis, 3 h. — M. BRIDEL. Histoire de la théologie moderne, 3 h. * Histoire de la philosophie, jusqu'à Kant, 3 h. * Morale, 1 h. * Etudes philosophiques, 1 h. * Mahométisme (semestre d'été), 1 h. — M. LAUFER. Histoire des origines du christianisme (Vie de Jésus et théologie du Nouveau Testament), 5 h. * Introduction aux études théologiques, 2 h. Etudes homilétiques pratiques, 1 h. — M. SCHREDER. Histoire de l'Eglise au dix-neuvième siècle et études comparatives des confessions chrétiennes, 3 h. * Histoire de l'Eglise dès les premiers siècles, 4 h. Histoire du texte et du canon du Nouveau Testament et Connaissance pratique de la Bible, 1 h. — M. MERCIER. Etude de l'histoire de la littérature et de la religion d'Israël. I^{re} partie : Des origines à Elie, 3 h. Exégèse de l'Ancien Testament : Morceaux choisis du Pentateuque et des livres historiques, 2 h. * Grammaire hébraïque, 3 h. * Histoire du canon et du texte de l'Ancien Testament (semestre d'hiver), 1 h. — M. A. VAUTIER. * Composition française, 2 h. — M. WESTPHAL. Diction ; M. MONASTIER-SCHREDER. Chant. Alternativement, 1 h. — Exercices homilétiques, 1 h.

M. Georges BERGUER, de Genève, donnera, au commencement de l'hiver, un cours de Psychologie religieuse d'une dizaine de leçons.

Un cours spécial destiné aux laïques désireux de se développer aura lieu tous les quinze jours en hiver.

Les cours marqués d'un astérisque se donnent dans l'auditoire de 1^{re} année.

La séance de rentrée aura lieu le jeudi 12 octobre 1911, à 9 h. 1/2 du matin, dans la chapelle de Martheray, à Lausanne.

Académie de Commerce. (Auditoires aux Galeries du Commerce, rez-de-chaussée). *Programme général des cours.* I. **Economie politique** : Principes de l'économie politique, 1 h. — Politique commerciale, 1 h. — Les sociétés de coopération, 1 h. — Histoire du commerce, 1 h. — Histoire de l'économie politique, 1 h. — La Suisse économique, 1 h. — II. **Commerce (1^{er} semestre)** : Comptabilité commerciale, introduction aux systèmes et leurs applications, 6 h. — Calcul commercial, 4 h. — Exercices et calcul rapide, 2 h. — Comptes-courants, 2 h. — Travaux de comptoir, 2 h. — Postes et douanes, 1 h. — Tarifs de transport, 1 h. — Etude des marchandises, 3 h. — III. **Commerce (2^e, 3^e et 4^e semestres)** : Arithmétique

Liste des Professeurs agrégés

A

L'ACADÉMIE DE COMMERCE

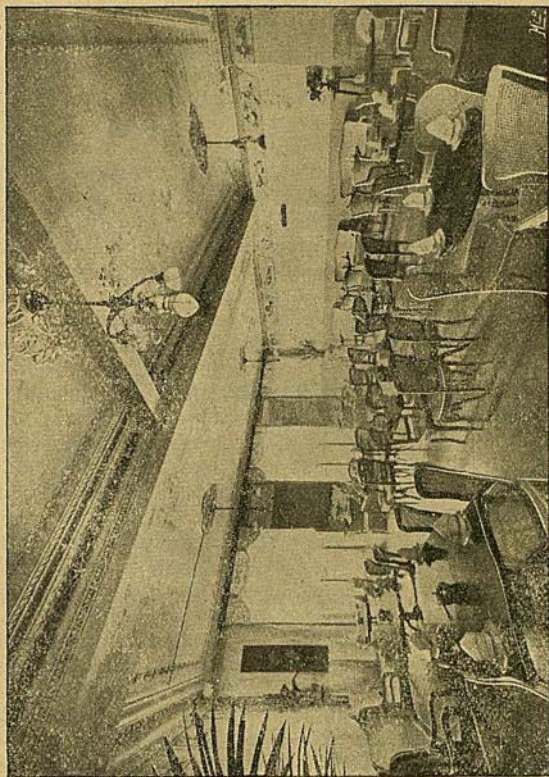
Directeur :

G. GÆLDI, professeur de géographie économique.

Corps enseignant :

- M. A. ANDRÉASSIEN, lic. en lettres mod. Espéranto.
M. E. ASTIER, lic. en sciences à la Faculté de Paris. Sciences appliquées.
M. A. BONARD, D^r en sciences, ingén. civil. Prof. à l'Université de Lausanne. Sciences appliquées et algèbre commerciale.
M. A. DE BEAUMONT, lauréat du Conservatoire de Genève. Français moderne. Diction.
M. G. GÆLDI, directeur. Arithmétique commerciale et géographie.
M. P. GOLAZ-MAYOR. Arithmétique commerciale.
M. J. GUIGOU, lic. en théol. Italien.
M. H. HOLLATZ-BRETAGNE, D^r en droit et en phil. Prof. à l'Université de Neuchâtel. Droit.
M. A. IRELAND, F. R. G. S. Anglais cours supérieur.
M. S. MEYER, anc. employé de la Banque cantonale vaudoise. Banque et Bourse. Finances communales, cantonales et fédérales.
M. R. NUSSBAUM-BAUTY, lic. en lettres et théol. Littérature française.
M. E. PLATZHOFF-LEJEUNE, D^r en phil., a. Privat-docent à l'Université de Genève. Economie polit. et journalisme.
M. A. ROULET, lic. en sciences commerciales. Sciences commerciales et espagnol.
M. René SECRETAN, avocat, secrétaire de la Société Industrielle et Commerciale de Lausanne. Politique commerciale et Droit civil.
M. F. SPIELMANN, notaire. Droit commerc. et poursuite pour dettes.
M. A. VAN KLERK, diplômé de l'Université de Leyde. Hollandais, cours inférieur et supérieur.
M. J. WIDMER, D^r en phil. collaborateur de la *Frankfurter Zeitung*, de la *Neue Zürcher Zeitung* et de *Kunst et Künstler, Berlin*. Littérature allemande et arts appliqués.

commerciale, 2 h. Algèbre appliquée, 2 h. — Cas difficiles de comptabilité, 2 h. — Bilans et revision des livres, 2 h. — Comptabilité administrative, 2 h. — Exportation et importation, 2 h. — **IV. Industries** (3^e et 4^e semestres) : Comptabilité industrielle, 2 h. — Importation et exportation, 2 h. — Commerce et industrie des céréales, 1 h. — L'industrie hôtelière, 1 h. — L'industrie horlogère, 1 h. — L'industrie textile, 1 h. — L'industrie des métaux, 1 h. — L'industrie électro-chimique, 1 h. — La falsification des denrées, 1 h. — Etablissement des fabriques, 2 h. — Exploitation des fabriques, 2 h. — **V. Banque et bourse** (3^e et 4^e semestres) : Opérations de banque et de bourse, 4 h. — Comptabilité bancaire, 2 h. — Arithmétique politique, 2 h. — Arbitrages, 2 h. — Sciences financières-fiscales, 1 h. — Comptabilité camérale, 2 h. — **VI. Assurances** (3^e et 4^e semestres) : Organisation générale et base mathématique des entreprises d'assurances, 1 h. — Assurances sur la vie, 1 h. — Assurance contre accidents et maladie, 1 h. — Assurance contre incendie, vol, transport, grêle, etc., 1 h. — **VII. Législation commerciale et industrielle** : Introduction à la science du droit, 1 h. — Législation commerciale gén., 1 h. — Droit commercial intern., 1 h. — Droit des obligations, 1 h. Droit de change, 1 h. — Droit de poursuite pour dettes et la faillite, 1 h. — Droit de transport, 1 h. — La loi fédérale sur les fabriques, 1 h. — Discussion des jugements du Tribunal Fédéral en matière commerciale et industrielle, 1 h. — **VIII. Géographie commerciale et économique** : Géographie commerciale générale, 2 h. — Voies de communication, 1 h. — Les Etats-Unis, le Canada et le Mexique, 1 h. — L'Amérique-latine, 1 h. — Les colonies européennes en Afrique, 1 h. — L'Asie et l'Australie, 1 h. — **IX. Journalisme et publicité commerciale** : L'industrie du livre (intégration d'une industrie), 1 conférence. — La publicité commerciale, 1 h. — Histoire du journalisme, 1 h. — Organisation du journalisme, 1 h. — Exercices de rédaction d'articles politiques, 1 h. — Exercices d'articles littéraires, 1 h. — Exercices d'articles commerciaux, 1 h. — La réclame moderne, 1 h. — **X. Langues modernes** : Division spéciale pour étudiants de langues étrangères : 28 heures par semaine. (Divisions A, B, C et D). Littérature contemporaine et classique. Exercices de diction et de composition. Rhétorique. Correspondance commerciale, 4 h. — 69. Cours inférieurs et supérieurs d'allemand, d'anglais, d'italien, d'espagnol, de hollandais et d'espéranto. Correspondance commerciale dans toutes ces langues. — **XI. Culture générale** : « Napoléon par l'image et la poésie » 12 conférences-récitals du 5 oct. au 21 déc. (jeudis à 5 h.) — Cours technique d'organisation et d'agencement des bureaux modernes, 2 h. — Le nouveau traité de commerce avec le Japon, 1 conférence. — Les arts graphiques, 4 conférences. — Les arts industriels en rapport avec la maison d'habitation, 4 conférences. — Le nouveau code civil ; chapitre : le régime matrimonial ; série de 10 conférences, qui seront annoncées dans les journaux locaux. — Etude comparative de quelques principes



CONFISERIE A. GÆNG-BURNIER

Près place Riponne — 5, Rue Halé mand, 5 — Téléphone 242. — Près l'Université
Pâtisserie renommée — GRAND SALON DE RAFRAICHISSEMENTS. — Tea-Room.

Papeterie ROBERT Frères

LAUSANNE
18, Place de la Palud

GENÈVE
Rue du Rhône, 2

Fournitures de Dessin et Peinture
Cahiers et Carnets à feuillets mobiles

Insertions du « *Livret de l'Etudiant* » s'adresser :
H. RICHARD, RUE BEAU-SÉJOUR, 20 -- TÉLÉPHONE 697

fondamentaux dans les codes civils suisse et allemand, 1 conférence. — Diverses conférences sur les plus récentes publications intéressant directement les élèves des divers cours. — Sténographie et dactylographie.

Printemps 1912 : cours de vacances du 1^{er} mars au 10 avril.

Semestre d'été 1912 : du 10 avril au 30 juillet.

Été 1912 : cours de vacances : du 1^{er} août au 10 septembre.

Le Directeur des Cours : G. GÆLDI, prof.

Ecole Lémania, avenue de la Harpe, 5. La spécialité de cette école est une préparation rapide et approfondie aux examens de la Maturité fédérale, aux divers Baccalauréats suisses et français et à l'École Polytechnique fédérale. Les élèves des deux sexes y sont admis. Elle comprend, outre les cours principaux de préparation aux examens indiqués et dont la durée normale est d'un an, les trois dernières classes d'un gymnase ordinaire. Sa méthode consiste à adapter l'horaire des leçons aux exigences spéciales de chaque élève ; de stimuler les élèves à un travail personnel, tout en contrôlant d'une façon très serrée les progrès accomplis dans chaque branche. Les beaux succès remportés jusqu'à ce jour, témoignent de l'activité consciencieuse du corps enseignant, composé de 25 professeurs diplômés. 300 élèves en 2 1/2 années.

L'École Vinet, rue du Midi, est la plus ancienne école supérieure pour jeunes filles, de Lausanne. Elle est composée de l'**Ecole proprement dite**, pour élèves de 9 à 16 ans, et du **Gymnase**, pour élèves de 16 ans et au-dessus. Le programme du Gymnase comprend, outre les cours de langues, ceux de pédagogie, histoire, logique, littératures française et étrangères, mathématiques, cosmographie, physique, chimie, hygiène, etc. Des cours facultatifs, tels que : histoire suisse, histoire de l'art et des civilisations anciennes, latin, philosophie, etc. peuvent se répartir, à volonté, sur plusieurs années. — Cinq divisions spéciales de français pour élèves étrangers. Cours spéciaux de langue et de littérature anglaise en anglais. — Cours de cuisine, sténographie, coupe, gymnastique suédoise, gymnastique rythmique, etc. L'École délivre deux diplômes, ensuite d'examens spéciaux, et deux certificats en vue de l'enseignement. Directeur : M. René Guisan.

Villa Longchamp, ancienne institution Kummer, **Ouchy** (près du Beau-Rivage Palace Hôtel). — Internat et externat de jeunes gens. — Préparation aux écoles supérieures suisses et étrangères. — *Pension pour étudiants* et surveillance des élèves fréquentant les écoles de la ville. — Pour tous renseignements et références, s'adresser à M. A. Bréaud, directeur.

Ecole de Culture Physique, Lausanne. Galeries du Commerce, II^{me} étage. Prof. H. Lance, Directeur.

DIPLOMES ?

Messieurs les ÉTUDIANTS, faites encadrer vos diplômes, photographies, gravures, peintures, etc., au magasin :

CHARLES KUNZ

(P. CHIARA, successeur)

9, Rue du Pont, Lausanne

Le plus grand choix de : Cadres pour photographies, glaces de toilette, objets d'art et de fantaisie, maroquinerie.

ARMEZ-VOUS

chez F. MAYOR FILS Arquebusier

Lausanne -- 12, GRAND-PONT, 12 -- Lausanne

➔ *Près du Lumen et du Kursaal* ➔



MUSIQUE le plus riche assortiment de tout pays.

|| INSTRUMENTS ||
en tous genres

PIANOS VENTE ET LOCATION
Prix Modérés

|| Th. Wallbach ||

4, Rue de la Paix, 4

o o o TÉLÉPHONE 1196 o o o

Insertions du « *Livret de l'Étudiant* » s'adresser :
H. RICHARD, RUE BEAU-SÉJOUR, 20 -- TÉLÉPHONE 697

Cette Ecole a pour but d'obtenir, maintenir la santé, de développer le corps en beauté, l'assouplir, le fortifier, entretenir les facultés et conserver la vigueur intellectuelle, par l'exercice rationnel scientifique, appliqué intelligemment.

On s'y occupe tout spécialement du développement général des muscles, correction des attitudes vicieuses, tenue, maintien, ampliation thoracique, traitement de l'embonpoint et des déviations de la taille, éducation respiratoire. Gymnastique médicale spéciale, guérison de la neurasthénie et des maladies de l'estomac, défauts de la circulation. Préparation aux sports et à l'armée.

Cette Ecole est donc d'une grande utilité, dans notre ville de Lausanne et les intellectuels et sédentaires, en si grand nombre, trouveront dans cet établissement une juste et saine compensation à leurs travaux.

L'Ecole est pourvue de tout le confort moderne, hydrothérapie complète. Cours spéciaux pour dames et enfants. Visites et inscriptions tous les jours. Notice illustrée envoyée gratis.

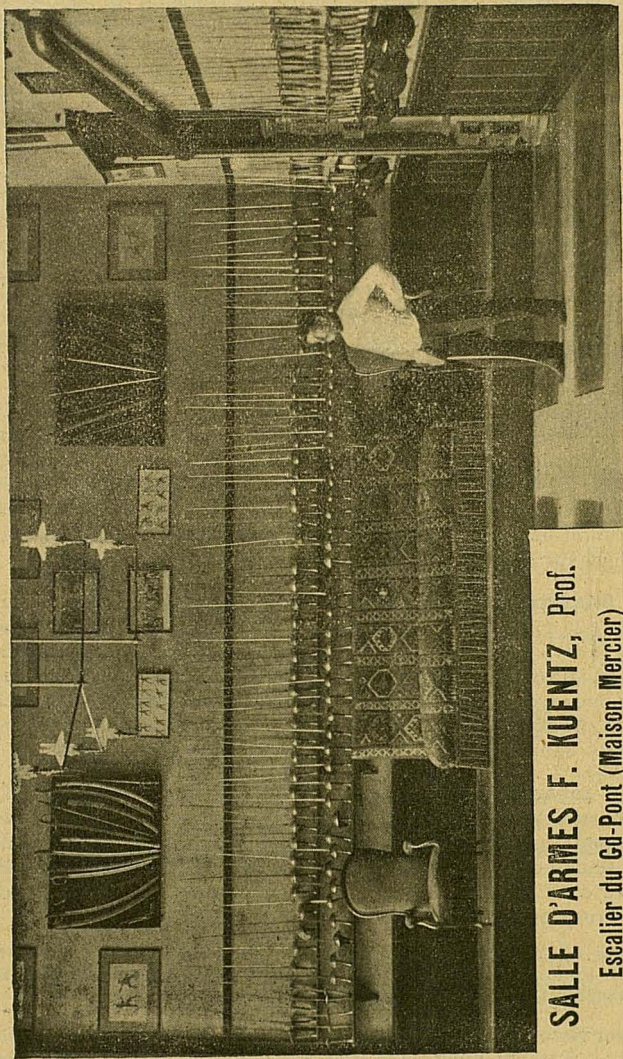
Ecole Nouvelle. Chailly sur Lausanne. Directeur : M. Ed. Vittoz. Préparation aux études classiques et scientifiques ; développement harmonieux de toutes les facultés : culture large et variée. Education générale conforme aux principes des « Landerziehungsheime » : l'école hors de ville, travaux manuels, jardinage, excursions. Coéducation des sexes. Elèves internes et externes. Le programme est envoyé sur demande.

The Berlitz school of languages (Terreaux 4, près du Kursaal et de la place Bel-Air). *Ecole spéciale pour l'enseignement des langues vivantes.* — Ouverte toute l'année. — Leçons particulières, leçons en classe. — Conversation, lecture, grammaire, littérature, Correspondance commerciale. — Office de traduction. — Enseignement pratique. — Les leçons non terminées à Lausanne peuvent être prises dans une des 330 succursales. (Voir insertion page 10.)

Ecole ménagère et rurale, fondée par la section vaudoise d'utilité publique des femmes suisses. (Clos Mirabelle, Chailly sur Lausanne). Durée des cours : 1 an (on reçoit aussi des élèves pour 6 mois seulement). Age d'admission : 15 ans révolus. Ouverture du semestre d'été en avril. S'adr. à Mme Paul Roux, Caroline 14, Lausanne. Prospectus à disposition.

Il existe à Lausanne nombre d'écoles libres du degré primaire, très bien tenues en général, ainsi que beaucoup d'écoles enfantines particulières et de jardins d'enfants.

Conservatoire de musique, rue du Midi. M. Nicati, directeur. — Enseignement de la musique par des professeurs choisis.



SALLE D'ARMES F. KUENTZ, Prof.

Escalier du Gd-Pont (Maison Mercier)

Leçons à partir de 8 heures du matin

RÉDUCTION DE 50% POUR MM. LES ÉTUDIANTS

Société académique et Sociétés d'Etudiants.

La **Société académique vaudoise**, fondée le 17 mai 1890, a pour but de contribuer à la prospérité de l'Université de Lausanne. Elle organise des conférences, fait donner des cours sur des sujets spéciaux, procure aux Facultés des ouvrages ou des instruments, encourage, par des subsides ou par des prix, les travaux des professeurs ou des étudiants. Contribution annuelle de fr. 5 au moins.

Les **Sociétés d'Etudiants** ont chaque semaine, pendant la durée des cours, une séance dont la première partie est consacrée à la lecture et à la discussion d'un travail littéraire ou scientifique présenté à tour par chacun des membres. Les membres portent, comme signes distinctifs, une casquette et un ruban aux couleurs de la société à laquelle ils appartiennent. Aucune association d'étudiants ne peut se former sans l'autorisation de l'Université. Les statuts de ces associations sont déposés à l'Université. Le Recteur doit être avisé de la composition de leurs comités. L'association qui commettrait des abus, ou donnerait lieu à des plaintes graves, peut être suspendue ou dissoute par le Département de l'Instruction publique et des Cultes, sur le préavis de l'Université. Le duel est interdit. (Code pénal vaudois, art. 240, 241, 242, 243, 245, 246 et 247.)

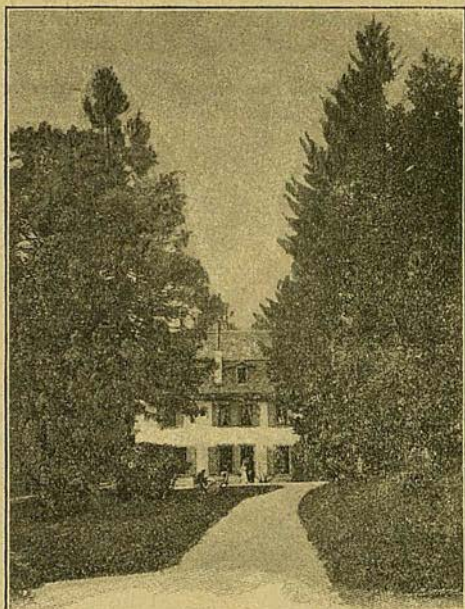
La **Société de Belles-Lettres**, fondée en 1806 à Lausanne, est la plus ancienne société d'étudiants de la Suisse. Elle a pour but de développer chez ses membres l'**amitié**, le **goût littéraire**, et l'**esprit romand**. Couleurs: **vert, rouge, vert, liseré argent**. Devise: *Union, Etude, Persévérance*. Elle entretient des relations d'amitié avec les sociétés de Belles-Lettres de Genève, Neuchâtel et Fribourg, et célèbre chaque année avec elles une Fête Centrale qui a lieu d'ordinaire à Rolle. La Société donne chaque année une représentation dramatique au Théâtre. Pour être admis, les **étrangers** doivent faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française et réunir les $\frac{4}{5}$ des voix. Chaque candidat doit fournir un travail de candidature, qui influe sur son admission dans la Société.

Les quatre sociétés nomment chaque année un Comité central qui organise la Fête centrale et qui s'occupe de la rédaction de la *Revue de Belles-Lettres*, périodique littéraire mensuel.

La Société renferme une section de tir: *la Verte et Rouge*. Local: Guillaume-Tell. Table réservée: Hôtel de la Paix.

La **Société de Zofingue** est ainsi nommée parce que l'association suisse à laquelle elle se rattache fut fondée par les étudiants de Berne et de Zurich, qui eurent leur première réunion, en 1819, à Zofingue, petite ville du canton d'Argovie. La Société de Zofingue a pour but de développer l'idée patriotique suisse;

Pensions-Famille



PENSION-FAMILLE GRANDE-BORDE

TH. CELLIER

LAUSANNE (A 5 minutes de l'Université) r

PENSION-FAMILLE BEAU-RÉVEIL

(à 10 min. du centre de la ville et de l'Université.) Av. de la Sallaz.

Grand parc ombragé et belle vue.

➤ Arrêt du tram devant la propriété ➤

Mme Henri PASCHOUD

Insertions du « *Livret de l'Étudiant* » s'adresser :

H. RICHARD, RUE BEAU-SÉJOUR, 20 -- TÉLÉPHONE 697

elle s'occupe de toutes les questions qui intéressent le pays, mais sans acception de partis politiques. Elle célèbre chaque année, dans les mois de juillet ou d'août, sa fête centrale à Zofingue. Toutes les sections, savoir celles de Bâle, de Berne, de Zurich, de Saint-Gall, de Lucerne, de Coire, de Neuchâtel, de Genève et de Lausanne s'y donnent rendez-vous. Ces trois dernières ont, en outre, tous les printemps, une réunion particulière qui a lieu alternativement dans les diverses localités romandes.

Les membres de la Société de Zofingue portent une **casquette blanche avec couleur rouge-blanc-rouge, liseré or**. Devise: *Patrie, Amitié, Science*. Les Suisses seuls sont membres actifs. Les étrangers sont reçus à titre d'*hospites*, sans droit de vote et à des conditions spéciales. Local: Blanche-Maison. Séance le vendredi à 8 h. Table et adresse de la Société: Brasserie munichoise, place St-François. La Société de Zofingue donne chaque hiver, ordinairement en février, une soirée dramatique et musicale au théâtre. Les Zofingiens de Lausanne forment une société de chant qui fait partie de la Société cantonale des chanteurs vaudois. Ils ont aussi organisé une section de tir.

Les **casquettes rouges avec liseré rouge-blanc-rouge**, sont portées par les membres de l'**Helvétia**, dont la devise est: *Patrie, Amitié, Progrès*. Cette Société s'est formée en 1847, ensuite d'une scission avec celle de Zofingue. Au lendemain de diverses révolutions suisses, les Zofingiens qui se rattachaient aux idées avancées essayèrent d'entraîner leurs camarades dans le sens d'une participation active à la politique. N'y ayant pas réussi, ils se constituèrent en société distincte, d'abord sous le nom de Nouvelle-Zofingue, puis sous celui d'Helvétia. La Société s'occupe spécialement des questions politiques et sociales à l'ordre du jour. L'Helvétia compte quatre sections: celles de Bâle, de Berne, de Lausanne et de Zurich. Elle célèbre, tous les deux ans, sa fête centrale à Langenthal, dans le canton de Berne. Les étrangers ne sont admis qu'à titre d'*hospites*. Local: Villa Mon Port, Rue du Midi-Escaliers de la Grotte; table et adresse de la Société: Derrière-Bourg, café Gugel.

La Société de **Stella**, fondée en 1857 par des élèves de l'Ecole spéciale, admet dès lors des étudiants de toutes les facultés. Elle n'a aucune couleur politique ni religieuse, son but est de resserrer entre ses membres les liens d'amitié et de développer leurs facultés intellectuelles par la culture des sciences, des lettres et des arts. **Casquette blanche avec étoile bleue et liseré blanc bleu blanc**. Devise: *Amitié, Travail*. Local: Grand-Chêne 6, 1^{er} étage. Table et adresse de la société: Café Beau-Site — Sections à Berne, Genève, Zurich. — La société de Stella célèbre chaque année, au mois de juin, sa fête centrale dans une ville romande.

Pensions-famille.

PENSION-FAMILLE J. CORNIOLEY-VAUCHER

LAUSANNE

Villa « St-ROCH », Chemin VINET, 27.
*Conversation française. Grand jardin ombragé.
Chambres confortables au soleil. Chambre de bains.*

CUISINE SOIGNÉE

Tramway Gare-Beaulieu-Bergeries.

Téléph. 196.

M^{me} AUBERSON Pension Bel-Air

4, Grand-Pont, 4

Pension-famille pour jeunes gens et étudiants. Prix modérés. Chambres confortables avec belle vue. *Bonne cuisine. Ascenseur.*

P. MARTIN-BORNAND Avenue DAVEL, 3 r
LAUSANNE

PENSION-FAMILLE pour jeunes gens aux études. JARDIN
Leçons de langues, etc., sur demande.

BÉTHUSY-VERDONNET PENSION-FAMILLE

Belle situation — Vue étendue

Vie de famille — Confort

„ VILLA FLORES “

M^{me} et Dr Ed. MEYLAN.

PENSION-FAMILLE, Mmes HÄCHLER & BERSIER

(PENSION FRANÇAISE) à 3 minutes du centre de la ville
*Table soignée - Confort moderne - Bon air
Vue étendue sur le lac et les Alpes*

Av. du 24-Janvier, Villa "Le Progrès"

PENSION-FAMILLE „ EXCELSIOR ”

14, rue St-Pierre LAUSANNE Rue de la Paix

Maison de premier ordre au centre de la Ville. — Cuisine excessivement soignée et confort : lumière électrique, ascenseur, chauffage central, bains. — Prix modérés. Téléphone 3452.

PENSION-FAMILLE

pour Jeunes gens aux études. — Confort moderne. —
Cuisine soignée. — Prix modérés.

Mme DELAPRAZ-ETIER, 7, Av. Riantmont, Valentin.

Insertions du « Livret de l'Étudiant » s'adresser :

H. RICHARD, RUE BEAU-SÉJOUR, 20 -- TÉLÉPHONE 697

La **Lémania**, section académique de la **Société des étudiants suisses**, dont la fondation date de 1841, a pour but de grouper les étudiants catholiques de notre pays. Les étrangers ne peuvent être admis qu'à titre d'*hospites*. Devise : *Virtus, Scientia, Amicitia*. **Casquette orange avec liseré orange-blanc-vert**. Local et table, au café du Musée.

La **Germania**, fondée en 1887, Corpsprinzip. Etudiants allemands. Couleurs : pour les « Burschen » **noir-blanc-rouge**; pour les « Fühse » **noir-rouge**. **Casquette velours noir avec liseré aux couleurs nationales allemandes**. Local, rue de la Tour, 15; table, Beau-Site. Séances : le *samedi* au local, « Kneipe »; le *mercredi*, inoffizielle Kneipe oder französischer Abend, etc.; *dimanche*, Frühshoppen. *Fechtboden*, tous les jours; *lundi*, Abendschoppen, Beau Site. Postadresse : Casier Germania 12.330.

La **Jurassia**, fondée en 1897, a pour but de développer chez ses membres le goût des exercices gymnastiques. Sa devise est : *Mens sana in corpore sano*. La société célèbre chaque été sa fête centrale avec les autres sections de la Schweizerische akademische Turnerschaft. S. A. T. (Alemannia, Bâle; Rhenania, Berne; Rhodania, Genève; Utonia, Zurich). Couleurs : Bursche, **bleu-blanc-rouge**. Fühse, **bleu-rouge**. **Casquette bleu-clair, liseré bleu-blanc, rouge-foncé**. Local et table, café de la Banque.

Minerva, société des étudiants hellènes, fondée en 1897. Couleurs **bleu-blanc-bleu**. **Casquette bleu foncé**. Devise *Χρόνου Φειδου*. Local, café du Centenaire, rue du Maupas. Adresse : casier postal 10822. La **Minerva** fait partie d'une fédération des Sociétés des étudiants hellènes en Suisse (Lausanne, Genève, Neuchâtel et Zurich) fondée en 1907. La fête centrale, qui a lieu chaque année, est organisée à tour de rôle par chacune des quatre sociétés.

La Société des **Etudiants bulgares « Bratstvo »** fut fondée du jour où la petite Bulgarie commença d'envoyer ses fils à l'étranger pour y puiser et la culture et l'instruction. Dès lors cette société a vécu régulièrement, mais elle est inscrite au nombre des sociétés universitaires, dès 1891, date brodée sur le drapeau de la Société. Parmi ses honoraires, la « **Bratstvo** » compte aujourd'hui plusieurs hommes d'Etat et d'autres avantageusement reconnus pour la société et la patrie.

Elle a pour but de développer les facultés de ses membres par la culture des sciences et des lettres, et de resserrer les liens entre eux; d'aider matériellement tout Bulgare résidant à Lausanne et se trouvant dans la nécessité. Sa devise est : *Science, Amitié*; elle porte les couleurs du drapeau national : **blanc, vert, rouge, liseré or; casquette rouge**. Local : Brasserie du Simplon, rue Enning. Casier postal 15023.

Pensions-famille.

Pension-Famille

M^{me} NICOLE

7, AVENUE RIANI-MONT, 7
Valentin-Lausanne

A 3 minutes de l'Université. — Confort moderne.

Cuisine soignée. Jardin. Bains. Conversation française.

MME MARMILLOD

Villa Montalègre
Avenue Charles Secretan

PENSION-FAMILLE

et pour jeunes gens aux études. Campagne et jardin.
Service soigné. — Prix modérés.

PENSION-FAMILLE RECOMMANDÉE

M^{me} E. Py-Marchand

VILLA ROMAINE, AVENUE D'ECHELLENS

A 10 minutes de l'Université. Bonne pension soignée pour jeunes gens aux études. Conservation française, vie de famille, confort moderne. Jardin, piano. Prix de pension complète fr. 115-140 par mois.

VILLA MONTBENON N° 1

Famille PAYOT

Avenue Ruchonnet

reçoit dans son intérieur quelques personnes désirant perfectionner le français. — Milieu universitaire. — Vie de famille. — Conversation française. Nombreuses références.

ATTENTION

Petite **pension-famille** où l'on trouve l'occasion de se perfectionner dans le français. Conversation et leçons. Confort moderne. Belle vue étendue. Chambre et table très soignées. — On prend aussi quelques pensionnaires pour la table.

Mme & M. A. HERZOG

Maison J.-J. Mercier. 11, Grand-Chêne, 11, 3^{me} Ascenseur

M^{me} MARMIER

« Les Rossinières »
Avenue Ruchonnet
aux 2^{me} et 3^{me} étages

Pension-Famille

Electricité. — Vue sur le lac. — Téléphone 1090.

M^{ME} PROETEL - MARMIER

« LES ROSSINIÈRES » (rez-de-chaussée)

Avenue Ruchonnet

PENSION-FAMILLE

Insertions du « Livret de l'Étudiant » s'adresser :

H. RICHARD, RUE BEAU-SÉJOUR, 20 -- TÉLÉPHONE 697

La **Société d'Étudiantes** de l'Université de Lausanne, fondée en 1903, a pour but de réunir dans l'amitié et le travail les étudiantes de Lausanne et de tous les pays ; de diriger leur activité intellectuelle sur les questions scientifiques, littéraires et artistiques, en se plaçant au-dessus et en dehors de tout parti politique. La langue française est la seule admise. La société admet comme hôtes perpétuels des personnes qui, sans être étudiantes, désirent contribuer au but de la Société. Les couleurs sont : **bleu, noir, bleu, argent**. Les hôtes perpétuels ne portent pas les couleurs en dehors de la Société. Devise : *Semper progrediendo*. Local : Crémérie moderne, Place St-François.

La **Société vaudoise d'études notariales** a été fondée à Lausanne, le 16 juillet 1845 ; elle portait primitivement le nom de : Société lausannoise d'études notariales. Son but est le développement intellectuel de ses membres par l'étude des différentes questions juridiques se rattachant au notariat. La société n'affiche aucune couleur politique, sans cependant se désintéresser des questions sociales d'actualité. Dans son cercle spécial d'activité, « La Notariale » s'est occupée à plusieurs reprises, d'une manière officielle, des grandes questions de législation ou codification qui intéressaient le pays ; notamment en 1868, elle a pris part à l'étude du projet de Code de procédure civile (partie non contentieuse) et en 1880 elle s'est également occupée du projet de code fédéral des obligations. Le fait que la société ne groupe que des étudiants se vouant à la même carrière, permet à ceux-ci une préparation sérieuse aux examens. — Pour les travaux, les membres sont divisés en deux séries : la 1^{re} composée des stagiaires, fait spécialement des travaux pratiques ; la 2^{me} comprend les candidats au stage ; ces derniers s'occupent plutôt de questions juridiques théoriques : en outre chaque membre peut être appelé à traiter un sujet sous forme de conférence. Les candidats à la société produisent deux travaux dont on tient compte lors du ballottage. En 1905 et à l'occasion de son 60^e anniversaire, la Société vaudoise d'études notariales a révisé ses statuts et décidé le port officiel de ses couleurs qui sont : **vert-blanc-vert, liseré or, casquette verte avec galon vert-blanc-vert**. Devise : *Patrie, Union, Travail*. Local : Café central, rue Centrale, Séances : le mercredi, et le premier samedi de chaque mois à 8 1/2 h.

La Société **Misr**, fondée à Lausanne en 1907, sous le haut patronage de S. A. le khédivé, a pour but de réunir les étudiants de nationalité égyptienne se trouvant en Suisse romande et de développer entre ses membres des liens d'amitié, de solidarité, de goût au travail et de patriotisme. Elle est neutre au point de vue politique et religieux. Candidats acceptés à partir de 17 ans révolus. Elle a comme président d'honneur le professeur de langue et littérature arabe à l'Université de Lausanne. Les étudiants ou auditeurs de nationalité turque ou persane peuvent être admis à titre d'*hospites* et ont le droit de porter les couleurs. Couleurs :

Hôtels-Pensions. — Pensions.

Ouvert
toute l'année

Hôtel-Pension Hortensia
GRAND-MONT-LAUSANNE

Ouvert
toute l'année

A 19 minutes de tramway de Lausanne ; arrêt Grand Mont

Station climatérique (750 m. d'altitude). — Situation unique. — Vue splendide sur le lac Léman, le Jura, les Alpes et le Mont-Blanc. — Chauffage central, lumière électrique. — Bains et douches. — 40 chambres, confort moderne, bonne cuisine bourgeoise. — Jardins, pelouses, sapins, terrasses, véranda vitrée. — Prix de chambre et pension depuis 5 fr. à 7 fr. — Arrangements spéciaux pour pensionnaires à l'année et séjours prolongés. — Prospectus.

Ravissant but de promenade. — Restaurant. — Téléphone 2572

FRS. SCHMID, PROPRIÉTAIRE.

PENSION POUR DAMES aux études (très recommandée). Conversation en anglais ou en français. Leçons particulières. — Références.

Mlle L. N. CAILLE, villa Burnand

Av. Georgette, 3, II^e ét. (Non pas square de Georgette)

PENSION SOIGNÉE pour ÉTUDIANTS

Restauration à toute heure

Mets et Consommations de choix

RESTAURANT DU CHATEAU (vis-à-vis de l'École de Chimie Cité)

**PENSION RECOMMANDÉE
POUR ÉTUDIANTS**

Rue de la Louve 1, au 1^{er} étage

A proximité immédiate de l'Université. — Prix de pension : 2 fr. 20 par jour, vin compris.

Pension-Famille " Helios "

AVENUE DE FLORIMONT. — « LE MARRONNIER ».

MAISON DE PREMIER ORDRE

à 2 min. : du tram, à 5 min. : de la gare, du centre de la ville et du théâtre.

Belle vue sur le lac et les Alpes.

Lumière électrique. — Chauffage central. — Bains.

Cuisine française soignée. — Prix modérés.

Arrangement spécial pour séjour de familles.

Téléphone 1215

r

M^{me} SCHMID

Insertions du « Livret de l'Étudiant » s'adresser :

H. RICHARD, RUE BEAU-SÉJOUR, 20 -- TÉLÉPHONE 697

rouge avec emblèmes égyptiens (croissant et trois étoiles). **Casquette : blanche avec grande bordure rouge et grand cordon de passementerie rouge.** Sur le fond de la casquette sont brodées les armoiries égyptiennes. Devise : *Amitié, solidarité, patrie.* Séances : obligatoire chaque 1^{er} dimanche de chaque mois ; facultative chaque semaine. Adresse : Case Postale 11437.

L'**Arménia**, société des étudiantes et des étudiants arméniens, fondée en 1907, a pour but de contribuer dans la mesure du possible au progrès intellectuel et moral du peuple arménien, d'établir des relations morales entre ses membres, de propager des idées de solidarité, de s'entr'aider, de s'intéresser aux diverses questions sociales, littéraires et politiques se rapportant aux Arméniens. Les couleurs sont : **rouge-blanc-vert** (couleurs du drapeau national). Casquette **violette** avec liseré **rouge, blanc et vert**. Devise : *Union, liberté, étude.* Adresse : Société Arménia, Lausanne.

La **Romania**. Cette société groupe les étudiants roumains à l'Université de Lausanne ; elle a pour but principal le développement moral et intellectuel de ses membres. Par des conférences, elle cherche, en outre, à faire connaître aux autres Sociétés universitaires lausannoises ce qu'est la Roumanie, son passé et son présent. Tout étudiant roumain peut entrer dans la Société. Tout Roumain, non étudiant, peut être reçu à titre d'*hospes*, mais sans le droit de porter les couleurs. Couleurs : **Couleurs nationales, bleu-jaune-rouge.** Casquette **grise, liseré bleu-jaune-rouge.** Table et local, café Beau-Site.

Israël. Société des étudiants et étudiantes juifs à l'Université de Lausanne, fondée en 1908. La société a pour but : De grouper sur base nationale les étudiants et étudiantes universitaires juifs ; de leur fournir l'occasion de s'instruire sur les divers courants et questions sociales et littéraires se rapportant aux Juifs ; de vulgariser, dans la mesure du possible, l'histoire et la littérature nationales ; de cultiver parmi ses membres le sentiment de solidarité ; de les secourir en cas de besoin ; d'entretenir des relations cordiales avec les autres sociétés similaires. La société a une salle de lecture et une bibliothèque, ouvertes au public. La devise de la Société est : *Tà délivrance par toi-même, Israël.* Comme signes distinctifs, les membres portent : **sautoir blanc-bleu, liseré noir, casquette velours bleu, bordée des couleurs du sautoir.** Local : rue de Bourg, 16. La société « Israël » fait partie de la *Confédération des sociétés académiques juives de la Suisse.*

La **Libertas**, société des étudiants abstinents, a pour but de combattre l'alcool au point de vue hygiénique et social. Elle a encore pour but d'intéresser ses membres à toutes les questions qui touchent au progrès intellectuel, moral et social de l'humanité et de les unir par l'amitié. Elle cherche à répandre ses idées

Instituts. — Leçons.

Cours de HARPE, PIANO & FRANÇAIS

par Mme J. BONNARD

Diplômée du Conservatoire de Toulouse (France)

47, Avenue d'Ouchy, 47, après l'Hôtel Montfleury
« aux Allinges », 1^{er} étage.

Villa Longchamp (Ouchy)

Près du Beau-Rivage Palace et du funiculaire Lausanne-Ouchy

Institution de jeunes gens et pension pour
étudiants. — Surveillance des études.

Sports d'été et sports d'hiver. — Références
de 1^{er} ordre.

LEÇONS DE FRANÇAIS

*Conversation -- Grammaire -- Littérature -- Préparation
pour examens -- Méthode Berlitz pour commençants*

M^{lle} CLOTILDE VALLON, Valentin 23, 1^{er} étage.

ANGLAIS ET FRANÇAIS

Leçons et conversation. Répétitions pour examens
d'anglais (Faculté de lettres et Maturité). M^{lle} L. N.
CAILLE, villa Burnand, Avenue de Georgette, 3 (non
pas square de Georgette).

Insertions du « LIVRET DE L'ÉTUDIANT » s'adresser :

H. RICHARD, Rue Beau-Séjour, 20. - Télép. 697

dans les milieux universitaires par la distribution de brochures, par des conférences et avant tout par l'exemple personnel de l'abstinence. Peuvent être membres actifs tous les étudiants et auditeurs des deux sexes à l'Université et à la Faculté libre de théologie, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses: La **Libertas ne porte pas couleurs**; l'insigne consiste en une **épingle-écusson en émail rouge et blanc**. Les séances sont ouvertes même aux non-membres. La **Libertas** a été fondée en 1893 dans les universités de Bâle et de Zürich; en 1898 à Lausanne. Fête centrale, chaque année, dans la ville Vorort où siège le comité central. La Société possède un organe: le *Correspondenzblatt* en français et en allemand, qui est gratuit pour tous les membres, qui cependant peuvent, au lieu du *Correspondenzblatt*, avoir *l'Abstinence*.

Le Corps « **Alpigenia** », fondé en 1855, a pour but de lier ses membres pour toute la vie, tout en formant leur caractère. La devise est: *Iladius ulter noster*.

Couleurs Corpsburschen, **noir-blanc-or**. Renoncen **noir-blanc**. Casquette **jaune**. Le Corps célèbre à Aarburg, vers la Pentecôte, sa fête centrale avec les autres Corps suisses du « **Aarburger Senioren Convent** » A. S. C. (Alamannia, Zurich; Tigurinia, Berne; Alt-Rhenania, Bâle; Teutonia, Genève.) Local: Café du Mont-Blanc, Pontaise, où l'on fait chaque jour l'escrime. Table à l'Hôtel de la Paix. Adresse: Hôtel de la Paix.

La société des Etudiants et Etudiantes progressistes polonais **Spójnia** fut fondée en 1908. Elle appartient au groupement général des sociétés d'étudiants progressistes polonais de toutes les villes universitaires de l'Europe. Elle a pour but de propager les notions du plus large progrès, de prendre connaissance des institutions politiques et sociales de la Suisse, de prêter un secours moral à ses membres. Local: **Salle de lecture polonaise**, rue Chaucrau, 17, 2^e.

L'Association chrétienne d'étudiants groupe les étudiants et étudiantes désireux de travailler au développement de la vie morale et religieuse dans les milieux universitaires, soit à titre de membres actifs, soit à titre de membres associés.

Trouvant dans la personne du Christ la réponse aux aspirations les plus profondes de l'homme et de la société, elle voudrait offrir à tous les étudiants l'occasion d'examiner les questions religieuses dans un esprit d'impartialité et de libre examen. Dans ce but, elle organise des séances (études bibliques, cultes universitaires, conférences, soirées familiares) ouvertes à tous les étudiants sans distinction de nationalité, ni d'opinions politiques ou religieuses. Pour le détail des séances, consulter les affiches universitaires.

Par l'intermédiaire du « Cercle du Foyer », elle désire créer entre les étudiants des liens d'intimité et de bonne camaraderie

Hôtels. — Restaurants. — Pensions.

PENSION ALPINA Rue du GRAND-CHÈNE, 5
II^e étage (tout près de la
place St-François).

PENSION ALIMENTAIRE DE 1^{re} CLASSE

PRIX DE PENSION : Trois repas avec vin, fr. 2.20 par jour.
» » sans vin, » 2.— »
Dîner et souper » » » 1.70 »
Dîner » » » 1.— »

Nourriture de choix et cuisine soignée

Deux salles à manger

Service à part

MODERN HOTEL JURA SIMPLON

Maison nouvellement construite avec tout le confort moderne

Lausanne

OUVERT en 1911. Chauffage central. Lift. Lumière électrique

Près de la Gare, à droite.



JARDIN - VUE SUR LE LAC

INSTALLATION

SANITAIRE PERFECTIONNÉE

Appartements avec bains et toilette

Eau chaude et froide dans toutes les chambres.

PRIX MODÉRÉS

B. BISINGER, PROPRIÉTAIRE

Grande Brasserie-Restaurant Terrasse

DINERS ET SOUPERS A PRIX FIXES

Kochelbrau, München, Pilsner Urquelli, Beaugard Fribourg.

Mêmes Maisons : Hôtel Croix-Blanche et de la Ville Adler, Lugano

PENSION du GRAND-ST-JEAN 2 au 1^{er}
tenue par **FREDÉRIC MAURER**, restaurateur

Pension recommandée à MM. les Etudiants

à proximité immédiate de l'Université. Centre de la ville.

Billard.

Téléphone 3050.

(causeries; séances de lectures françaises, anglaises, russes; promenades; bibliothèque, etc.). — Voir les conditions d'admission au Foyer.

Adresse de de l'Association: Foyer des étudiants, Place de la Cathédrale, 1.

Caisse de secours mutuels des étudiantes et étudiants de Russie. — Le but de la Caisse est de venir en aide aux étudiantes et aux étudiants de Russie à Lausanne. — La Caisse donne des prêts à long et à court terme afin de payer les cours de l'Université, les examens, ainsi que les moyens d'existence. Les prêts ne sont distribués qu'aux membres de la Caisse. En outre, la Caisse donne tous les renseignements sur l'Université de Lausanne, sur les conditions de la vie à Lausanne, elle procure du travail à ses membres, etc. Chaque personne qui suit les cours dans les établissements de hautes études à Lausanne peut devenir membre de la Caisse. Une finance d'entrée de 1 fr. et une cotisation mensuelle de 50 centimes au moins sont perçues de chaque membre actif. Les personnes qui rendent des services à la Caisse peuvent être membres passifs. — La Caisse de Lausanne fait partie de l'Union des Caisses analogues de la Suisse et celle-ci distribue les secours aux membres pour les examens finaux. — La Caisse est sanctionnée par le Recteur de l'Université.

Bibliothèque russe à Lausanne. Appartient à la Colonie russe dont la grande majorité sont des étudiantes et étudiants. La bibliothèque contient plus de 5000 volumes. En outre, elle reçoit toutes les grandes revues russes. La finance d'entrée est d'un franc; la cotisation mensuelle est de 0,75 fr. pour les étudiants. La bibliothèque n'a aucun caractère commercial. Son siège: place St-Laurent, 24, au 3^m étage.

La **Bibliothèque ottomane** de Lausanne a été créée, en 1910, par le groupe des étudiants turcs de Lausanne. Elle contient à présent quelques centaines de volumes, tant en turc qu'en français. Elle est en outre abonnée aux principaux journaux et revues du pays.

La Bibliothèque ottomane est toujours à l'entière disposition de tous les Ottomans.

La Société qui l'a fondée se réunit chaque semaine en séance ordinaire et donne des conférences contradictoires exemptes de tout caractère politique.

La Société a également les occupations suivantes:

a) Tâcher, par les moyens dont elle dispose, d'augmenter la solidarité entre tous les Ottomans;

b) Fournir tous les renseignements nécessaires aux jeunes Ottomans désireux de faire des études en Suisse et y faciliter leur séjour;

c) Pourvoir à l'amélioration et à l'extension de toutes les branches d'instruction dans l'Empire ottoman.

Pour plus amples détails, s'adresser à la Bibliothèque ottomane, Grand Pont 12.

Hôtels. — Restaurants. — Brasseries.

LE GRAND CAFÉ de l'HOTEL DE LA PAIX

Rue de la Paix, LAUSANNE

RESTAURATION à la carte et à prix fixes à toute heure de la journée. — Vins du pays ouverts. — Bières du pays, de Pilsen et de Munich. — TERRASSE avec vue sur les Alpes. — Concerts les samedi, dimanche et jeudi soir.

Salle de billard et de Bowling

Lieu de rendez-vous de plusieurs corps d'étudiants

GRAND CAFÉ-RESTAURANT

de l'Hôtel Central-Belle-vue

18, Place St-François, 18

Diners et soupers à prix fixes. — Restauration à la carte à toute heure. — Cuisine bien soignée. — Vins des 1^{res} marques du pays et de l'étranger.

Bières de Bâle, Munich et Pilsner URQUELL

Rendez-vous des « HELVÉTIENS »

J. GUGEL, prop.

CAFÉ DE LA BANQUE

Treffpunkt der Deutschen Studenten. Stammtisch
des Deutschen Stud. Abends

MÜNCHNER & SCHWEIZER BIER

Prima Küche — Deutsche Zeitungen — Billard

PENSION SOIGNÉE

SALLE DE SOCIÉTÉ

Brasserie-Restaurant du Musée

Pl. de la Riponne — LAUSANNE — Rue Haldimand

BIÈRES de Bâle, Munich et Pilsen „Urquell“

Choix de vins du pays et étrangers

Salle de société au 1^{er} étage

TÉLÉPHONE 823.

Propriétaire : J. SUMSER.

SOCIÉTÉS DIVERSES

La **Société vaudoise des sciences naturelles** publie ses travaux dans un *Bulletin* régulier et entretient ainsi des relations constantes avec ses membres résidant hors de Lausanne, ainsi qu'avec l'étranger. La société tient séance le premier et le troisième mercredi de chaque mois au Palais de Rumine. Elle possède un local où les périodiques nouvellement arrivés peuvent être consultés par ses membres, le lundi de 5 à 7 h. et le mercredi de 2 à 4 h.

La **Société vaudoise de médecine** a son siège à Lausanne. Peut y être admis : Les médecins-chirurgiens, porteurs du diplôme fédéral ; les docteurs en médecine des Universités étrangères ; les professeurs des facultés de médecine, de pharmacie et des sciences : les vétérinaires, les dentistes et les pharmaciens. Le titre de membre honoraire ou celui de membre correspondant peut être accordé à toute personne dont la réputation scientifique est établie. Les séances ont lieu une fois par mois. La bibliothèque de la société, qui est à la disposition des étudiants, se trouve à l'Ecole de médecine.

La **Société médicale de la Suisse romande** est formée des sociétés médicales de Vaud, Genève, Fribourg, Valais et Neuchâtel. Une séance par année, en automne, à Ouchy. Organe officiel : *Revue médicale de la Suisse romande*.

La **Société vaudoise de pharmacie** a son siège social à Lausanne. Elle a pour but la sauvegarde des droits attachés à l'exercice de la pharmacie, l'avancement moral et matériel de la profession et un échange mutuel d'idées et de bons procédés entre confrères. L'association est inscrite au Registre du commerce. Elle a deux séances par an, une au printemps et une en hiver. Organe officiel : *Journal suisse de pharmacie et chimie*, édité par Orell-Fussli, à Zurich.

La **Société vaudoise de théologie**, fondée à Lausanne en avril 1875, a pour but « de rapprocher par un travail commun tous ceux qui, admettant le fait du salut par Jésus-Christ, révélés dans les Ecritures, veulent en faire l'objet d'une étude scientifique ». Elle tient ses séances au Palais de Rumine, Salle Tissot. Le Comité est élu pour deux ans.

La **Société vaudoise des ingénieurs et architectes** a pour but l'établissement de relations amicales entre ses membres et l'étude des questions d'intérêt professionnel. Peut être admis à en faire partie tout ingénieur et architecte ayant achevé des études techniques supérieures et toute personne s'étant distinguée dans une de ces deux professions. La Société, fondée en 1874, s'est constituée en 1900 en section de la **Société suisse des ingénieurs et des architectes** ; elle a son siège à Lausanne et est inscrite au

Restaurants. — Brasseries. — Pensions.

BRASSERIE MUNICHOISE

„ BIERHALLE KOCHELBRAÜ „

3, Place St-François, 3|

➔ Grösste Lokal am Platze ➔

Treffpunkt vieler Studenten

*Mittagessen von fr. 1.20 an. Nachtessen " à la
carte " zu allen Preisen.*

Restaurant-Pension Morard

Restauration à la carte et à prix fixe.

PENSION pour Jeunes Gens.

PRIX SPÉCIAUX pour Etudiants.

Arrangement pour cours de vacances.

4, Rue Haldimand, 4 == A proximité
de l'Université.

CAFÉ-BRASSERIE DU FAUCON

Place du Faucon. 4 LAUSANNE

Recommandé pour pension d'étudiants

Cuisine soignée. — Diners et soupers à prix
fixe et à la carte. — Billard. — Salle pour sociétés.

Registre du commerce ; le nombre de ses membres est de 260 environ. La Société tient 6-10 séances par an et organise des visites de travaux techniques ; elle possède une bibliothèque annexée à la bibliothèque de l'École d'ingénieurs de l'Université de Lausanne (Valentin 2), dont ses membres ont également la jouissance ; elle a son organe de publicité, le *Bulletin technique de la Suisse romande*, paraissant deux fois par mois à Lausanne.

La **Société vaudoise des Beaux-Arts** est une section de la Société suisse des Beaux-Arts. Fondée en 1859, 230 membres. Local : annexe du Cercle Beau-Séjour. Finance d'entrée 2 fr. Finance annuelle 5 fr.

La **Société d'histoire de la Suisse romande**, fondée à Lausanne en septembre 1837, a pour but de grouper les amis de l'histoire habitant les cantons romands, de provoquer des recherches dans les archives publiques ou privées et d'encourager l'étude des monuments ou des faits propres à jeter du jour sur l'état passé du pays. La Société publie des mémoires et documents. Elle a son siège à Lausanne et se réunit en assemblée ordinaire quatre à cinq fois par an. Le comité est élu pour trois ans.

La **Société vaudoise d'histoire et d'archéologie**, fondée à Lausanne en décembre 1902, à l'occasion du Centenaire de 1903, a pour but l'étude des sciences historiques dans toutes leurs branches et s'occupe plus spécialement de ce qui concerne l'histoire et l'archéologie du pays de Vaud. Elle organise des conférences historiques et des excursions archéologiques. La Société, qui compte plus de 500 membres, a son siège à Lausanne. Organe : *Revue historique vaudoise*.

N.B. — Les cotisations sont fixées comme suit : fr. 50.— à verser une fois pour toutes, pour les membres à vie ; fr. 5.— par an pour les membres abonnés à la *Revue historique* et fr. 2.— par an pour les membres non abonnés à la dite Revue. — Les membres à vie reçoivent la *Revue historique* au prix réduit de fr. 3.— au lieu de fr. 5.—.

Adresser les demandes d'adhésion à l'Administration de la *Revue historique vaudoise*, Imprimerie Vincent, Lausanne.

L'ÉTRANGER A LAUSANNE. — Les Suisses non Vaudois et les étrangers à la Suisse qui veulent séjourner dans le canton de Vaud ou y établir leur résidence, doivent, dans les *quinze jours* dès leur arrivée, se munir d'un permis de domicile au bureau des étrangers, rue Madeleine 1, 2^e étage. Le requérant produit, à l'appui de sa demande, un acte régulier, non périmé, constatant sa nationalité (acte d'origine, passeport, acte d'immatriculation, livret d'ouvrier, etc.) et celle de sa famille. L'étranger à la Suisse qui a atteint l'âge prescrit pour le service militaire fournit, en outre, la preuve qu'il a

satisfait à la loi sur la matière. A défaut de papiers de légitimation l'étranger peut obtenir un permis de domicile, moyennant un dépôt en espèces, dont le montant est fixé par le Département de Justice et Police, ou toute autre garantie admise par ce Département. Le prix du permis est fixé à fr. 3; il est réduit à fr. 1 pour les ouvriers et les domestiques. Cette finance est payée immédiatement. La durée du permis de domicile est illimitée. Toutefois, si les papiers de légitimation produits ont une durée limitée, l'échéance du permis coïncide avec celle des papiers. Dans ce cas le permis doit être renouvelé dans le mois qui suit son échéance. Les papiers de légitimation sont rendus en échange du permis à l'étranger, lorsque lui-même et toutes les personnes qui bénéficient de son permis quittent la commune.

Les citoyens suisses doivent se conformer aux prescriptions de l'ordonnance fédérale du 15 août 1902 en ce qui concerne les visas du livret militaire. Les infractions aux formalités imposées aux étrangers au canton par la loi sont punies par une amende prononcée par la municipalité. L'étranger qui ne se conforme pas aux prescriptions ci-dessus peut être expulsé du canton. Les personnes logeant des Suisses d'autres cantons ou des étrangers sont tenues de s'assurer que ceux-ci ont satisfait aux prescriptions prémentionnées. Si elles ne le font pas, elles sont punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 fr. Le Conseil d'Etat peut, après entente avec les directeurs des établissements d'instruction et moyennant les garanties nécessaires, dispenser les jeunes gens aux études étrangers au canton des obligations prescrites par la Loi de 1900 (s'informer à la Préfecture).

Chef de section. — Visa du livret de service, Cité-devant, 11. Tout Suisse est tenu de faire viser son livret de service pour l'arrivée dans le plus bref délai, s'il reste un certain temps dans la ville et avant son départ.

Légations. — Les pays suivants sont représentés à Berne par des ministres ou des ambassadeurs, des chargés d'affaires : Allemagne. — Autriche-Hongrie. — Bavière. — Belgique. — Brésil. — Etats-Unis. — Espagne. — France. — Grande-Bretagne. — Italie. — Pays-Bas. — Pérou. — Portugal. — Russie.

Consulats : Angleterre : M. Galland, Lausanne, rue de Bourg, 2. T. 53. — Allemagne : M. Filsinger, rue du Grand-Chêne 11, Lausanne. T. 1693. — France, Genève. — République Argentine, M^r Visca, Villa Bois-Fleuri, Lausanne. T. 2309. — Bolivie, Genève. — Chili, Genève. — Colombie, Genève. — Costa-Rica, Berne. — Cuba, Zurich. — Equateur, Zurich. — Guatemala, Genève. — Honduras, Berne. — Danemark, Genève. — Espagne, Berne et Genève. — Grèce, Genève. — Mexique, Genève. — Monaco, Berne. — Paraguay, M. le D^r F. Machon, Lausanne, rue du Midi, 2. T. 1494. — Nicaragua, Berne. — Norvège, Zurich. — Panama, Lugano. — Pérou, Genève. — Roumanie, Genève. — Suède, Genève. — Salvador, Genève. — Turquie, Genève. — Uruguay, Genève. — Venezuela, Lucerne. — Japon, Zurich. — Congo, Genève. — Libéria, Zurich.

Bureau officiel de renseignements. Offiz. Verkehrsbureau, place Saint-François, ancienne Poste. Fondé et entretenu par la Société pour le développement de Lausanne. Ouvert tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 9 h. à 12 h. (en été 12 1/2 h.) et de 2 à 6 h.

AUTORITÉS

Département de l'instruction publique. Chef : C. Decoppet ; remplaçant : R. Cossy.

Huissier concierge (Vacat). Chef de service de l'*Université et des cultes*, Louis Gauthier. — Chef de service pour l'*instruction primaire*, L. Beausire. — Inspecteurs de l'enseignement primaire, L. Henchoz ; E. Savary ; E. Grivat ; M. Perrin ; A. Porchet ; F. Meyer. — Secrétaires, G. Reisser ; L. Miéville. — Sous-secrétaires, H. Marti, Ch. Diserens. — Inspecteur de l'enseignement secondaire, H. Mégroz. — Secrétaire, V. Ramel. — Sous-secrétaire, Numa Chabloz.

Monuments historiques : Albert Næf.

Police sanitaire : Médecin, Chef de service, D' J.-M. Morax. — Vétérinaire, Ch. Gross. — Chimiste cantonal, Ch. Arragon. — Bactériologue, Louis Roux. — Inspecteurs des denrées, Paul Paccaud, Emmanuel Francillon. — Assistants, Marcel Duboux, Marcel Bornand. — Secrétaire, L. Duboux. — Sous-secrétaire, A. Laurent.

Conseil de santé et des hospices : MM. A. Thélin, président. — D' Morax, vice-président. — D' Demiéville, D' Spengler, S. Cuénoud. — L. Duboux, secrétaire.

Le **Tribunal fédéral**, Place Montbenon, se compose de 19 membres et de neuf suppléants, nommés pour 6 ans par l'Assemblée fédérale. Les trois langues nationales y sont représentées. Attributions en matière civile : Différends entre la Confédération et un ou plusieurs cantons ; entre corporations ou particuliers et la Confédération, etc. Attributions en matière pénale : juge les crimes de haute trahison envers la Confédération, révolte ou violence contre les autorités fédérales, crimes et délits contre le droit des gens, etc. Les séances sont publiques. Téléphone 750 et 2613.

Juges fédéraux : MM. Merz, président ; Favey, vice-président ; Clausen ; Soldati ; Monnier ; Perrier ; Jäger ; Honegger ; Ursprung ; Ostertag ; Schmid ; Picot ; Affolter ; Schurter ; Reichel ; Stooss ; Gottofrey ; Weiss ; Kirchhofer.

AUTORITÉS LAUSANNOISES

Président du Conseil communal, M. Albert Perrin. — *Syndic de Lausanne*, M. Paul Maillefer. — **Administration générale.** — M. Paul Maillefer, syndic. — *Greffe municipale.* Hôtel-de-Ville, premier étage. — *Salle des mariages*, Hôtel-de-

Ville, premier étage. — **Direction de Police.** — Directeur, M. Pache. — *Corps de police*: Bureaux, rue Madeleine 1, 1^{er} étage. — *Service administratif*: Secrétariat, Caisse, Inhumations, rue Madeleine 1, 1^{er} étage. — **Contrôle des habitants et Bureau des étrangers**, rue Madeleine 1, 2^e étage. — **Direction des Finances**, M. F. Pache, directeur. Bureaux, Palud 2, premier étage. — **Direction des Domaines**, M. A. Gaillard, directeur. *Service administratif*, Bureaux, place Saint-François 1, premier étage. *Service des Abattoirs*, Bureaux, Les Abattoirs, Borde. — **Direction des Travaux.** — M. Rosset, architecte, directeur. *Service administratif*, Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. *Service technique*, Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. *Service de la voirie*, Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. *Service des Bâtiments*, Bureaux, Hôtel-de-Ville, deuxième étage. — **Direction des Ecoles.** — M. Charles Burnier, directeur. Bureaux, Hôtel-de-Ville, rez-de-chaussée. — *Médecin des Ecoles*: M. le D^r Weith. T. 765. — **Direction des Services Industriels.** M. P. Maillefer, syndic. *Service administratif*, Bureaux, rue du Pré 25, premier étage. *Service du gaz*, Bureaux, rue du Pré 25, premier étage. *Service des eaux*, Bureaux, rue du Pré 25, rez-de-chaussée. *Service de l'électricité.* Bureaux, rue du Pré 25, deuxième étage.

LAUSANNE

Lausanne (66,263 hab.), capitale du canton de Vaud (315,000 hab., en majorité protestants), est un séjour que les étrangers apprécient de plus en plus, tant à cause de sa situation pittoresque et de son excellent climat, que pour ses agréments et ses distractions de bon aloi.

À égale distance, à peu près, des deux extrémités du lac Léman, qu'elle domine du haut de ses trois collines, cette localité joint d'un climat tonique et sain, moins doux, certainement, que celui de Montreux, mais plus agréable, en hiver, que celui de la partie occidentale du lac et de la partie septentrionale du canton, où la bise et le brouillard sont plus fréquents et plus intenses qu'à Lausanne.

Lausanne possède, du reste, grâce à sa situation, plusieurs climats. Les personnes qui aiment un air vif, souvent agité, recherchent les parties hautes de la ville; celles qui préfèrent un air plus doux, les endroits abrités, s'établissent dans les nouveaux quartiers qui relient Lausanne à Ouchy.

La moyenne des observations météorologiques, qui se font à Lausanne depuis une quarantaine d'années, donne les indications suivantes :

	Température	Eau tombée M	Jours de pluie	Heures de soleil
Janvier à mars.	2°,6	0°,153	32	289,0
Avril à juin.	13°,0	0°,301	41	598,4
Juillet à septembre.	17°,5	0°,324	35	601,0
Octobre à décembre.	5°,1	0°,289	40	261,0
Moyenne et totaux.	9°,6	1,067	148	1839,4

Les vents du N.-E. et du S.-W. sont ceux qui soufflent le plus fortement et le plus fréquemment. Le nombre d'heures de soleil est comparativement avec d'autres stations suisses: Lausanne 1839 heures, Davos 1769, Bâle 1767, Montreux 1685. — Les températures moyennes extrêmes sont 0°3 pour janvier et 19° pour juillet.

Les eaux potables de Lausanne proviennent de sources captées dans les forêts du Jorat ou dans les Alpes; elles sont donc d'excellente qualité. La salubrité du climat, l'altitude, le fait que l'agglomération urbaine n'est pas excessive, la qualité des eaux, la sollicitude des autorités pour l'hygiène publique, tout cela explique que la mortalité soit faible à Lausanne. On y compte une moyenne de 18,86 décès par mille habitants, alors que la moyenne du canton de Vaud est de 20,47 et celle de la Suisse, de 25,3.

À ces divers avantages, Lausanne joint encore celui d'être un admirable centre d'excursions. Les bateaux à vapeur le relient à Genève, Montreux, Chillon, etc., et transportent en moins d'une

heure les passagers à Evian (France). Deux lignes de tramways conduisent sur les collines boisées du Jorat. Mais surtout, Lausanne est une importante tête de ligne de chemins de fer, d'où les trains rayonnent en tous sens dans la direction du Jura, dans celles des Alpes fribourgeoises et de la Gruyère, des Alpes vaudoises, du Valais et de l'Italie, par le tunnel du Simplon. Quelle direction qu'on suive, de quelque moyen de locomotion qu'on se serve, qu'on entreprenne des excursions lointaines ou qu'on se contente de courses pédestres aux alentours de la ville, on a sous les yeux des paysages splendides. (Voir le *Guide de Lausanne*, édité par Th. Sack).

Une ville placée ainsi à proximité d'un grand et beau lac et des montagnes, est favorable à l'exercice de tous les sports d'hiver et d'été. Les alpinistes y sont nombreux, les amateurs de canotage aussi; en été, les uns et les autres s'en donnent à cœur joie. En hiver, on patine, on se luge, on fait du ski sur les hauteurs du Jorat, ou au-dessus de Montreux, dans des sites alpestres qu'on atteint rapidement par le chemin de fer et des tramways électriques, et où souvent brille un soleil radieux, quand la plaine est sous le brouillard.

Le canotage et l'alpinisme sont des plaisirs sains, des plus recommandables, et ne présentent de danger que pour des imprudents.

Le comité de patronage croit devoir faire à MM. les étudiants quelques recommandations, sur lesquelles il attire sérieusement leur attention:

Tout d'abord, se rappeler que, très vite, par le mauvais temps, le lac et les Alpes deviennent redoutables. Donc, ne partir que si le temps paraît sûr. Il importe, en particulier, de demander aux bateliers ce qu'ils pensent du temps, avant d'entreprendre une promenade un peu longue sur le lac.

Une fois embarqué, ne pas trop s'éloigner du rivage, surtout si l'on est seul. Ne jamais tenter la traversée du lac, d'Ouchy à Evian, à moins d'être accompagné d'un batelier.

En ce qui concerne les ascensions: ne pas s'aventurer seul dans la haute montagne; ni en bande, surtout la nuit, sans être avec des gens expérimentés. Solliciter et suivre les conseils des guides et des alpinistes sur le moment à choisir pour les courses de montagne, la manière de les exécuter, l'itinéraire à adopter.

Si, des sports, nous passons aux ressources intellectuelles et artistiques, nous constatons que Lausanne en offre un ensemble que pourraient lui envier bien des villes plus importantes. En voici un aperçu:

Cercles, bibliothèques et cabinets de lecture. — **L'Abbaye de l'Arc** (*Montbenon*). Fondée en 1691, a pour but l'exercice du tir à l'arc et l'exploitation d'un cercle. Salles de lecture et de conversation. Revues et périodiques illustrés. Journaux suisses et étrangers. Billards. Consommations liquides et

solides. Les étrangers peuvent être introduits pour 15 jours par inscription renouvelable sur le registre de présentation. — **Cercle littéraire** (*Place Saint-François*). A pour but de procurer à ses membres un lieu de réunion comprenant des salles de lecture, de conversation et de jeux, ainsi que l'usage d'une bibliothèque. 80 publications périodiques en français, en allemand et en anglais. 15,000 volumes. Les membres sociétaires peuvent, sous leur responsabilité, introduire au cercle des étrangers pour une durée de 15 jours au plus. — **Cercle de Beau-Séjour** (au midi de la Banque cantonale). Le plus fréquenté des cercles lausannois. Salles de conversation et de billards. Restaurant. Bibliothèque ouverte une fois par semaine, à l'usage exclusif des membres du cercle et de leurs familles. Le comité peut accorder aux étrangers en séjour à Lausanne des cartes d'introduction valables pour un mois et renouvelables. Le prix de ces cartes est fixé à 5 fr. — **Cercle Anglo-Américain** (*English and American Assembly Rooms*.) Installé dans l'immeuble de la colonie anglo-américaine, route d'Ouchy, à côté de l'église épiscopale anglaise. Deux salles de lecture, un fumoir, une bibliothèque et une salle de billard anglais. Journaux, périodiques et magazines anglais et américains. Thé l'après-midi. Pas de boissons alcooliques. — Outre la Bibliothèque cantonale et universitaire et celles des étudiants, de la Société des sciences naturelles, du Club alpin, des cercles, il existe un certain nombre de bibliothèques particulières, ainsi la **Bibliothèque de la Faculté libre de théologie**, chemin des Cèdres. (M. Langie, bibliothécaire.) Elle renferme 40,000 volumes: théologie, histoire, littérature. Citons encore les bibliothèques des Sociétés de médecine, d'histoire, des ingénieurs et architectes, d'agriculture, d'horticulture et d'avi-culture, des armes spéciales, de la Société commerciale et industrielle, de la Société des jeunes commerçants, de l'Eglise presbytérienne, de l'Union chrétienne, la Bibliothèque postale, etc.

Cabinets de lecture (bibliothèque circulante) : Librairie Th. Sack, rue Centrale, 3, téléphone 460 (livres et périodiques français, allemands, italiens et anglais, catalogue sur demande.) (*Voir pages 13, 109 et suivantes, intérieur couverture.*)

THÉÂTRE. Les **représentations de comédie** ont lieu dans la règle le jeudi de chaque semaine, **d'octobre à fin mars**; le mardi est consacré plus spécialement, une ou deux fois par mois, au vaudeville, et le dimanche, au drame, agrémenté le plus souvent d'un vaudeville. Réduction consentie à MM. les étudiants. Au cours de l'hiver sont données six représentations populaires aux prix réduits de 50 cent. et 1 fr. à toutes les places. Ces représentations ont puissamment contribué à répandre le goût de la bonne comédie, et elles constituent un excellent moyen de lutte contre l'inepte café-concert qui, dans d'autres villes, fait tant de mal.

La saison de comédie est confiée à un directeur, sous le con-

trôle permanent du comité de la Société du théâtre, subventionnée par la Ville.

Chaque printemps, de **Pâques à la fin de mai**, sont données des **représentations d'opéra**. La « saison d'opéra », qui est dirigée par une commission de l'Opéra, formée d'amateurs dévoués, réunit des artistes de premier rang, que Paris a fêtés et qui trouvent à Lausanne un public aussi exigeant que celui qui les applaudit au Grand-Opéra ou à l'Opéra-Comique. (Extrait du Guide de Lausanne, article de M. A. Bonard, rédacteur).

Le **Kursaal**, place Bel-Air, théâtre de Variétés, donne aussi, de temps à autre, quelques comédies ou vaudevilles.

Théâtre Lumen. Grand-Pont. Tous les jours.

En fait de **Conférences**, Lausanne est extrêmement riche. Outre les séries de conférences qu'organise chaque année la Société académique, il s'en fait constamment, et des genres les plus divers, au théâtre, dans les temples et chapelles, à la Salle centrale.

A la **Maison du Peuple**, chaque semaine, d'octobre à avril, le lundi et le jeudi, on peut entendre des orateurs de Lausanne ou du dehors, traiter des sujets scientifiques, littéraires, sociaux. Une carte de membre de la Société de la Maison du Peuple coûte 5 fr. ; elle se prend au bureau de la Maison du Peuple (Caroline) ; elle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre, et permet d'entrer gratuitement à ces conférences, et à moitié prix aux concerts du mercredi. Les sociétés qui se font admettre en corps dans la Société de la Maison du Peuple paient une cotisation collective très réduite (1 fr. par membre).

Il existe à la Maison du Peuple une section d'art dramatique qui, sous le nom de **Théâtre du Peuple**, représente des pièces nouvelles à tendances sociales.

Les amateurs de **Concerts** ont aussi maintes occasions de satisfaire leur goût. Lausanne possède un orchestre symphonique dont la réputation s'est étendue jusqu'à Genève, Neuchâtel et Berne. Il donne, pendant l'hiver, plusieurs grands concerts au théâtre, à la Maison du Peuple et au Casino Lausanne-Ouchy. De nombreux artistes de passage, et des plus célèbres, se font entendre à Lausanne. Il n'y a pas de semaine que ne soient annoncés deux ou trois concerts. En été ont lieu des concerts en plein air.

CULTES. — **Eglise nationale vaudoise** : Cette église a six temples à Lausanne : la Cathédrale, Saint-François, Saint-Laurent, Saint-Paul, Croix-d'Ouchy et Chailly. Les journaux du vendredi et *La Semaine à Lausanne*, le samedi, annoncent les heures des cultes et les noms des prédicateurs. — **Eglise évangélique libre** : quatre chapelles : Terreaux, Martheyray, la Pontaise, Chemin de Villard. Les journaux du vendredi et *La Semaine à Lausanne*, le samedi, annoncent les heu-

res du culte et les noms des prédicateurs. — **Eglises allemandes** : Paroisse de la Mercerie; Luthériens ou Réformés. Culte national entretenu par l'Etat. Services au temple de la Mercerie; mêmes heures que l'Eglise nationale. **Paroisse évangélique**, indépendante de l'Etat. Culte à 9 h. du matin à la chapelle de Villamont. **Eglise méthodiste allemande**, chapelle wesleyenne du Valentin. — **Paroisse catholique** : Eglise paroissiale de Sainte-Claire, au Valentin. Curé M. Pahud. Heures des messes affichées à la porte de l'Eglise. Ecoles paroissiales de garçons et de filles et pensionnat de Sainte-Claire, dirigés par les Dames de la Présentation. **Chapelle de Mon-Abri**, à la Croix-d'Ouchy. Messes le dimanche et en semaine à heure fixe. — **Eglise catholique chrétienne**. Cultes français et allemands. Local de l'Union chrétienne, Grand-Pont 12, 3'. *La Semaine à Lausanne*, le samedi, et les journaux indiquent les dates des cultes. **Culte évangélique italien** : chapelle du Valentin, chaque dimanche à 9 1/2 h. m. **Eglise évangélique méthodiste** : chapelle wesleyenne, rue du Valentin. — **Congrégation apostolique** : chapelle irvingienne, route de la Solitude. — **Eglise anglicane (Christ church)** : chapelle de Grancy, route d'Ouchy. — **Eglise presbytérienne (Trinity Presbyterian Church)** : avenue de Rumine, près de l'Hôtel Alexandra. — **Communauté israélite** : synagogue, av. Juste Olivier. Vendredi, 5 h. 45 s. — Samedi, 9 h. m. et 6 h. 40 s. — **Cultes salutistes** : rue de l'Halle. — **Darbistes dissidents** : Assemblée des frères, rue du Pont, 12. — Les jours et heures des **Cultes russes** sont affichés régulièrement à la librairie Sack, 3, rue Centrale. — **Cultes universitaires**. Salle Tissot, Palais de Rumine. Tous les 15 jours.

SPORTS & JEUX

ALPINISME. — *Club alpin suisse, section des Diablerets.* Séances chaque dernier mercredi du mois; soirée familière tous les vendredis au local, Cercle de Beau-Séjour, 1^{er} étage. Le Club organise 10 à 12 courses officielles par an. Cotisation annuelle 15 fr., y compris un abonnement à l'*Echo des Alpes* et à l'*Alpina*. Bibliothèque. Les étrangers sont reçus avec plaisir sur présentation d'un membre.

PATINAGE. — Romanel, Pontaise, Sauvabelin, Sainte-Catherine. Des affiches placées en ville indiquent l'état de la glace.

FOOTBAAL. — Associations ayant leurs matchs le dimanche : **Montriond-Sport**, affilié à l'A.S.F. de première série. Couleurs, bleu foncé et blanc. Local, Brasserie du Faucon, St-Pierre. Terrain de jeux à la Pontaise.

Signal F. C. 2^e série. Couleurs, jaune et rouge. Local : Café du Globe.

Associations ayant leurs matchs la semaine, le mercredi et le samedi : **Lausanne F.-C.** Terrain, à Cour. Couleurs, rouge

LAWN TENNIS CLUB

LAUSANNE

6 courts réunis à Mont-Choisi, à proximité de la
Croix-d'Ouchy.

COMITÉ DU CLUB :

Baron A. de Reuterskiöld, président.

Mr. H. Dubois, trésorier. — Dr. M. Campart, secrétaire

Mr. B. Mayor. — Mr. G. Wanner.

TARIF

Joueur	12 mois	6 mois	4 mois	3 mois	1 mois
1	Fr. 30.—	Fr. 22.50	Fr. 20.—	Fr. 17.50	Fr. 10.—

Joueurs	Tarif pour Familles				
2.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
3	54.—	41.—	36.50	32.—	18.—
4	72.—	55.50	49.50	43.50	24.—
	85.—	66.—	59.—	52.—	28.—
Chaque joueur en plus	15.—	12.—	10.—	8.—	5.—

Les billets peuvent être prolongés en payant la différence du tarif plus **1 fr.** par personne, pourvu que cette demande soit faite avant l'expiration du terme du billet.

Pour les abonnements et renseignements s'adresser

BANQUE DUBOIS FRÈRES

1, Place St-François, 1

et à leur succursale à Ouchy.

Les billets d'entrée pour un jour sont délivrés par le concierge de la place des jeux.

et blanc. S'adresser à M. Delafontaine, Cercle Anglais (formée par la colonie anglaise). — **Cantonal F.-C.** Terrain de jeu de Montriond-Sport. Couleurs, jaune et noir, par moitié. — **La Villa.** Terrain, Pré de Cour. Couleurs, bleu-foncé et rouge. M. Auckenthaler, institut, route d'Ouchy.

COURSES A PIED ET ATHLETISME. — **Montriond-Sport.** Local : Brasserie du Faucon. — **Signal F. C.** Local : Café du Globe.

GYMNASTIQUE. — Sociétés : **Bourgeoise** (Local : Café de la Paix, Rue Chaucau). — **Amis-Gymnastes.** (Local : Café Morard, rue Haldimand). — **Gymnastique d'Hommes,** etc.

La **Section Bourgeoise**, de l'association fédérale de gymnastique, fondée en 1845, est la plus ancienne société de gymnastique du canton ; elle prend part régulièrement aux courses et concours cantonaux, fédéraux et étrangers. Entraînement régulier et méthodique ayant pour but le développement harmonique de tout le corps.

La « Bourgeoise » a toujours compté comme membres quelques étudiants de l'Université et des établissements d'instruction secondaire, étudiants qui trouvaient dans les exercices physiques un délassement à leur travail intellectuel. Les étudiants jouissent en plus de conditions spéciales concernant la fréquentation des leçons — Leçons : mercredi et vendredi soir à 8 h. et demie. Exercices libres : dimanche matin et lundi soir au local du Bugnon. Assemblée : chaque 1^{er} samedi du mois au café de la Paix, rue Chaucau. La section a dans son sein une section de dames (répétition au local de la Porte St-Martin), des sous-sections de tirs, d'externes et d'hommes (« jeunes-vieux »).

CANOTAGE. — **Rowing-Club** (Garage près du chantier de la Navigation, Ouchy). Exercices réguliers tous les jours. — **Institut d'éducation physique.** Avenue de la Gare, 22. Piscine spéciale pour l'aviron.

ESCRIME. — Galeries du Commerce. Cours et leçons au local : 50 % de rabais pour MM. les étudiants. Professeurs : Mlle M. Dufour et M. J. Vittu. — Salle d'Armes de la Société d'Escrime, 7, Escaliers du Grand-Pont. Prof. F. Kuentz. 50 % de rabais aux Etudiants. — Escrime et Danse, L. Brun, professeur. Grande Salle du Casino-Théâtre.

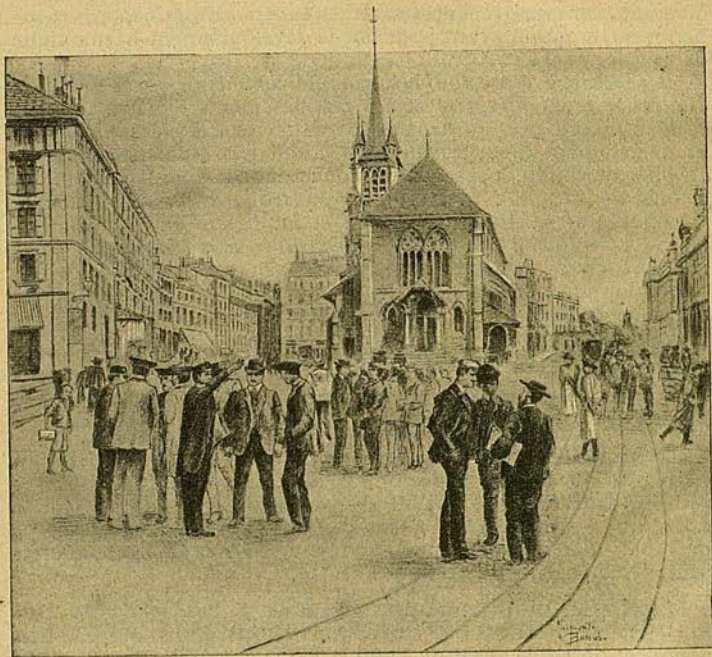
MANÈGE. — Avenue de l'Eglantine, 5. Prof : M. Jules Dufour, maître d'équitation. Réduction de prix pour les étudiants. (Convention entre l'Etat de Vaud et M. Dufour). Manège des Bergières, Av. des Bergières.

LAWN-TENNIS. — A deux pas des beaux arbres de l'Elysée, dans ce site du Servan relativement respecté jusqu'ici par l'envahissement des bâtisses nouvelles, le **L.-T.-C.** met ses six

courts bien installés à la disposition des amateurs de la raquette. Les joueurs y trouveront un vestiaire, le concierge leur procurera des rafraîchissements s'ils le désirent. Durant toute la belle saison, l'animation y est grande, et les courts de Mont-Choisi sont devenus l'un des rendez-vous sportifs les plus courus de Lausanne. — Pour renseignements, s'adresser Banque Dubois frères, place St-François, 1. (Voir annonce page 96.)

NATATION. — **Bains du lac**, à Cour. Pour renseignements, s'adresser au bureau de la Société de développement, Grand-Pont, 1. — **Piscine**, route de la Solitude. (Voir sous Bains.) — **Piscine, Institut d'éducation physique**, avenue de la Gare, 22. Leçons de natation.

SKATING RINK. — Leçons à l'Institut, av. de la Gare, 22. — Rink du Casino Lausanne-Ouchy, Montbenon.



PROMENADES

On trouvera ci-dessous les itinéraires de quelques jolies promenades d'une demi-journée. Pour des excursions plus longues, consulter le *Guide de Lausanne*, édité par Th. Sack.

Vidy-Saint-Sulpice-Renens. — Par la place de Montbenon et par Montoie, descendre à la Maladière. Au delà du pont sur le Flon (25 min.), 386 m., prendre le chemin de gauche et le suivre jusqu'à sa jonction avec la route de Genève (20 min.); à gauche, monolithe élevé dans les prés à l'endroit où le major Davel fut décapité en 1723.

Pour aller à Saint-Sulpice, suivre la grande route de Morges jusqu'au premier chemin de gauche (20 min.) qui conduit au village (5 min.) Cafés avec terrasses. Vue étendue sur le lac, Lausanne et les Alpes (379 m.). Dist. tot. 7 km. 1 h. 25. Pour le retour : Par Ecublens (20 min.) à Renens (30 min. pot. indic.), puis à Lausanne, soit par Prilly (20 min. tramway Prilly-Saint-François), soit par la route, qui passe sous le Château de Renens et va rejoindre celle de Morges (45 min.), soit par le tram. Renens-Lausanne.

Crissier-Bois de Vernand-Cheseaux. — En tramway à Prilly, puis par la grande route à Crissier (2,4 km.). Au milieu du village, prendre à droite, vers les deux auberges; puis, toujours à droite, le chemin sous l'école, au nord du Château, enfin à travers champs (495 m.) dans le bois de Vernand d'en bas. On entre bientôt dans le ravin de la Mèbre, gorge sauvage, boisée et très pittoresque. Sentier bien marqué sur la rive droite du ruisseau, que l'on traverse à la cascade. Remonter le flanc Est du vallon, sortir des bois et traverser les prés pour gagner le chemin qui monte au hameau du *Taulard*, où l'on entre (pot. indicat. 567 m.) dans la charmante forêt de *Vernand-Dessous*. Par la route carrossable venant de Jouxens-Mézery, on arrive en 20 min., toujours sous bois, au village de Cheseaux. A la sortie de la forêt, la campagne de *Bel-Air*, qu'a longtemps habitée l'illustre archéologue Troyon. C'est près de là qu'il a découvert et fait ouvrir plus de 270 tombes étagées sous terre, dont les plus modernes datent du temps de Charlemagne. Le musée de Lausanne possède la plupart de ces antiquités. Près de Bel-Air on passe la Mèbre, pour entrer à Cheseaux (604 m.). Dist. tot. 10,7 km. — 2 h. 30. Retour soit par le chemin de fer d'Echallens, soit à pied par *Romanel-Dessus* et les marais qui servent d'étang à patiner, en 1 h. 30.

Cheseaux-Signal de Morrens. — Gagner Cheseaux par le train d'Echallens, ou à pied en 1 h. 30. — Au haut du village,

prendre à droite, traverser la voie ferrée (pot. indicat.) Le chemin monte, longe un bois et atteint — à 2 km. de Cheseaux — le village de *Morrens*, illustré par la naissance de Davel.

A l'entrée du village, prendre à droite. Le *Signal de Morrens* se fait remarquer par les chênes antiques et splendides qui le couronnent et par une vue de plaine admirable.

Pour jouir du panorama complet, aller sur la colline suivante, celle du Deven — 721 m. — surmontée d'un signal de triangulation. La vue s'étend sur les Alpes, de Naye à la Dent de Morcles et au Fort de l'Ecluse, — sur le Jura, de Genève à Neuchâtel et sur la vallée de la Venoge. Le Combin et les Diablerets s'y font remarquer par leur majesté. Dist. tot. 10 km. — 2 h. 05 de Lausanne. On peut revenir soit par le même chemin sur Cheseaux en 30 min., soit par Cugy, le Grand et le Petit-Mont, Bellevaux ou le bois de Sauvabelin sur Lausanne, en 1 h. 50. Dist. tot., 19 km. — 4 h. Goûters et diners à l'Hôtel-Pension Hortensia, arrêt du tram Grand-Mont.

Signal de Manloup. — Fontaine des Meules. — Chalet des Enfants. — Une des plus intéressantes promenades des environs de Lausanne.

Prendre le funiculaire du Lausanne-Signal, traverser le bois de *Sauvabelin* en entier, puis les maisons clairsemées qui forment le hameau de la *Clochatte* (belle vue). Après avoir franchi la *Valleyre*, petit ruisseau, la route tourne dans une tranchée, monte assez rapidement par les fermes des *Montenailles* (607 m., chemin de gauche) à celle de *Penau* (20 min.). Pour avoir la vue dans toute son étendue, il suffit de monter sur la colline voisine (derrière un petit bois que l'on a à sa gauche), appelée *Signal de Manloup* (777 m.). Le panorama y est admirable. La vue s'étend sur tout le bassin du Léman et sur un cercle majestueux de montagnes. La vue que l'on a du *Signal du Chalet de la Ville* (801 mètres) (20 min.) est très semblable à celle du Signal de Manloup. A 5 min. de la ferme de Penau, on entre sous bois (pour n'en sortir que 4 km. plus loin, à Montherond). A la première clairière, suivre le chemin du milieu. *Fontaine des Meules* (820 m.—20 min.). Ici double bifurcation. Suivre la route de droite quelques pas, prendre à gauche (pot. indicat.) un sentier qui conduit dans une grande clairière au milieu de laquelle se trouve (10 min.) le *Chalet des Enfants* (851 m.). Lait, crème, goûters rustiques. Pour le retour, repasser à la Fontaine des Meules, d'où quatre voies possibles : 1° Par la route ouest qui passe au hameau des Planches et à celui des Meules, puis rejoint la route de Thierrens au-dessus du *Mont* (auberges). Eglise du Mont (702 m. — 35 min.). A Lausanne en 50 min. Dist. tot. 15,5 km. — 3 h. 30. 2° Par Montherond (35 min.), toujours sous bois, Cugy (30 min.), Le Mont (45 min.), Hôtel-Pension Hortensia, GRAND MONT, goûters champêtres et pour sociétés, Lausanne (50 min.). Dist. tot. 19,50 km.— 4 h. 30 m. 3° Par Montherond (35 min.), Cugy (30 min.), Morrens et son Signal (15 min.), Cheseaux (30 min.), et retour à Lausanne

par chemin de fer. 4° Par le Chalet des Antets (25 min.) et les Croisettes (15 min.) à la Sallaz, Lausanne (45 min.). Dist. tot. 15.2 km. — 3 h. 30. La plus belle *excursion de forêt*, mais aussi la plus longue, consiste à monter au *Chalet-à-Gobet* (1 h. 30), de là à *Froideville* (1 h. 20), par le bois des *Saugealles*, puis à redescendre à *Montherond* (15 min.), et à Lausanne par la Fontaine des Meules en 2 h. Dist. tot. 5 fortes heures.

Les Croisettes. — Le Chalet à Gobet. En tramway jusqu'à La Sallaz, suivre la route de Moudon, à gauche, ou prendre le chemin de fer électrique. On passe près du *Château de Vennes*, puis non loin de la ferme disciplinaire des Croisettes (15 minutes) et devant l'auberge des Tuilières de Vennes. Peu après l'auberge, prendre à gauche un sentier qui évite le lacet de la route; au delà d'une vaste tranchée, on atteint le hameau des *Croisettes* (20 min.) avec sa petite et pittoresque église (805 m.). A peu de distance des Croisettes, étangs de patinage, secs en été. Toujours en suivant la grande route, on passe (10 min.) aux fermes dites *En Marin* (837 m.), où se détachent les routes de (35 minutes) la *Fontaine des Meules* à gauche et de (15 min.) *Vers-chez-les-Blanc* à droite. Après une assez longue traite en ligne presque directe, on atteint (15 m.), non loin de l'École, l'auberge du *Chalet-à-Gobet*, ancien relais de poste, à quelques pas duquel on se trouve au point culminant du passage (877 m.). Au nord-ouest de l'auberge, s'étend la plaine de *Mauvernay*, place de tir militaire aux grandes distances. Non loin de l'auberge (25 min. aller et ret.) se trouvent les ruines, à peine visibles aujourd'hui, de l'ancienne et célèbre abbaye de *Sainte-Catherine-des-Bois* (859 mètres), autrefois le refuge des pèlerins contre les rigueurs de l'hiver et les attaques des brigands qui détroussaient sans pitié les voyageurs. Il y a diverses manières de rentrer en ville: 1° Par Epalinges (1 h. 15). 2° Par l'École, le Chalet des Antets, la Fontaine des Meules et le Signal de Manloup (2 h.). 3° Par les *Saugealles*, *Montherond* et *Cugy*, en 3 h. 4° Par *Montpreveyres*, *Moudon* (3 h.) et le chemin de fer. 5° Par *Montblesson* et *Rovéréaz*, l'itinéraire le plus intéressant. — Au point culminant du passage (877 mètres) prendre à droite une bonne route qui traverse un bois. — *Vers-chez-les-Blancs* (10 min. — 870 m.). Belle vue. Séjour d'été. Pensions. On atteint bientôt la forêt de *Chandelard*, qu'il faut traverser. École de *Montblesson* (25 min. — 740 m.). Plus loin (5 min.) on rejoint la grande route d'Oron. Par *Rovéréaz* (10 min.) à Lausanne (40 min.) Dist. tot. 15,3 km. — 3 h

Rovéréaz. — Claiè-Moines. — Jusqu'à *Rovéréaz* (45 minutes). Après la ferme, beau point de vue sur le vallon de la *Paudèze*, une parcelle du lac et la dent d'Oche. — Pont sur la *Paudèze* (8 min.); un peu après, vue intéressante sur le dôme du *Grand-Combin*. Pont sur la *Chandelard* (10 min.). Au-delà du tournant, l'auberge des *Trois-Chasseurs* (12 min.) (756 m.), où commence un long ruban de 1,5 km. en ligne droite, un peu monotone (belle vue), au haut duquel on arrive à l'auberge du

Cheval-Blanc (15 min. — 818 m.) Beau point de vue sur les Alpes. — Quelques pas plus loin, l'auberge de la *Claie-aux-Moines* (claie: porte fermant un passage). Monter jusqu'au *Signal de la Tornire*, l'un des observatoires les mieux placés du Jorat. Prendre à gauche, vis-à-vis de l'auberge du *Raccard*, le chemin des Martinets qui traverse un ruisseau et monte le long d'un bois et dans les prés. On passe devant les Martinets pour arriver ensuite au *Signal* en 35 min. Altitude: 900 m. (28 de moins que la *Tour-de-Gourze*). Vue immense. — Retour en 30 minutes à la *Claie-aux-Moines* par la même voie ou en 50 min. au *Chalet-à-Gobet* par les *Borgognons* et les *Forges* (chemin compliqué). De la *Claie-aux-Moines*, pour ne pas revenir par la même route, prendre à droite du *Raccard*, traverser un ruisseau, monter légèrement, continuer à droite, passer à la *Métraudaz* (800 mètres), puis au *Signal de Belmont* (20 min.), point de vue admirable, surtout sur le Haut-Lac. — Belmont (10 min.) et Lausanne (45 minutes). Tramway près de la Brasserie de la Rosiaz. Dist. tot. 17,5 km. — 3 h. 45.

Belmont-route des Monts de Lavaux-Grandvaux ou Cully. — Cette promenade est une des plus belles à faire aux environs de Lausanne. En tramway par Chailly à la Brasserie de la Rosiaz, puis, par la grande route, à Belmont (654 m., 30 minutes), où l'on s'engage sur la route presque horizontale qui traverse toute la partie supérieure des *Monts de Lavaux*, un peu au-dessus de la limite des vignes. On passe au hameau de *La Croix* (auberge) et l'on rejoint la route des Cornes-de-Cerf-Oron, à Praz-Grahaz (646 m.), d'où l'on descend facilement, par le hameau de Genevrey, à la station de *Grandvaux* (12 m.) ou au village même, situé au centre d'un vignoble estimé. Par Grandvaux-village à *Cully* (12 min.). Vue admirable, durant tout le trajet, sur le lac et les Alpes. Dist. tot. Lausanne-Grandvaux, 9 km. — 2 h. 20. Dist. tot. Lausanne-Cully, 10 km. — 2 h. 30.

Tour-de-Gourze. — Par Chailly à Belmont, et suivre la route des Monts de Lavaux jusqu'à sa jonction avec la route de Grandvaux aux Cornes-de-Cerf (646 m.) Prendre celle-ci (à gauche) et aller jusqu'au Tronchet, où se trouve une exploitation de tourbe. De là en demi-heure on monte à la *Tour-de-Gourze* (928 mètres), ruine restaurée d'une tour datant du milieu du XII^e siècle. Vue splendide sur le lac presque entier, les plaines de Vaud et de Fribourg, les Alpes et le Jura jusqu'à Chaumont. Retour: 1^o Par le même chemin en 2 h. 30. Dist. tot. 20 km. — 5 h. 30. 2^o Gagner le *lac de Bret* (1 h. 15) par les prés, le coin du *bois de Romont*, à gauche duquel prend un chemin qui descend, traverse un ruisseau et fait le tour du *bois de la Vulpillère*. De là à la gare de Chexbres en 30 min. 3^o Gagner Grandvaux par la *Clavilaz*, la *Thioleyre* et les *Crêts* (1 h.). Par le chemin qui se détache à droite près de Praz-Perey, on peut atteindre en 15 min. la croupe gazonnée du *Signal de Grandvaux* (805 m.) 4^o Descendre sur Cully, droit en bas (50 min.).

Signal de Chexbres-Cully ou Rivaz. — En chemin de fer jusqu'à Puidoux Le Signal est à 15 min. au midi de la station. Prendre la route conduisant jusqu'à l'hôtel du Signal, puis continuer jusqu'à la terrasse au S.-E. de l'Hôtel. Vue plongeante de toute beauté sur les rives de Lavaux et le lac. Pour le retour, descendre au village de Chexbres, où l'on a le choix entre deux itinéraires : 1° Suivre pendant 1 km. la grande route de Vevey et prendre à gauche le chemin qui conduit à la chapelle d'Ogoz, fondée par les Prémontrés de l'Abbaye de Joux. De la petite terrasse établie sur un roc escarpé, la vue est saisissante. De là descendre à Rivaz en 20 min. 2° Prendre la route des *Cribles* ou de la *Corniche*, qui part du haut du village de Chexbres, passe sous le Signal, traverse le vignoble de Lavaux et les beaux et riches villages d'Epesses et de Riez pour aboutir à la gare de Cully. Elle offre sur tout son parcours une vue incomparable et réputée. Dist. de Chexbres 3,8 km. — 50 min. Retour à Lausanne par chemin de fer ou par le bateau à vapeur. Le billet double-course Lausanne-Puidoux est valable pour le retour en chemin de fer ou en bateau par Rivaz ou par Cully.

DIVERS

BAINS. — **Bains du lac.** Etablissement de Cour (occident d'Ouchy). Plage de sable. 300 cabines et loges. Ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre, de 5 h. matin à 9 h. soir. — Cabine fermée, 25 cent. Avec linge, 50 cent. Loge, 10 cent. Abonnements à 12 bains, cabines, 2 fr. 50. 15 bains, loges, 1 fr. 50. *Téléphone 1611.*
Bains Haldimand, route de la Solitude. *Téléph. 986.* Ouverts en été, de 6 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 6 h. à 9 h. matin. En hiver, de 8 h. matin à 8 h. soir. Le dimanche, de 7 à 9 h. matin. Grand bassin de natation contenant 200,000 litres d'eau chauffée à 27° et renouvelée fréquemment. 24 chambres de bains. Bains ordinaires, 50 cent. Douches simples : eau chaude, 30 cent. Eau froide, 20 cent. **Bains de la Grande blanchisserie lausannoise,** route d'Echallens. *Téléph. 1640.* Bains ordinaires, 70 cent. Abonnements, 5 fr. 50 cent. Bains garnis, 1 fr. Abonnements, 8 fr. 50. Douches chaudes, 90 cent. Abonnements, 7 fr. 50. Douches froides, 70 cent. **Bains du Grand-Pont,** Installation confortable. Massage. Pédicure. Frictions. **Bains Krøge,** avenue des Alpes. *Téléph. 1487.* **Bains de Martheray,** G. Seiler, directeur, Martheray, 28.

Tarifs pour transports par auto-taxis. — *Tarif 1.* Transport de jour (1 ou 2 personnes), jusqu'à 500 mètres fr. 0.75; par 166 mètres supplémentaires fr. 0.10. — *Tarif 2.* Transport de jour (3 à 5 personnes), jusqu'à 375 mètres fr. 0.75; par 125 m. supplémentaires fr. 0.10. — *Tarif 3.* Transport de nuit (dès 10 h. du soir à 7 h. du matin, quel que soit le nombre des voyageurs) jusqu'à 300 mètres fr. 0.75; par 100 mètres supplémentaires fr. 0.10. — *Ces tarifs s'appliquent même hors de la commune.*

L'heure d'attente de jour comme de nuit est de fr. 3.

L'aller (il s'agit ici d'une voiture allant chercher un voyageur) ou le retour à vide, ne se paiera qu'en dehors du périmètre ci-après: La Sallaz, le Château de Béthusy, Pont de la Perraudettaz, Malley (croisée), Montétan, Beau-Soleil, Casernes, Bellevaux-dessous (Institut Vaccinogène), Pavement (intersection des routes du Signal et du Mont) Chamblandes (extrémité du Quai d'Ouchy), Montoie (Cimetière), Cour (Pont de la Maladière).

Pour les bagages pesant plus de 30 kg. il sera perçu qu'une finance unique de fr. 0.50.

Téléphone Auto-Gare (de jour), 3701.

Auto-taxis lausannois (bureau), 2648.

» » » (garage), 3884.

Auto-taxis rapides (rouges, bureau), 3900.

» » » (garage), 3920-27.

Taxis bleus, 2030.

Auto-taxis (gris), 2194.

Voitures publiques. — Places habituelles de stationnement : Saint-François (*Téléph. 1305*); gare C. F. F.; gare du Flon; Ouchy.

TARIF A L'HEURE

1 et 2 personnes, la première heure . . .	Fr. 3.—
» les heures suivantes . . .	» 2.50
3 et 4 personnes, la première heure . . .	» 3.50
» les heures suivantes . . .	» 3.—

Observation. — Les prix du tarif à l'heure sont basés sur le retour de la voiture à la place de stationnement la plus rapprochée (Ouchy excepté).

Les limites du tarif à l'heure sont : Beau-Soleil. — Bellevaux-dessous. — Béthusy. — Tour Haldimand. — Malley. — Montoie (cimetière). — Montétan. — Mousquines (avenue Verdeil). — Ouchy. — Pontaise (cimetière). — Avenue de Rumine (Promenade J.-J. Mercier). — La Sallaz.

TARIFS A LA COURSE

Consulter le tarif affiché dans chaque voiture ou qui est remis au voyageur par le cocher.

Tarif des Commissionnaires-Facteurs, de la Gare centrale et de la Place St-François. Tarif A. — Transport de bagages à main non soumis à l'enregistrement : d'un train arrivant à un train partant; d'un train arrivant aux salles d'attente; d'un train arrivant au Buffet de la gare, à la sortie, aux omnibus, sur une voiture, à Ste-Luce, hôtel Continental, hôtel Terminus, hôtel de Lausanne ou vice-versa : un colis fr. 0.30, chaque colis en plus fr. 0.10. Canes, parapluies, bouquets, colis légers, pas comptés.

Tarif B. Transport de bagages à main ou autres d'un poids n'excédant pas 5 kilos dans le périmètre première zone (500 m.) : fr. 0.30, de 5 à 10 kilos fr. 0.40, de 10 à 25 kilos fr. 0.50, de 25 à 50 kilos fr. 1.—, pour chaque 50 kilos en sus fr. 0.50. Course-réponsecomptée conformément au tarif.

Tarif C Course dans le périmètre de la 2^e zone (1 km.) avec moins de 10 kilos de bagages fr. 0.50, de 10 à 24 kilos fr. 0.75, de 25 à 50 kilos fr. 1.20, pour chaque 50 kilos en plus fr. 0.70.

Tarif D. Course dans le périmètre de la troisième zone (2 km.) avec moins de 15 kilos de bagages fr. 1.— De 16 à 40 kilos fr. 1.50, de 41 à 70 kilos fr. 2.—, pour chaque 30 kilos en sus fr. 0.70.

Tarif E. Au-delà de la 3^e zone, prix à débattre entre le commissionnaire-facteur et la personne qui l'occupe. Pour les travaux réclamant aptitudes spéciales, paiement suivant entente préalable.

Tarif F. Travaux exécutés entre 10 h. soir et 5 h. du matin en été, et 9 h. soir et 6 h. matin en hiver, il sera perçu une surtaxe de 50 % sur les prix ci-dessus.

Tarif G. Travail à l'heure sans char ou avec moins de 30 kilos de bagages : la première heure fr. 1.—, la 2^e heure fr. 0.80, les suivantes fr. 0.60. Avec un char ou charrette, en plus fr. 0.30

par heure, avec un poids n'excédant pas 40 kilos. Pour toute charge excédant ce poids, prix à convenir de gré à gré. Les deux côtés des rues et avenues situées à la limite des zones différentes sont au bénéfice du tarif inférieur.

Le travail à l'heure est exclusivement exécuté par les commissionnaires de St-François.

Tél. pour la gare N° 1462. Tél.Pl. St-François N° 1305.

POSTE AUX LETTRES. — **Pour la Suisse.** — **Lettres, paquets et papiers d'affaires.** 250 gr. rayon local 10 km., 5 cent. Au delà de 10 km., 10 cent. — **Cartes postales.** Simples, 5 cent. Doubles, réponse payée, 10 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 50 gr., 2 cent.; de 50 gr. à 250 gr., 5 cent. Au delà de 250 gr., jusqu'à 500 gr., 10 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation, 10 cent. en sus du port. Récépissé gratuit. Avis de réception, 20 cent. — **Remise par exprès.** Par 2 km. de distance 30 cent. en sus du port. — **Remboursements** sur envois de la poste aux lettres, admis jusqu'au montant de 50 fr. Provision, en sus du port : 10 cent. par 10 fr. — **Pour l'étranger.** — **Lettres.** Jusqu'à 20 gr., 25 cent.; par 20 gr. en plus, 15 cent. Pour les localités françaises distantes de 1 à 30 km. en ligne droite de bureau à bureau : 10 cent. par 20 gr. — **Cartes postales.** Simples 10 cent. Doubles (réponse payée), 20 cent. — **Imprimés.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent. — **Papiers d'affaires.** Jusqu'à 2 kg. Par 50 gr., 5 cent., mais au minimum 25 cent. — **Lettres recommandées.** Taxe fixe de recommandation : 25 cent. en sus du port. Avis de réception : 25 cent. — **Remise par exprès,** 30 cent. en sus du port.

LE CHÈQUE POSTAL remplace avantageusement le mandat lorsqu'il est adressé à une personne ou à une maison de commerce qui a un compte ouvert à la poste. Lausanne, II^e arrondissement postal, délivre à ces guichets un formulaire (bulletin de versement) sur lequel est consignée la somme versée; une quittance est remise gratuitement à celui qui effectue le versement. La taxe perçue est de 5 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr.

MANDATS-POSTE. — **Pour la Suisse.** Montant maximum, 1000 fr. Jusqu'à 20 fr., 15 cent. Au delà de 20 fr. jusqu'à 100 fr., 20 cent. Au-dessus de 100 fr. par 100 fr. en sus, 10 cent.

Pour l'étranger. Montant maximum : de 500 à 1000 fr. selon les pays. a) Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Inde, les colonies, possessions et offices de postes britanniques, le Canada, les Antilles danoises, les Etats-Unis d'Amérique, par 25 fr., 25 cent. b) Pour les autres pays : Jusqu'au montant de 100 fr., par 25 fr., 5 cent. Pour les montants supérieurs : 100 premiers fr., 1 fr. et pour le reste de la somme à expédier, par 50 fr., 25 cent. Avis de paiement du mandat, 25 cent. — **Mandats télégraphiques.** Montant maximum : Suisse, 500 fr. Etranger, le même que pour les mandats ordinaires. Taxes : les mêmes que

pour les mandats ordinaires, avec addition de la taxe télégraphique ordinaire.

COLIS POSTAUX. — **Pour la Suisse.** Jusqu'à $\frac{1}{2}$ kg., 15 cent. De $\frac{1}{2}$ à $2\frac{1}{2}$ kg., 25 cent. De $2\frac{1}{2}$ à 5 kg., 40 cent. De 5 à 10 kg., 70 cent. De 10 à 15 kg., 1 fr. De 15 à 20 kg., 1 fr. 50. — **Pour l'étranger.** Les envois doivent être accompagnés d'un bulletin d'expédition, d'une déclaration d'exportation et du nombre des déclarations en douane mentionnées aux tarifs. S'adresser aux bureaux de poste ou consulter le **Tarif postal de poche pour la Suisse et l'étranger**, vendu au prix de 40 cent. par l'Administration (Hôtel des Postes, service de l'Economat).

Justification d'identité. La justification d'identité pour le retrait d'envois postaux inscrits peut avoir lieu au moyen des livrets d'identité délivrés par l'administration au prix de 50 cent. pièce. On peut aussi justifier de son identité par la présentation de papiers émanant d'une autorité ou d'un office public (passeport, permis de séjour, etc.), ou du récépissé postal délivré au lieu d'expédition pour l'envoi dont il s'agit.

Télégraphe. Bureaux de Lausanne : Central (Hôtel des Postes), la Gare, Martheray, Barre, rue Haldimand, rue de l'Halle, Pontaise, Ouchy, Mousquines. Service de nuit partiel organisé au bureau central pour l'expédition des dépêches pressantes. Ces dépêches doivent porter la mention : « Taxe de nuit payée. » Elles payent, outre les taxes ordinaires, une taxe fixe de 2 fr. 50 et pour la remise à domicile 50 cent. jusqu'à : km. Au delà, le double de la taxe d'express ordinaire. **Pour la Suisse.** Taxe fixe de 30 cent., plus une taxe de $2\frac{1}{2}$ cent. par mot. **Etranger.** Pour les divers pays de l'Europe et quelques-unes de leurs possessions, la taxe fixe est de 50 cent. Les taxes s'arrondissent à 5 cent.

Téléphone. Les stations centrales de Lausanne, Genève, Vevey et Montreux sont ouvertes jour et nuit sans interruption. Les autres stations sont ouvertes : Avril-octobre, de 7 h. matin à 9 h. soir. Novembre-mars, de 8 h. matin à 9 h. soir. La taxe est de 10 cent. dans le réseau de Lausanne.

LIGNES DE TRAMWAYS : La station centrale se trouve sur la Place Saint-François, vis-à-vis de la Banque cantonale. Chaque voiture porte sur l'avant et l'arrière un emblème spécial indiquant le trajet qu'elle parcourt.

Gare-Tour de Ville 8

Gare-Hôpital-La Sallaz †

Gare-St-François-Prilly ▲

St-François-Chailly ★

St-François-Ouchy †

Le Mont-Cugy (pas de signe, départ place du Tunnel).

Gare-Montbenon-Bel-Air-Beaulieu ■

St-François-Gare-Cour-Montoie ●

- » » **Mousquines ♥**
- » » **Pully ☺**
- » » **Lutry** (pas de signe).
- » » **Pontaise** (voiture verte).
- » » **Renens-St-François** (pas de signe).

Tunnel-Chalet-à-Gobet (pas de signe).

- » **Moudon** (pas de signe).
- » **Savigny** (pas de signe).

Funiculaire du Signal : rue du Vallon, près de la Solitude.
Départs trois à quatre fois l'heure. De l'esplanade de Sauvabelin,
vue superbe.

Funiculaire d'Ouchy, par la Gare centrale.— Départs tous
les $\frac{1}{4}$ d'heure, de la gare du Flon et d'Ouchy.

Funiculaire Lausanne-Gare centrale. — Départs
fréquents.

Elévateur du Grand-Pont, sans arrêt du matin à 9 h. du
soir, sauf l'hiver.



TH. SACK-REYMOND Editeur

Rue Centrale, 3, LAUSANNE

D^r L. BOURGET

Erreurs et tromperies de la

Science médicale moderne

(Nouvelle édition revue et augmentée)

SOMMAIRE : Chimie physiologique et analyses d'urine. — Sécrétions internes et opothérapie. — Suc gastrique. — L'intestin et les entérites. — Les tuberculines. — *Les sérums spécifiques.* — *Diphthérie.* — Erysipèle. — Tétanos. — Méningite cérébrospinale. — Le cancer. — Les médicaments nouveaux. — Les aliments. — *L'appendicite et la pérityphlite.*

Expédition rapide de la

Pharmacopœa helvetica.

Cette édition comprend 853 articles (soit environ 42 feuilles d'impression, au lieu des 25 que comptait la troisième édition).

*Le prix de l'ouvrage est fixé comme suit :
broché fr. 9.— ; relié fr. 12.—*

**LA REVUE DE L'AVIATION
ET DES SPORTS**

Publication mensuelle Prix par an: Fr. 8.—

LE NUMÉRO: 60 CENTIMES

GRAND CHOIX DE LITTÉRATURE AÉRONAUTIQUE

PRÉCIS
DE
DROIT ROMAIN

PAR
NICOLAS HERZEN
PROFESSEUR DE DROIT A L'UNIVERSITÉ
DE LAUSANNE

Fr. 7.50 broché.

Fr. 10.— rel.

PRÉCIS
DE
THÉRAPEUTIQUE

PAR
D^r BOURGET
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ
DE LAUSANNE

ET
D^r RABOW
PROFESSEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Nombreuses figures dans le texte et planche coloriée

Fr. 6.-- broché. Deuxième édition. Fr. 8.-- rel.

LEÇONS

DE

PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

à l'usage des étudiants

PAR

D^r HENRI DUFOUR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

4^{me} édition.

Prix fr. 7.50

MANUEL

DU

PORTRAIT PARLÉ

(Méthode ALPHONSE BERTILLON)

à l'usage de la police

avec vocabulaire français, allemand, italien et anglais

PAR

R. A. REISS

D^r ÈS-SCIENCES, CHEF DES TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES
DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Rel. fr. 3.50

Rel. fr. 3.50

N'allez pas

en promenade, dans la ville et sur la
montagne sans vous procurer

LE PETIT GUIDE

pour Lausanne et ses environs qui renseigne
sur tout, et donne des itinéraires précis.

Demandez à votre libraire

Le Petit Guide, de M. GRESSIEN

Fr. **0.50**